

Centre hospitalier universitaire vaudois
Département universitaire de
médecine et de santé communautaires

Institut universitaire de médecine
sociale et préventive
Lausanne

Université de Lausanne
Institut de criminologie et de droit pénal

MONITORING DE LA PROBLÉMATIQUE DU CANNABIS EN SUISSE

Etude sentinelle : 2004-2009

*Jeanne-Marie Chabloz, Jean-Pierre Gervasoni,
Sophie Arnaud, Françoise Dubois-Arber (IUMSP)
Joëlle Vuille, Martin Killias (ICDP)*

Étude financée par :

Office fédéral de la santé publique (OFSP), Berne
contrat 01.001316/2.24.02.-126.

Citation suggérée :

Chabloz JM, Gervasoni JP, Arnaud S, Dubois-Arber F, Vuille J, Killias M. Monitoring de la problématique du cannabis en Suisse : étude sentinelle 2004-2009. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive ; Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne, 2010. (Raisons de santé, 162 a).

Remerciements :

A tous les panélistes pour leur disponibilité, ainsi qu'aux institutions et établissements qui ont donné la possibilité aux panélistes d'être présents aux réunions des panels.

RdS162a-Monitoring-cannabis-en-Suisse.docx

TABLE DES MATIERES

1	Résumé	5
1.1	Contexte	5
1.2	Marché du cannabis.....	6
1.3	Consommation	7
1.4	Problèmes liés à la consommation de cannabis	8
2	Introduction.....	9
2.1	Quelques rappels.....	10
2.1.1	Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse.....	10
2.1.2	L'étude sentinelle	11
2.1.3	Méthode des panels d'experts	11
2.1.4	Procédure.....	12
2.1.5	Aide à la lecture	13
3	Situation et prévalences	15
3.1	En Europe	15
3.2	En Suisse.....	15
3.3	Indicateurs de répression	18
3.4	Prévalence de l'usage problématique.....	19
3.4.1	En France	19
3.4.2	En Suisse	20
4	Canton de St-Gall	23
4.1	Composition des panels.....	23
4.2	Appréciation du contexte 2008-2009.....	23
4.3	Situation générale du marché en 2008-2009.....	24
4.4	Consommation de cannabis.....	25
4.5	Problèmes liés à la consommation de cannabis	26
4.6	Les évolutions des observations de 2004 à 2009	27
4.7	Synthèse	29
5	Canton du Tessin	31
5.1	Composition des panels.....	31
5.2	Appréciation du contexte 2008-2009.....	31
5.3	Situation générale du marché en 2008-2009.....	33
5.4	Consommation de cannabis.....	34
5.5	Problèmes liés à la consommation de cannabis de 2004 à 2009.....	39
5.6	Les évolutions des observations de 2004 à 2009	42
5.7	Synthese	45
6	Canton de Vaud.....	47
6.1	Composition des panels.....	47
6.2	Appréciation du contexte 2008-2009.....	47
6.3	Mesures prises dans le canton de Vaud.....	48
6.4	Situation générale du marché en 2008-2009.....	49
6.5	Consommation de cannabis.....	50

6.6	Problèmes liés à la consommation de cannabis.....	55
6.7	Les évolutions des observations de 2004 à 2009.....	57
6.8	Synthèse	61
7	Canton de Zurich	63
7.1	Composition des panels	63
7.2	Appréciation du contexte 2008-2009.....	63
7.3	Situation générale du marché en 2008-2009.....	64
7.4	Consommation de cannabis.....	64
7.5	Problèmes liés à la consommation de cannabis.....	65
7.6	Les évolutions des observations de 2004 à 2009.....	66
7.7	Synthèse	69
8	Comparaisons entre cantons sentinelles : convergences et particularités.....	71
8.1	Contexte	71
8.2	Marché du cannabis.....	71
8.3	Consommation	72
8.4	Problèmes liés à la consommation de cannabis.....	73
9	Bibliographie	75
10	Annexes.....	77
10.1	Liste des participants.....	77
10.1.1	St-Gall	77
10.1.2	Tessin	78
10.1.3	Vaud.....	79
10.1.4	Zurich.....	81
10.2	Programme des panels 2009	82

1 RESUME

Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse constitue un ensemble de travaux qui permettent le suivi de la situation au niveau national et qui sont mis en œuvre par un consortium d'institutions de recherche. Ce monitoring comprend l'étude présentée dans ce rapport, l'étude sentinelle. Celle-ci s'intéresse à l'évolution de la situation en matière de cannabis ainsi qu'à la gestion de cette situation au niveau local. Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- quelle est la situation en matière de consommation de cannabis et de marché et quelle est son évolution ?
- quels sont les principaux problèmes rencontrés sur le terrain ?
- quelles sont les mesures et interventions qui ont été développées dans ce domaine ?

Pour y répondre, on a choisi de suivre la situation dans quatre cantons suisses dits « sentinelle » (St-Gall, Tessin, Vaud, Zurich). Les critères de choix de ces cantons font appel à leur taille, au rapport ville/campagne et à la présence de frontière avec des états voisins, à la langue, au type de politique drogue pratiqué. Dans chaque canton on a constitué des panels d'experts formés par des professionnels de terrain dans trois domaines différents (santé et social, école, police et justice). Leurs observations ainsi que les données cantonales disponibles sont récoltées et discutées lors d'un workshop et analysées sur plusieurs années. Le présent rapport fait état des résultats des quatre workshops de suivi (2005, 2006, 2008, 2009).

1.1 CONTEXTE

L'appréciation du contexte montre une grande convergence entre les 4 cantons sentinelles en 2009.

- tous, sous une forme ou une autre, et dans tous les panels, mentionnent que la problématique du cannabis est passée au second plan des préoccupations de la société et des médias. A Zurich, on avance que la « mode » du cannabis serait en train de passer, au Tessin, que le cannabis ne serait plus très « en vogue » et que la cocaïne serait perçue comme plus « branchée ». A St Gall il est précisé que cette baisse d'intensité de la problématique peut varier selon les endroits, avec une tendance à la consommation plus élevée en région rurale qu'en région urbaine,
- tous indiquent que c'est l'alcool qui représente le problème de consommation le plus important chez les jeunes.
- tous remarquent que les mesures structurelles prises dans le domaine du tabac (interdiction de fumer dans les lieux publics tels que trains, restaurants et cafés dans certains cantons, périmètres réservés dans les écoles) ont facilité une certaine « disparition » de la fumée de cannabis dans l'espace public et donc une moindre visibilité.

A Zurich, on se demande si les conditions favorables sur le marché de l'emploi et les perspectives de travail pour les jeunes qui ont prévalu ces dernières années ont contribué à rendre le cannabis moins intéressant. A l'inverse la péjoration du marché de l'emploi depuis 2009 pourrait engendrer une nouvelle augmentation de la consommation dans les années à venir qu'il faudra par conséquent suivre de près si cette hypothèse s'avère correcte.

Le contexte législatif et de procédure pénale montre toujours des différences entre cantons. A St Gall, au Tessin et à Zurich, des modifications du code de procédure pénale ont permis de résoudre les problèmes qui existaient auparavant dans le stockage des plants de cannabis saisis en attendant le jugement: la destruction anticipée d'une partie des saisies est maintenant possible. Le canton de Vaud

s'oriente vers la proposition d'une solution concordataire (cantons romands) à ce sujet. Le canton du Tessin est toujours le seul à s'être doté d'une loi sur le chanvre qui soumet toute culture à autorisation.

St Gall reste le seul à avoir un système d'amendes d'ordre en cas de consommation, sanctionnée par une amende de 50 francs payable immédiatement, sans dénonciation. Dans les autres cantons, il y a dénonciation et les amendes infligées sont plus élevées.

1.2 MARCHE DU CANNABIS

On trouve beaucoup d'éléments communs aux quatre cantons en ce qui concerne la situation du marché du cannabis :

- partout les grandes cultures *outdoor* et *indoor* ont pratiquement disparu (Zurich ne peut exclure qu'il reste une production indoor, Vaud est moins actif dans ses recherches, avec notamment la persistance de magasins vendant du cannabis, au Tessin la police trouve occasionnellement des cultures de taille moyenne dans les régions reculées du canton), remplacées par une petite production locale dans des entités plus petites, ainsi que par une production privée (quelques plants),
- tous les magasins qui vendaient illégalement du cannabis ont été fermés (sauf dans le canton de Vaud) et la surveillance se poursuit,
- les cantons qui avaient un important trafic d'approvisionnement transfrontalier (St Gall, Tessin), signalent que ce phénomène a pratiquement disparu,
- le marché s'est donc restructuré avec une grande partie de vente entre particuliers. On trouve cependant des différences de nature du marché selon les cantons :
à Zurich le milieu de vente serait devenu plus violent et clandestin, il y a une importation de produits cannabiques mais pas un mélange des marchés du cannabis et d'autres drogues (dont surtout la cocaïne), il semble aussi que le marché aie repris au Platzspitz depuis mi-2008,
à St Gall il n'y a pas de marché de rue, le milieu serait aussi plus brutal ; il semble ne pas y avoir d'importation pour le moment mais on suspecte une production dans les pays des Balkans destinée à la Suisse ; le marché cannabis /drogues dures semble séparé,
au Tessin il existe un marché de rue et actuellement le marché des drogues illégales est séparé,
dans le canton de Vaud, on ne mentionne pas de trafic important, le marché est approvisionné par la production locale, sans violence (en dehors d'un épisode signalé en 2009) et on ne mentionne pas de superposition des marchés,
- une analyse spéciale faite sur la base d'un échantillon représentatif de 5'200 écoliers saint-gallois (interviewés en 2008) a relevé que le trafic de cannabis est devenu une source de revenu criminel important parmi certains écoliers. Cela confirme quelques observations faites par nos panélistes (police et éducateurs) concernant le rôle de réseaux locaux dans le commerce et l'implication de jeunes dans ces activités ;
- Zurich et St Gall estiment que l'accessibilité du cannabis a diminué, au Tessin et dans le canton de Vaud on estime que l'accessibilité du produit est stable. Pour le Tessin, ce constat se réfère toutefois à la période depuis la fermeture des cultures et commerces de cannabis. Dans deux cantons (Zurich et Vaud), certains estiment que la cocaïne est d'accès plus aisé que le cannabis ;
- le prix du cannabis est à la hausse dans au moins deux des 4 cantons et se situe autour de 20-25 francs, selon l'accessibilité. Certains interlocuteurs nous ont cependant admis n'avoir pas véritablement d'informations sur les prix pratiqués. Nos propres études ont montré que les prix ont fortement augmenté, que la vente dans la rue est largement contrôlée par des vendeurs d'origine étrangère et que le marché est devenu plus chaotique et opaque pour les

acquéreurs. Les achats fictifs ont cependant aussi montré que les marchés de cannabis et d'autres substances sont largement restés séparés ;

- une étude menée avec le concours des instituts forensiques pour les besoins de cette enquête a établi une augmentation de la teneur en THC du cannabis au fil des années.

Les panélistes du secteur justice et police de tous les cantons constatent que la ville de Bienne pose toujours problème, et ce de façon constante depuis 2006, à savoir que celle-ci serait une espèce de carrefour des drogues illégales.

1.3 CONSOMMATION

De manière générale tous les panélistes des quatre cantons sentinelles s'accordent sur les points suivants :

- après une période d'augmentation de la consommation en 2004, une stabilisation s'est amorcée en 2006, suivie d'une baisse de la consommation et globalement d'une moindre visibilité de celle-ci (en particulier aux abords des écoles). Ce constat est corroboré par les enquêtes de population ; on relève toutefois que plusieurs panélistes se disent sceptiques face aux sondages et préfèrent plutôt croire à une stabilité de la consommation ;
- l'âge à la première consommation reste bas et la proportion de jeunes filles qui consomment est devenue proche de celle des garçons,
- la consommation de cannabis aurait plus tendance à se faire en fin de journée et durant les weekends. Certains panélistes mentionnent aussi une consommation « fonctionnelle » le soir, pour se détendre, surtout chez les consommateurs réguliers plus âgés,
- la consommation excessive d'alcool est devenue la problématique principale avec en parallèle l'apparition de la problématique liée à l'usage intensif d'internet et l'apparition de certains cas d'isolement sociaux,
- les mesures structurelles mises en place ont contribué à la réduction de la consommation de cannabis et celle-ci semble être passée de mode,
- dans plusieurs cantons on mentionne un changement des normes sociales concernant la consommation de cannabis :
 - elle serait moins vécue comme une transgression/provocation ou une manière de se distinguer (donc moins attractive). Dans le canton de Vaud, on a même mentionné un certain « dénigrement des fumeurs de cannabis » allant de pair avec une valorisation de la consommation d'alcool,
 - elle serait toujours plus banale au sens d'une certaine tolérance sociale,
- partout il existe une grande inquiétude sur la consommation d'alcool et la multi-consommation de fin de semaine (alcool et autres substances, en particulier des psychostimulants mais aussi le cannabis), avec prises de risque associées: violences, conduite automobile sous l'effet de substance ou comportements sexuels à risque. La consommation de cocaïne serait en augmentation et on note l'apparition de nouveaux consommateurs d'héroïne,
- la surconsommation voire la dépendance à Internet est mentionnée comme un problème émergent.

1.4 PROBLEMES LIES A LA CONSOMMATION DE CANNABIS

De manière générale tous les panélistes des quatre cantons sentinelles s'accordent sur les points suivants :

- les problèmes liés à la consommation de cannabis ont reculé progressivement entre 2004 et 2009,
- la consommation de cannabis n'est pas nécessairement problématique en soi et que les problèmes, quand il y en a, sont en général associés à d'autres difficultés sous-jacentes de nature psychosociale ou familiale,
- la détection précoce et une prise en charge variée associées à une amélioration du travail en réseau c'est développée durant la période d'observation,
- il reste toujours quelques cas problématiques en lien avec des consommations importantes de cannabis ;
- l'étude parmi les écoliers saint-gallois met en évidence une forte corrélation entre la consommation (surtout régulière) de cannabis et la commission de délits violents (surtout graves).

On réaffirme aussi que le cannabis ne perturbe pas le fonctionnement de l'école mais tous les cantons connaissent des cas d'échecs scolaires, de ruptures d'apprentissage dans lesquels la consommation de cannabis joue un rôle. Des cas de dépendance au cannabis sont signalés. Dans le canton de Vaud on signale que de plus en plus souvent ce sont les jeunes eux-mêmes qui viennent chercher de l'aide :

- toutefois, on estime dans les panels « éducation » que la question du cannabis en milieu scolaire s'est particulièrement apaisée. Le nombre de demandes d'aide ou d'interventions (de la part de parents et d'institutions) a diminué et à Zurich les « Kifferkurse » sont en diminution.

En conclusion, les panels menés entre 2004 et 2009 ont mis en évidence deux constats :

- Une grande convergence de vues et d'expérience entre les différents panels et entre les différents cantons.
- Une convergence entre l'observation de la situation par les panélistes et les données de consommation recueillies auprès de la population jeune des cantons sentinelles.

Ces deux constats soulignent l'intérêt des systèmes de panels d'experts cantonaux pour suivre l'évolution du marché du cannabis, de la consommation et des problèmes qui y sont liés.

2 INTRODUCTION

La consommation de cannabis chez les jeunes a connu une forte hausse durant les années 90. Cette évolution a notamment conduit le Conseil fédéral à entreprendre un processus de révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) dont l'un des objectifs était de développer une approche adaptée à ce nouveau contexte. Le projet de révision présenté au Parlement comprenait ainsi la dépénalisation de la consommation du cannabis et la possibilité de tolérer, sous certaines conditions, la production de cette substance ainsi que sa vente aux jeunes de 18 ans et plus. Des mesures de protection de la jeunesse ainsi qu'une évaluation des effets de la nouvelle législation étaient aussi prévues dans la Loi.

La période séparant l'annonce du projet de révision et le vote final sur celui-ci au Conseil national a duré près de cinq ans. Durant ce laps de temps, des producteurs et commerçants du chanvre, ainsi que certaines autorités, se sont engagés dans une phase de pré-adaptation aux dispositions législatives futures. Ainsi, des magasins de chanvre ont essaimé et été tolérés dans différentes régions de Suisse alors que la dénonciation des consommateurs de cannabis faisait parfois l'objet d'exceptions. Cette pré-adaptation a probablement aussi eu lieu chez des adolescents et jeunes adultes, qui constituent les principaux consommateurs de cette substance.

Le refus d'entrer en matière sur le projet de révision par le Conseil national, le 14 juin 2004, a mis un terme au processus de réforme. Cette décision a eu plusieurs conséquences. La première est que, ne légiférant pas, les Chambres fédérales n'ont pas présenté d'alternative à une gestion de la problématique du cannabis (interdiction totale de la production, vente et possession) qui ne pouvait pourtant être jugée satisfaisante (hausse de la production, de la vente et de la consommation). La seconde est que les cantons et citoyens qui avaient anticipé l'arrivée de nouvelles dispositions législatives se trouvaient en situation de retour à des dispositions antérieures.

Cette situation a conduit à ce que, au lendemain du 14 juin, trois initiatives et deux motions parlementaires, ainsi qu'une initiative populaire, intitulée « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse », ont été déposées pour engager une poursuite du processus législatif interrompu. Un groupe de travail inter-partis s'est aussi créé quelques mois plus tard avec pour objectif d'engager une réflexion sur une nouvelle révision de la LStup. Ces interventions qui ont suivi le rejet du projet de révision allaient dans le sens de nouvelles alternatives :

- la première, qui s'appuyait sur le rejet du projet de révision par le Parlement, visait à remettre en question la politique fédérale en matière de drogue (quatre piliers) et à renforcer l'interdiction de la production, vente et consommation du cannabis ;
- la seconde, qui s'appuyait sur un certain consensus au sujet de la politique fédérale en matière de drogue, visait une révision "light" de la loi sur les stupéfiants (inscription dans la loi de la politique des quatre piliers, de la prescription médicale d'héroïne, de la répartition des tâches entre Confédération et cantons et de la protection de la jeunesse) mais ne contenant pas de changements s'agissant du cannabis ;
- la troisième, qui s'appuyait notamment sur le fait que le Conseil des Etats s'était prononcé en faveur du précédent projet de révision et que le vote sur l'entrée en matière au Conseil national ait été serré, visait à réengager un processus de révision similaire au précédent et qui pourrait prendre l'une des deux formes suivantes : la légalisation de cette substance (production, vente, possession, consommation) ou l'expérimentation d'un renoncement temporaire à la poursuite de la consommation et, éventuellement, de la production et de la vente du cannabis.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N)^a a par la suite approuvé une procédure visant à mettre rapidement en œuvre les éléments de la révision déboutée qui ne faisaient pas l'objet de contestation. La question du statut du cannabis n'y est pas

^a La Commission a voté l'entrée en matière sur cet article le 10 avril 2006.

abordée. Le Conseil national est entré en matière le 14 décembre 2006 pour discuter de la proposition de révision « *light* » de la CSSS-N, et l'a acceptée le 20 décembre.

Dans le projet de révision initial figurait l'évaluation scientifique des effets de la mise en application des nouvelles normes législatives (art. 29). Après une procédure d'appel d'offre, le Conseil fédéral, via l'Office fédéral de la santé publique, a attribué cette recherche à un consortium d'instituts, constitué de l'*Institut für Sucht und Gesundheitsforschung* (ISGF), de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), de l'Institut suisse pour la prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (SFA-ISPA), de l'Institut de criminologie et de droit pénal (ICDP) et de l'*Institut für Begleit- und Sozialforschung* (IBSF).

Au lendemain du rejet de la révision de la LStup, l'OFSP a souhaité maintenir l'étude de la problématique du cannabis tout en modifiant les objectifs. Ainsi, d'une recherche qui visait à mettre en évidence les effets de l'application d'une nouvelle loi sur différents aspects de la problématique du cannabis, on est passé à un monitoring de la situation, à savoir un suivi sur plusieurs années de l'évolution de la consommation de cannabis et des problèmes associés à cette consommation.

Quant à l'initiative populaire « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse » (alternative 3), elle a été déposée à la Chancellerie fédérale en janvier 2006. Le Conseil fédéral a refusé cette initiative et a renoncé à élaborer un contre-projet. Une votation populaire a eu lieu le 30 novembre 2009, avec un net rejet par le peuple suisse (63% de non). A la même date, la révision partielle de la LStup a quand à elle été acceptée par 68% des votants et par tous les cantons.

A l'heure actuelle, le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse constitue un ensemble de travaux qui permettent le suivi de la situation au niveau national et qui sont mis en œuvre par les cinq instituts cités plus haut. Ce monitoring comprend l'étude présentée dans ce rapport, l'étude sentinelle. Elle s'intéresse à l'évolution de la situation en matière de cannabis ainsi qu'à la gestion de cette situation au niveau local. Ainsi, les observations relevées par des professionnels de terrain dans différents domaines (santé/social, école/formation professionnelle, police/justice) et dans quatre cantons suisses (St Gall, Tessin, Vaud, Zurich), dits « sentinelles », sont récoltées et analysées annuellement.

2.1 QUELQUES RAPPELS

2.1.1 Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse

Le monitoring de la problématique du cannabis en Suisse constitue un ensemble de travaux qui permet un suivi de la situation au niveau national et dont la mise en œuvre est le fait d'un consortium d'instituts^b. Ce monitoring comprend les travaux suivants :

- l'étude sentinelle, qui s'intéresse à l'évolution de la consommation de cannabis et des problèmes qui y sont liés au niveau cantonal, ainsi qu'à leur gestion ;
- une enquête téléphonique répétée (2004 et 2007) portant sur les comportements et opinions liés au cannabis dans la population âgée de 15 à 29 ans ;
- des enquêtes concernant le commerce du chanvre en Suisse ;
- un suivi et une analyse des données nationales concernant la consommation et le trafic de cannabis.

^b Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP), Institut de criminologie et de droit pénal de Lausanne (ICDP), Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung (ISGF), Institut für Begleit- und Sozialforschung (IBSF).

2.1.2 L'étude sentinelle

L'étude sentinelle est menée en collaboration par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) et par l'Institut de criminologie et de droit pénal (ICDP) de l'Université de Lausanne. C'est une étude qui a pour objet l'évolution de la situation du cannabis au niveau local, tant en terme de consommation, de problèmes liés à la consommation que de gestion de la problématique. Elle se déroule dans quatre cantons devenus dès lors les cantons « sentinelles » pour l'étude. Ces cantons sont St Gall, le Tessin, Vaud et Zurich.

Il s'agit plus particulièrement :

- d'identifier les éléments d'homogénéité et d'hétérogénéité de la gestion de la problématique du cannabis entre les cantons ;
- d'identifier les problèmes et les opportunités dans la gestion de l'application de la loi ;
- d'identifier les bonnes pratiques développées par les cantons.

2.1.3 Méthode des panels d'experts

Afin de pouvoir évaluer l'évolution de la situation dans les quatre cantons désignés pour l'étude, des experts du champ de la santé, du social, de l'éducation, de la justice et de la police ont été réunis à quatre reprises, sur une période de cinq ans (en 2004-2005, 2006, 2008 et pour la dernière fois en 2009).

La méthode utilisée est celle de panels de professionnels ; elle se situe, méthodologiquement, entre l'entretien collectif et la conférence de développement de consensus (consensus development conference). Ces panels ont été créés dans trois domaines spécifiques (services de santé et sociaux [santé/social], école et formation professionnelle [éducation], justice et police [justice/police],) et pour chacun des quatre cantons sentinelles. Désignés par les administrations cantonales, les experts se sont engagés à participer au nom de leur institution. Chacun des panels est constitué de 8 à 12 personnes et se réunit une fois par année sous la conduite de l'équipe de recherche.

La composition des panels a été stable au cours de l'étude (voire la liste des panélistes en annexe). La plupart des institutions ont gardé le même représentant, le maximum a été trois représentants pour une seule institution. Les personnes changent parfois d'institution et se retrouvent au panel pour représenter une autre institution que celle pour laquelle ils travaillaient au premier panel, les domaines sont assez restreints et en général les intervenants se connaissent de visu, de nom, ou de nom d'institution.

Des envois préliminaires ont été envoyés aux panélistes pour qu'ils réfléchissent aux questions posées et interrogent aussi leurs collègues d'institution. Ils étaient censés venir avec une observation synthétique au nom de leur institution. A deux reprises, ils ont aussi reçu des informations relatives aux panels : deux articles avec la convocation du deuxième panel^c et un rapport intermédiaire en 2009.

Répartis par domaines, les trois panels se retrouvaient chacun autour d'une table et commençait alors le tour. L'équipe de recherche posait les questions suivantes, sur l'année précédant le panel :

- quelle est la situation actuelle en matière de consommation de cannabis et de marché et quelle est son évolution ?
- quels sont les principaux problèmes rencontrés sur le terrain ?
- quelles sont les mesures et interventions qui ont été développées dans ce domaine ?

^c Frank ZOBEL, Sophie ARNAUD, Françoise DUBOIS-ARBER, Giang Ly ISENRING, « Cannabis : observations et interventions », *Dépendances* n° 27, pp. 18-21, décembre 2005. Et le même article traduit en allemand dans la revue *Abhängigkeiten*, 1/06.

Il était attendu de chacun des participants qu'il rapporte ses observations (et celles de son institution), en prenant une position à la fois d'informateur et d'expert, d'une part en réunissant des données pertinentes dans son environnement professionnel, et d'autre part en participant à l'analyse des données fournies par l'ensemble des membres du panel auquel il participe. A chaque tour de table terminé, l'équipe de recherche rédigeait une synthèse des principaux constats du panel et le modifiait en fonction des remarques jusqu'à ce que tout le panel soit d'accord et valide la synthèse.

Lors du dernier panel en hiver 2009, l'équipe de recherche a également questionné les experts sur l'évolution de 2004-2009. Au titre de bilan de la situation, l'équipe de recherche a réuni les trois panels séparément pendant la matinée et les a regroupés l'après-midi pour une sorte de « méga-panel », où chaque domaine présentait la synthèse de son panel du matin sur la consommation et sur les problèmes de 2008-2009 mais aussi sur toute l'évolution de la période 2004-2009. Il s'agissait de présenter chaque consensus aux deux autres panels et de confronter, si besoin, les divergences ou constater les similitudes. Cela a été également l'occasion de pouvoir faire se rencontrer les panélistes entre les différents domaines et leur permettre d'échanger de manière informelle autour de la question du cannabis. Ces « méga-panels » ont eu lieu pour le canton de Vaud, St-Gall et Zürich mais au Tessin, le panel justice/police n'a pas pu se joindre aux deux autres.

2.1.4 Procédure

Pour les panels suisse-allemands, l'équipe de recherche a collaboré avec Domenic Schnoz (lic. phil. I), chef de projet à l'Institut für Sucht-und Gesundheitsforschung (ISGF) de Zürich, ainsi que Ralph Thomas animateur bilingue français-allemand. L'organisation des panels zurichoïses et saint-galloïses (lieu, dates, matériel), les traductions diverses, les envois de courrier et de rapport aux panélistes, mais également les retranscriptions des discussions ont été faits en collaboration directe ou indirecte avec l'ISGF.

Tous les panels ont été enregistrés, puis retranscrits verbatim par des collaborateurs de recherches.

Education & santé/ social

Une journée-type du panel 2009 se passait selon le programme envoyé précédemment aux panélistes (voir en annexe).

Après les deux tours de table (1^{er} tour sur 2008, 2^{ème} sur 2004-2008) l'équipe de recherche présentait une synthèse des points les plus importants sur power point, elle attendait un retour de la part des participants pour validation. Cette partie-là prenait parfois jusqu'à une demi-heure lorsque les panélistes avaient des points de vues divergents.

Justice/police

Les panels justice/police, menés par l'équipe de recherche de l'ICDP (Prof. Killias et Mme Vuille), répondaient à des questions sensiblement différentes. Il y eu une petite évolution au niveau des questions posées depuis le premier panel : la première année, en 2004, il leur a été demandé de faire un état des lieux de la situation du marché, de la consommation, de la production et des politiques d'intervention de la police.

Les années suivantes, les mêmes thématiques ont été abordées et ce dans tous les cantons :

- le marché
- la consommation
- la production
- les prix
- les problématiques légales (adoptions ou modification de lois, difficultés dans l'application des lois dans des cas concrets)

- le trafic transfrontalier
- la consommation dans le contexte spécifique de la circulation routière.

Ces questions générales étaient toujours posées à tous les experts du domaine. Ensuite, il y a eu des questions plus spécifiques à chaque canton, suivant ce qui avait été dit d'intéressant ou de spécifique lors du panel précédent. La question était reposée, afin de savoir si le phénomène existait toujours, s'était modifié, s'il avait disparu ou s'il était réapparu. Dans le même sens, on demandait à tel canton s'ils avaient aussi constaté un phénomène relevé dans tel autre canton.

Leurs appréciations du terrain de ce domaine sont par conséquent parfois quelque peu différentes de celles des deux autres domaines.

Les populations observées ne sont pas les mêmes. Le panel éducation observe les jeunes de 11 à 20 ans, celui de la santé/social des jeunes et des moins jeunes en difficulté psychosociale et celui de la justice/police toutes sortes de populations (dealers, trafiquants, délinquants, personnes insérées ou désinsérées, condamnées, etc.). Au fil des années, les questions posées ont donc évolué, ont été nourries par les expériences des uns et des autres, mais la trame de base des panels est restée la même.

2.1.5 Aide à la lecture

Nous avons donc analysé à la fois le contenu des discussions des groupes et les consensus validés par les experts de chaque canton. Nous les avons réunis verbatim par thématiques. Les résultats présentés dans ce rapport sont tirés des consensus validés par les panélistes, ils sont parfois illustrés de quelques citations servant à illustrer les propos.

Chaque chapitre présente les résultats des panels par canton :

- Composition des panels : nombre de professionnels présents par panels, lieu et date des réunions ;
- Appréciation du contexte 2008-2009 : évolution des problématiques juridiques et des particularités cantonales sur le cannabis, marché cantonal du cannabis (trafic, deal, mouvements transfrontaliers, etc.) ;
- Mesures prises dans le canton : 2004-2009
- Situation général du marché en 2008-2009
- Consommation de cannabis :
 - ✓ niveau général de la consommation (en 2008-2009, de 2004 à 2009)
 - ✓ consommateurs (en 2008-2009, de 2004 à 2009)
 - ✓ banalisation (en 2008-2009, de 2004 à 2009)
 - ✓ information (en 2008-2009, de 2004 à 2009)
 - ✓ aspect symbolique et social (en 2008-2009, de 2004 à 2009)
 - ✓ co-consommations : alcool, cocaïne et autres / autres consommations (en 2008-2009, de 2004 à 2009)
 - ✓ autres
- Problèmes liés à la consommation de cannabis :
 - ✓ diminution des problèmes (en 2008-2009, de 2004 à 2009)
 - ✓ le cannabis n'est pas un problème en soi... (en 2008-2009, de 2004 à 2009)

- ✓ consommation thérapeutique (en 2008-2009, de 2004 à 2009)
 - ✓ gros consommateurs (en 2008-2009, de 2004 à 2009)
 - ✓ solitude
 - ✓ autres
- Les évolutions des observations de 2004 à 2009 : cohérence, nouveautés, alertes et divergences du discours des panélistes au long des 4 panels par domaine ;
 - Synthèse : points communs et évolutions observés par tous les panels de 2004 à 2009

Des variations peuvent apparaître dans la sous-structure de chacun des chapitres, car les sous-thèmes n'ont pas été abordés de manière systématique, mais spontanée, suivant ce qui apparaît ou disparaît sur le terrain et les évolutions, et ce dans chaque canton de manière différenciée. Parfois aussi le temps à disposition n'était pas suffisant pour tout synthétiser ou alors les deux périodes de temps ont été regroupées dans la synthèse car elles étaient très similaires. Chaque canton, chaque domaine a transmis des informations originales. Il est par conséquent normal qu'il y ait des manques ou des ajouts dans les observations concernant une thématique ou l'autre ou la période.

Les observations sont toujours présentées par domaines dans l'ordre suivant :

1. Justice/police
2. Education
3. Santé/social

Dans la mesure du possible, nous avons regroupé les constats lorsqu'ils étaient similaires à plusieurs domaines afin d'éviter trop de répétitions. Et enfin, nous avons choisi de présenter les choses du constat général au cas particulier, à chaque fois que cela était faisable.

3 SITUATION ET PREVALENCES

3.1 EN EUROPE

L'étude européenne ESPAD (European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs) de 2007, qui concerne les jeunes de 15-16 ans de 35 pays européens confirme « un arrêt de l'augmentation de la consommation de cannabis ». Les prévalences de consommation sont les suivantes : 19% de ces jeunes ont essayé le cannabis une fois dans leur vie ; 7% l'ont essayé au cours du mois dernier.

3.2 EN SUISSE

Selon les chiffres rapportés par l'Institut Suisse de Prévention contre l'Alcoolisme et autres Toxicomanies^d basés sur l'Enquête suisse sur la santé, les études HBSC et ESPAD, la tendance en Suisse semble suivre celle de l'Europe.

Prévalence à vie

Augmentation en population générale

En 2007, un cinquième (19.4%) de la population suisse âgée de 15 ans et plus a consommé au moins une fois du cannabis. Cette proportion a augmenté depuis 1997 (14.2%), bien qu'elle ait baissé chez les plus jeunes.

Baisse chez les 15-19 ans

En 2007, dans la tranche d'âge des 15-19 ans : 30.1% des hommes et 16.7% des femmes rapportent en avoir consommé au moins une fois au cours de leur vie. Dans cette tranche d'âge que la prévalence à vie est en légère diminution depuis 1997. Le cannabis reste toutefois la drogue illégale dont l'usage est le plus répandu en Suisse.

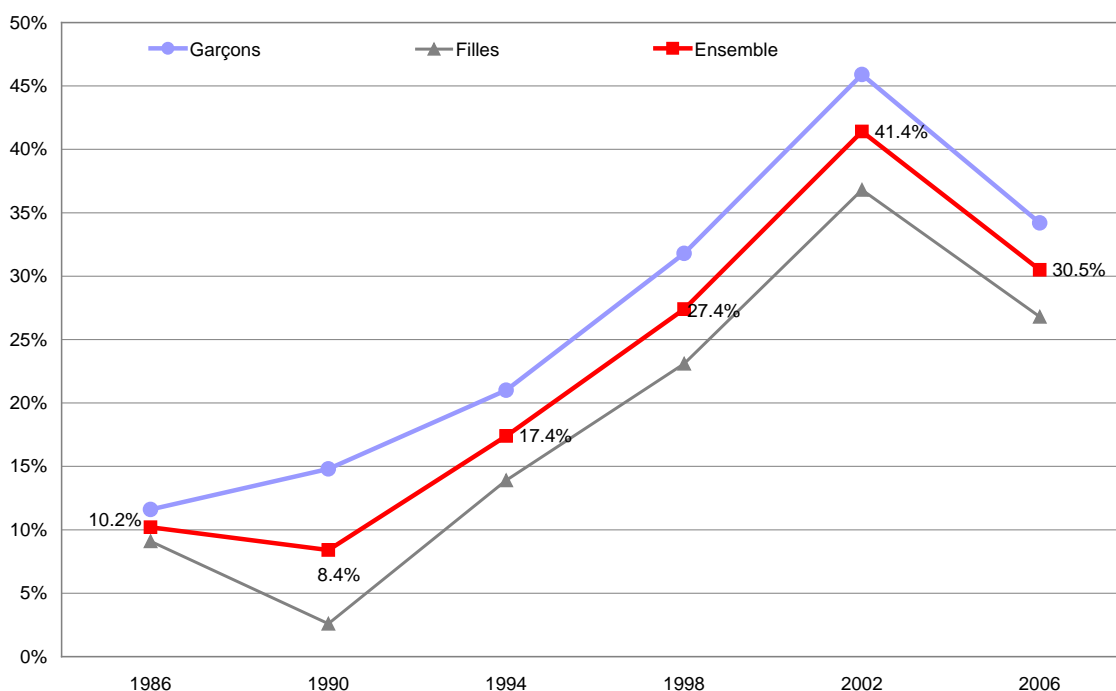
Baisse chez les écoliers de 15 ans depuis 2002

Les chiffres de la consommation de cannabis « au moins une fois dans la vie » chez les écoliers de 15 ans ont augmenté au fil des années depuis le commencement de l'enquête en 1986, mais on peut constater un recul en 2006.

Entre 1990 et 2002, l'évolution de la consommation expérimentale de cannabis chez les écoliers de 15 ans en Suisse a suivi une nette tendance à la hausse (cf. Figure 1). On passe en effet d'un peu moins de 10% des écoliers en 1990 à un peu plus de 40% en 2002 qui ont testé le cannabis au moins une fois dans leur vie. C'est en 2006 que l'on assiste à une baisse importante de la consommation expérimentale avec environ 30% des jeunes de 15 ans qui ont consommé une fois du cannabis dans leur vie.

^d Les informations de ce chapitre sont tirées du site internet de l'ISPA, consulté en mars 2010.

Figure 1 Evolution de la prévalence de la consommation à vie de cannabis chez les écoliers de 15 ans en Suisse entre 1986 et 2006 (Source : ISPA/HBSC 2006)



La plupart des jeunes de 15 ans n'ont cependant pas eu d'expérience de consommation de cannabis (65.8% des écoliers et 73.1% des écolières en 2006). De plus en plus de jeunes ne consomment le cannabis qu'une seule fois et renoncent par la suite (9.8% des écoliers et 5.7% des écolières pour 2006).

Age de la première consommation de cannabis

Les données de l'enquête SMASH ont montré que la majorité des jeunes expérimentent le cannabis avant 16 ans. En effet, la proportion de jeunes ayant déjà pris du cannabis croît plus lentement après cet âge. Ainsi, si près d'un écolier sur deux a expérimenté le cannabis à la fin de l'école obligatoire, cette proportion atteint environ deux sur trois à 20 ans.

La première consommation a lieu en moyenne à l'âge de 13.8 ans pour les deux sexes selon les réponses des écoliers de 15 ans qui ont déjà au moins consommé une fois dans leur vie du cannabis. Ils fument leur première cigarette plutôt que le cannabis et leur premier état d'ivresse se situe à peu près à l'âge de la première consommation de cannabis. La part des écoliers qui avaient consommé du cannabis à l'âge de 11 ans ou plus jeune était de 3%. La plupart des jeunes qui ont déjà eu une consommation de cannabis à 15 ans, l'avaient débutée à 14 ans.

Consommateurs actuels de cannabis^e

Stabilité en population générale

Parmi les personnes interrogées de 15 ans et plus, 3,4% ont déclaré consommer du cannabis au moment de l'Enquête suisse sur la santé de 2007. Cette proportion de consommateurs « actuels » est restée relativement stable depuis 1997.

^e Ibid.

Baisse chez les 13-29 ans depuis 2004^f

Le pourcentage le plus élevé concerne les personnes âgées de 20 à 29 ans mais on constate toutefois une tendance à la baisse, surtout chez les adolescents et les jeunes adultes. Parmi les jeunes et jeunes adultes de 13 à 29 ans, 13.3% étaient des consommatrices et consommateurs actuels en 2004 contre 11.2% en 2007. Chez les jeunes adultes de 20 à 24 ans, ce pourcentage est passé de 14% en 1997 à 10.3% en 2007. Ce chiffre est toujours plus élevé que celui de 1992 (8%). Tandis que chez les 25-29 ans, il est en légère augmentation (de 7% en 1997 à 10% en 2007).

Baisse chez les 15-19 ans

Chez les plus jeunes, la proportion est passée de 11% de consommateurs actuels en 1997 à 6.9% en 2007. Ce chiffre est quasi similaire à celui de 1992 (6%).

Les études internationales portant sur les jeunes d'âge scolaire confirment également cette tendance à la baisse de la consommation de cannabis chez les jeunes entre 2002 et 2007. Toutefois, si l'on regroupe l'ensemble des tranches d'âge, la proportion des personnes consommant « actuellement » du cannabis en 2007 est comparable à celle de 2002.

Fréquence de consommation^g

Baisse de la consommation quotidienne et hebdomadaire en population générale depuis 2004

On constate de manière générale un recul de la fréquence de consommation auprès des consommateurs actuels de 15 ans et plus. La proportion des consommateurs quotidiens a baissé de 2004 (14.2%) à 2007 (9.3%). La proportion des personnes qui avaient fumé du cannabis au moins une fois par semaine a diminué : de 1.7% en 2002 à 1.3% en 2007. En même temps, les proportions des personnes fumant semestriellement, mensuellement ou hebdomadairement étaient en légère hausse.^h Cette tendance à la hausse dans la population générale est cependant probablement liée à un phénomène démographique, soit qu'au cours de cinq années, des cohortes âgées (avec quasiment aucune consommation de cannabis) ont graduellement disparu.

Dans la tranche d'âge des 20 à 24 ans, où l'on trouve la plus grande proportion de celles et ceux qui consomment au moins une fois par semaine du cannabis, la proportion a aussi baissé de 6.4% en 2002 à 5% en 2007.

Baisse de la consommation quotidienne en particulier chez jeunes adultes (19-29 ans) depuis 2004ⁱ

Le recul constaté concerne d'abord les jeunes adultes, parmi lesquels la proportion de fumeurs quotidiens a baissé de 15.6% en 2004 à 8.7% en 2007. Dans le même temps, les proportions des personnes de cette tranche d'âge qui fument semestriellement (19.9% à 21.5%), mensuellement (35.7% à 37.5%) ou hebdomadairement (30.2% à 31.7%) étaient en légère hausse.

Consommation hebdomadaire des 13 à 15 ans et des 16-18 ans

Chez les consommateurs de 13 à 15 ans, le recul de 2004 à 2007 est moins prononcé (11.9% à 9.5%). On peut même constater une légère augmentation pour la même période chez les consommateurs quotidiens de 16 à 18 ans (10.1% à 11.5%). Quant à la consommation hebdomadaire chez les 13-15 ans elle augmente passablement puisqu'elle passe de 14.3% en 2004 à 23.8% en 2007, elle baisse en revanche chez les 16-18 ans (de 32.6% à 25.4%).

^f Ibid.

^g Ibid.

^h Annaheim, Gmel et Arbeitsgruppe Cannabismonitoring (2008). Veränderungen im Cannabiskonsum 2004 bis 2007 – Ergebnisse des Schweizerischen Cannabismonitorings.

ⁱ Ibid.

Différences selon les régions linguistiques (ESS)

En 2007, la proportion des habitant(e)s de la Suisse romande ayant une expérience avec le cannabis était légèrement plus grande que la proportion de celles et ceux de la Suisse alémanique. La proportion des personnes ayant consommé au moins une fois du cannabis est nettement inférieure au Tessin par rapport aux autres régions linguistiques.

3.3 INDICATEURS DE REPRESSION

Le suivi des indicateurs de dénonciations entre 2000 et 2008 montrent une baisse progressive du taux de dénonciations au niveau suisse (Figure 2). La baisse la plus marquée concerne le canton de Vaud, dont les valeurs tendent à se rapprocher de la moyenne suisse.

Les indicateurs tendent donc à montrer que St-Gall est un canton dans lequel les dénonciations pour infraction à la LStup en lien avec le cannabis sont plutôt inférieures à ce que l'on observe au niveau national, et notamment les dénonciations pour consommation. Cette situation est sans doute à mettre sur le compte d'un amendement du code de procédure pénale, qui permet d'infliger une amende d'ordre aux consommateurs de cannabis.

La tendance à la hausse pour le canton de Zurich ne s'est pas confirmée en 2008, avec des valeurs très proches du canton de Vaud de 2006 à 2008.

En ce qui concerne la répression du trafic, on observe à Zurich des taux qui sont supérieurs à ceux observés en Suisse, à l'exception de 2003, 2007 et 2008 (Figure 3). L'évolution au niveau suisse est à la baisse depuis 2003, avec une nouvelle augmentation en 2008. Le canton de Vaud présente toujours des taux de dénonciations pour trafic plus bas que les autres cantons alors que celui-ci a toujours eu des taux de dénonciations pour consommation plus élevés.

Figure 2 Evolution du taux de dénonciations pour consommation de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2008

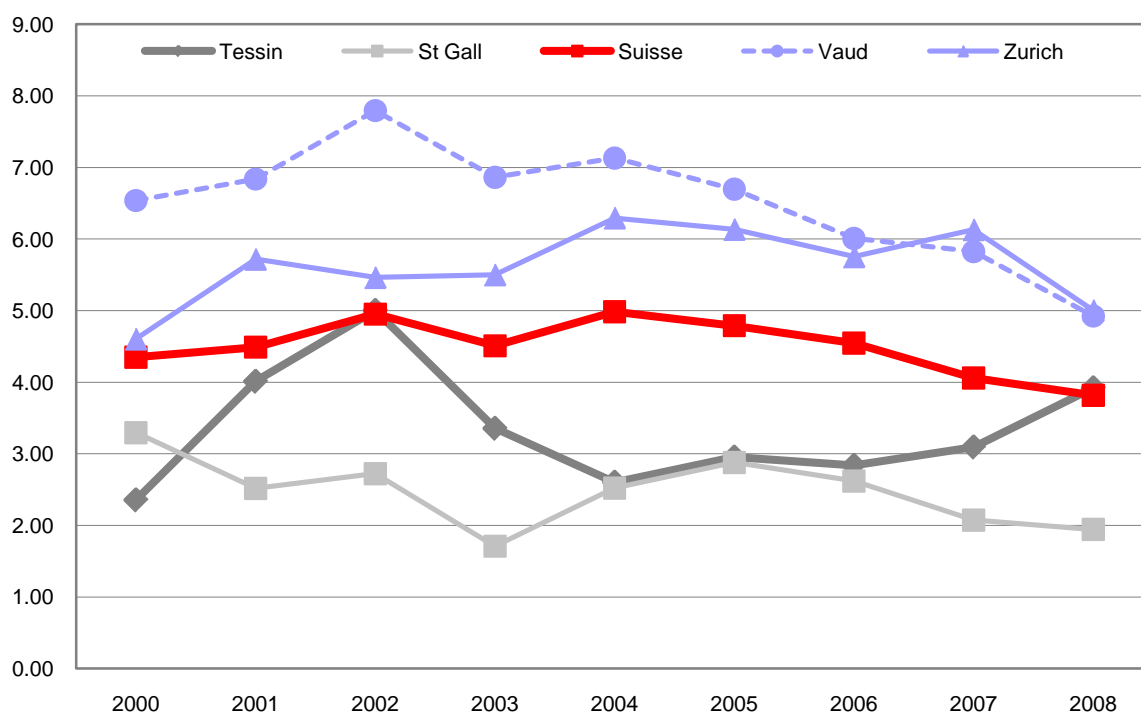
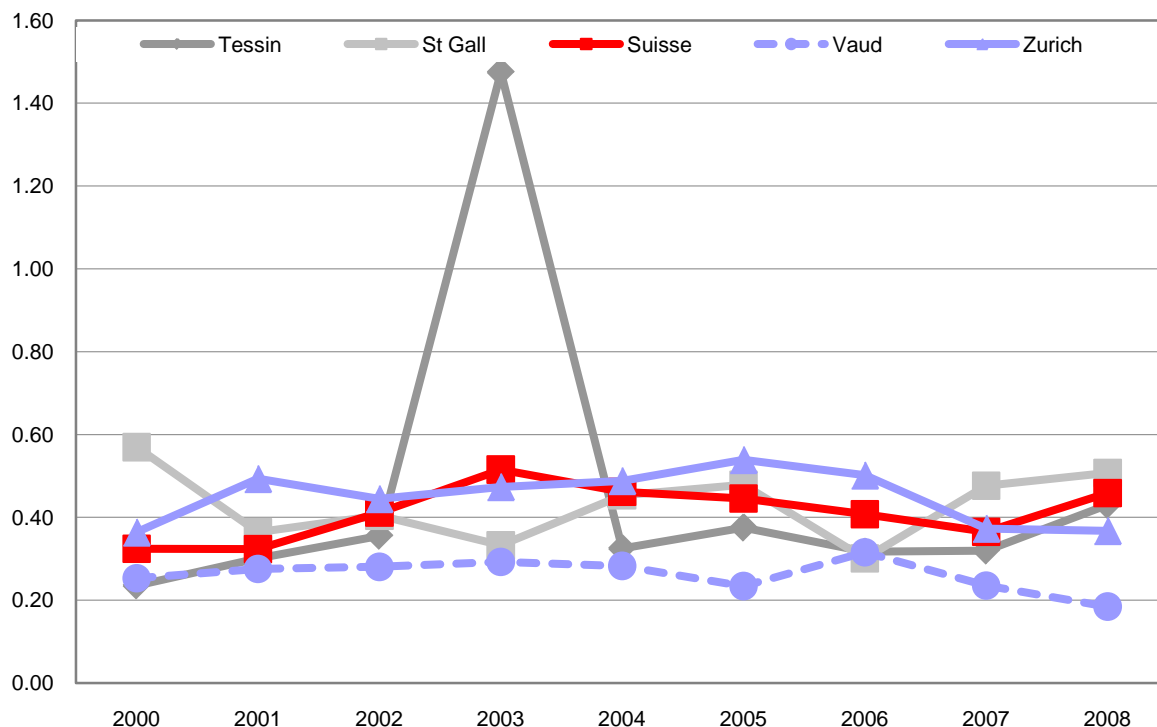


Figure 3 Evolution du taux de dénonciations pour trafic de cannabis (ou de produits dérivés du cannabis) pour 1000 habitants entre 2000 et 2008



3.4 PREVALENCE DE L'USAGE PROBLEMATIQUE

3.4.1 En France

Les quelques informations qui suivent viennent du site Internet de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)ⁱ.

Le test CAST (Cannabis Abuse Screening Test) permet de fournir une estimation de la proportion de jeunes de 17-18 ans présentant des signes d'usages problématiques. Une telle caractéristique serait partagée par 9% des filles et 18% des garçons en France. « 14% des jeunes de 17-18 ans présenteraient ainsi des signes suggérant un risque élevé d'usage problématique, tandis que 6% seraient engagés dans une consommation présentant un risque plus modéré de dériver vers un usage problématique. »^k

« Si les problèmes rencontrés sont plus fréquents parmi les gros fumeurs, ils ne sont pas absents des déclarations d'usagers moins intensifs. Les problèmes les plus fréquents sont les problèmes de mémoire durant les épisodes de consommation (environ trois expérimentateurs sur dix en ont déjà rencontré au moins une fois). Toutefois, pour la très grande majorité des usagers, ces problèmes restent rares. Les jeunes concernés par ces signes d'usage problématique semblent se distinguer des autres par une scolarité un peu plus difficile, des consommations de soins plus importantes dans le

ⁱ Organisme public chargé du recueil, de l'analyse et de la synthèse des données relatives aux drogues illicites, à l'alcool et au tabac en France, www.ofdt.fr.

^k Tendances n° 66, 2009, 6 p. / Legleye S., Spilka S., Le Nezet O., Laffiteau C. Les drogues à 17 ans. Résultats de l'enquête ESCAPAD 2008.

domaine de la santé psychologique. Ils semblent par ailleurs appartenir à un milieu social légèrement plus favorisé ».¹

3.4.2 En Suisse

Consommation de cannabis et troubles psychiques

Une récente analyse de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies a montré, pour la première fois au sein de la population suisse, la corrélation entre troubles psychiques et consommation de cannabis. Par rapport aux personnes qui ne fument jamais de cannabis, celles qui en consomment souffrent plus souvent de symptômes de dépression, de tension nerveuse ou d'un état de faiblesse générale.^m

Tendances de consommation de substances auprès d'une jeune clientèle de consultation ambulatoire ou d'institution résidentielle

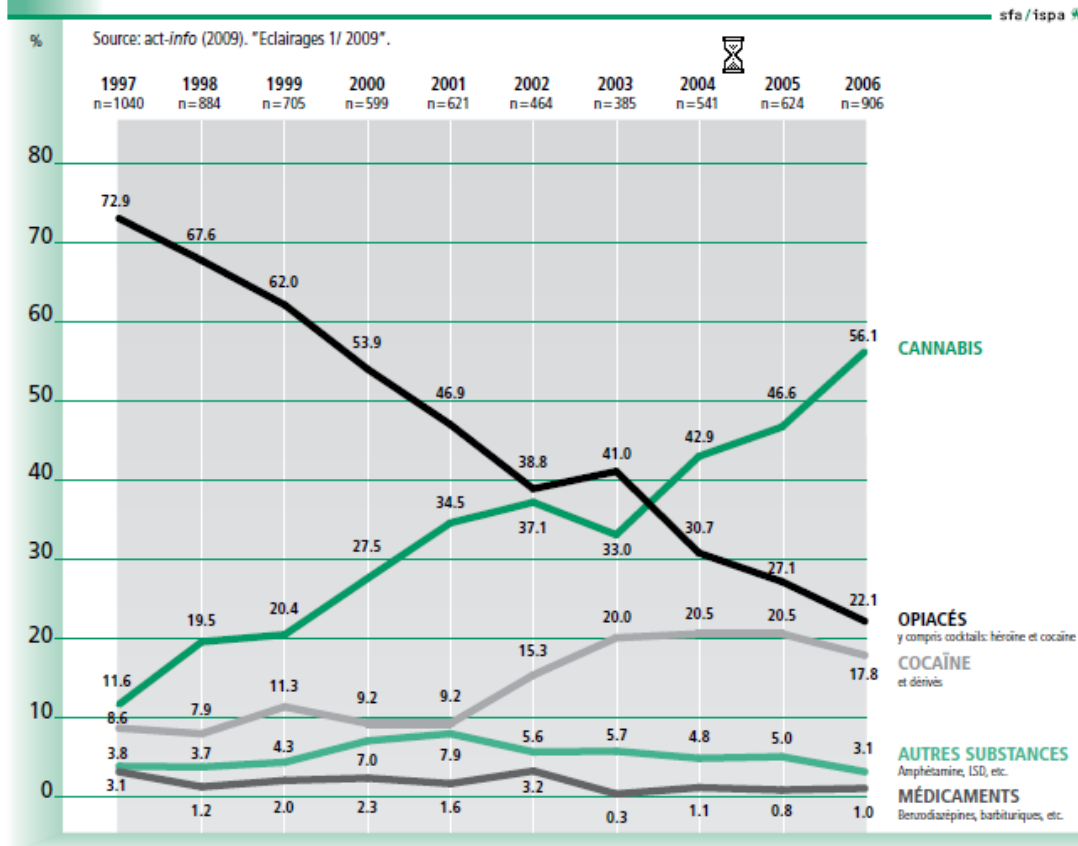
« Ces dernières années, la principale substance posant problème chez la clientèle en dessous de 25 ans, ayant un problème avec des drogues illégales et des médicaments, a changé : proportionnellement, moins de jeunes client-e-s se sont adressés à un service ambulatoire ou ont commencé un traitement dans le cadre d'un programme résidentiel à cause d'un opiacé, la problématique s'est plutôt transférée vers la cocaïne et le cannabis entre les années 1997 et 2006. Si, en 1997, 73% des client-e-s désignaient un opiacé comme la principale substance posant problème, ce pourcentage était de 47% quatre ans plus tard, et en 2006 il s'est abaissé à 22%.

A l'opposé, proportionnellement plus de client-e-s cherchaient du soutien à cause de problèmes liés à la consommation de cannabis : ce pourcentage a augmenté de 12% en 1997 à 35% quatre ans plus tard.

¹ Ibid.

^m Site internet : www.ispa.ch. Rubrique : Actualité / Communiqué de presse du 11 février 2010. Adresse : http://www.sfa-ispa.ch/fr/actualites/article/consommation-de-cannabis-et-troubles-psychiques/?tx_ttnews%5BbackPid%5D=257&cHash=8277afb833eb1bccb67ba3813c540f5c

Principales substances posant problème (drogues illégales et médicaments) à l'entrée dans une consultation ambulatoire ou dans une institution résidentielle auprès des client(e)s de moins de 25 ans (évolution de 1997 à 2006)



(La somme des pourcents peut varier du 100% à cause d'arrondis vers le haut/le bas).

Remarque:

Les données se basent sur les statistiques SAMBAD (Statistique du traitement et de l'assistance ambulatoires dans le domaine de l'alcool et de la drogue) et act-info-FOS (Statistique de la Ligue pour l'évaluation des traitements résidentiels de la toxicomanie).

En 2006, pour 56% de la clientèle, le cannabis était la principale substance posant problème. La part croissante de client-e-s ayant des problèmes avec le cannabis est principalement due à l'augmentation de la part des recours auprès des services ambulatoires. De manière générale, les personnes ayant le cannabis comme principale substance posant problème font plutôt recours à des services ambulatoires qu'au cadre résidentiel, pour les personnes ayant un opiacé comme principale substance posant problème, c'est l'inverse. »ⁿ

ⁿ Site internet de l'ISPA. Adresse : <http://www.sfa-ispa.ch/fr/faits-et-chiffres/cannabis/traitement/jeunes-et-jeunes-adultes>. Date de consultation: avril 2010.

4 CANTON DE ST-GALL

4.1 COMPOSITION DES PANELS

Les panels saint gallois se sont réunis en mars 2009. Ils ont rassemblé 19 professionnels. Parmi eux, six provenaient du domaine socio-sanitaire, huit de celui de l'éducation et cinq du secteur de la justice et police.

4.2 APPRECIATION DU CONTEXTE 2008-2009

Panel Justice/Police

D'un point de vue juridique, les exigences de preuve posées par la jurisprudence en matière d'application au cannabis de la Loi fédérale sur les stupéfiants posent toujours problème, comme cela a été relevé dans tous les cantons Sentinelle^o. D'autre part, une révision de la *Loi sur la santé* est en cours : ainsi, une personne désirant produire du cannabis devra s'annoncer et dès le moment où le produit a été semé, le producteur devra expliquer à quoi il le destine. S'il ne le fait pas, on pourra saisir le produit et le détruire sans qu'une autre preuve ne soit requise de la part des autorités. Cette loi n'apporterait cependant qu'un avantage limité, parce que si la personne remplit l'exigence d'annonce, et qu'elle produit du chanvre avec un THC supérieur à 0.3%, les autorités devront tout de même prouver le but illégal pour pouvoir saisir et détruire. Les espoirs reposent sur le fait que les producteurs de chanvre illégal ne s'annonceront pas et seront donc en violation de la loi. Enfin, l'art. 144 bis StPO/SG^p est en vigueur et permet la destruction anticipée des plantes saisies^q, mais son efficacité est relative^r, malgré l'enthousiasme suscité lors de son adoption.

En matière de circulation routière, les dénonciations pour consommation de cannabis sont restées constantes depuis la modification de la Loi sur la circulation routière. Dans ce domaine, ce n'est pas tant la conduite sous influence de cannabis qui pose problème que la cocaïne ou l'héroïne.

Quant au trafic transfrontalier, il semble y avoir de l'exportation du cannabis de la Suisse vers l'Autriche^s et le Baden-Württemberg, mais cela ne constitue plus le sujet politiquement brûlant d'il y a quelques années. Rappelons que lors du premier panel, à la fin de l'année 2004, les pays limitrophes du canton de St-Gall se plaignaient du trafic de cannabis depuis la Suisse et la criminalité y relative et avaient fait pression sur les autorités locales pour qu'elles régulent la situation. Ce trafic transfrontalier avait probablement son origine dans la différence importante entre les pays quant aux peines encourues et les seuils définissant le cas grave du trafic (et engendrant donc une répression accrue). En 2006, un certain nombre de personnes se faisaient encore arrêter à la frontière en possession de

^o Le Tribunal fédéral exige en effet, dans son interprétation de la Loi fédérale sur les stupéfiants (RS 812.121), que les autorités de poursuite pénale démontrent le but stupéfiant du produit (la simple présence d'un taux élevé de THC ne suffisant pas à cet égard). Cela a pour conséquence qu'il suffit à l'accusé d'invoquer la nature ornementale des plantes en sa possession pour échapper à la condamnation (ATF 130 IV 83).

^p Code de procédure pénale du canton de St-Gall.

^q C'est-à-dire avant qu'un jugement sur le fond de l'affaire ne soit prononcé, ce qui permet d'éviter de longs mois de stockage aux frais de l'Etat.

^r En effet, la jurisprudence a placé les exigences de preuve tellement à un niveau tellement élevé que, finalement, il est plus simple de requérir directement sur le fond de l'affaire que de passer par cet article.

^s Il y a apparemment eu de grosses quantités (plusieurs centaines de kg) de chanvre cultivées dans la vallée du Rhin qui ont été exportées vers l'Autriche.

cannabis, tandis que ces constatations avaient disparu en 2007 ; les intervenants relevaient toutefois que les postes-frontières n'étaient surveillés que sporadiquement. Actuellement, les autorités suisses et autrichiennes concentrent leurs efforts sur le trafic de cocaïne entre les deux pays. Cette exportation est due au fait que la cocaïne est de bien meilleure qualité et est bien moins chère en Suisse qu'en Autriche (100 frs versus 100 euros/gramme). Enfin, en ce qui concerne l'importation de cannabis, des indices existaient en 2007 que du cannabis était produit massivement dans les Balkans et qu'il inonderait bientôt le marché helvétique. En 2009, ces soupçons perduraient, des indices laissant penser que du cannabis était importé des Balkans, mais sans que l'on n'ait jamais pu établir dans une affaire donnée que les produits provenaient effectivement de cette région.

Panels éducation et santé/ social

Durant la période de la votation pour la révision de la LStup de nombreuses discussions ont eu lieu et une large couverture médiatique a été constatée. Après la votation, le discours public autour du cannabis semble s'être évaporé.

Dans le milieu scolaire le cannabis n'est plus considéré comme un thème important. Il y a encore quelques cas annoncés, quelques lieux où la consommation semble avoir lieu en dehors du milieu scolaire, mais c'est la problématique de l'alcool qui est clairement passée au premier plan des préoccupations.

De manière générale le niveau d'information des jeunes par rapport aux risques liés à la consommation de cannabis s'est amélioré. De même, les intervenants, mieux informés, favorisent une approche pragmatique de la prise en charge et du suivi des jeunes.

4.3 SITUATION GENERALE DU MARCHE EN 2008-2009

Panel justice et police

Les magasins de chanvre ont disparu. Régulièrement, l'un ou l'autre a essayé de réouvrir, mais sans succès. Il s'agissait de magasins camouflés, qui ne vendaient pas officiellement du chanvre. Lorsqu'un magasin est découvert, les autorités informent le propriétaire des activités qui ont cours dans son local et le menace de le poursuivre pour complicité s'il ne résilie pas le bail. Ce système fonctionne très bien.

Le cannabis est apparemment tout à fait accessible, du moins dans le cercle d'amis. Certains présumant aussi qu'il est aisé de s'en procurer même si l'on est un outsider. D'autres, en revanche, estiment que venir de l'extérieur pour se fournir en cannabis est un exercice difficile. La police elle-même ne saurait d'ailleurs pas par où commencer pour être le plus efficace possible. Il n'y a apparemment pas (beaucoup) de commerce de rue pour le cannabis. Les vendeurs africains sont très prudents. Ils ne vendent qu'à des acheteurs avec qui ils ont eu des contacts préalables. Toutefois, cela concerne plutôt la cocaïne, pas le cannabis.

Le prix du cannabis est relativement constant entre 10 et 12 francs.

Il existe toujours des groupes rivaux en provenance des Balkans qui tiennent le marché du cannabis. Cela n'a pas changé par rapport au précédent panel.

Les marchés drogues dures et cannabis semblent séparés. On pourrait imaginer que l'héroïne et le cannabis se vendent auprès des mêmes personnes puisque les canaux d'approvisionnement passent dans les deux cas par le Kosovo. Mais aucun mélange de marché ne semble être constaté pour le moment. Lorsque la police fait une perquisition chez un vendeur d'héroïne ou de cocaïne, on trouve toujours également du cannabis mais en quantités limitées, ce qui suggère que c'est plutôt pour la consommation personnelle.

Bienne semble encore et toujours poser problème. Le panel fait l'hypothèse que c'est la plaque tournante du commerce de cocaïne, notamment en provenance des Pays-Bas. Du fait des

caractéristiques de la ville et du coût des loyers en général, le stockage de la marchandise est peut-être plus avantageux à Bienne que par exemple à Bâle.

Les autorités se concentrent surtout sur la poursuite de la consommation et de la vente, et moins sur la production, qui, en conséquence, a été moins bien surveillée ces dernières années. A cet égard, les autorités estiment que, depuis 2005, les surfaces de production de cannabis dans le canton ont décuplé. Il s'agit de production légale qui est annoncée à l'autorité compétente, mais dont une partie serait en réalité détournée vers le marché illégal local^t. Quant à la production « indoor », elle est en légère augmentation par rapport aux années précédentes. La disparition des très grands sites indoor avait déjà été notée en 2006 ; mais, aussi bien en 2006 qu'en 2007 et maintenant en 2009, on signale encore la découverte de plantations indoor de taille moyenne à grande.

4.4 CONSOMMATION DE CANNABIS

Panel justice et police

Le cannabis reste la drogue la plus consommée à St-Gall. En 2007, il y a eu 524 amendes prononcées pour consommation de cannabis^u; en 2008, on en a dénombré 516. Cet indicateur (données de la police) est resté stable depuis la réunion de 2006^v. Les intervenants du secteur justice/police expliquent la non-diminution de la consommation de cannabis par la grande accessibilité du produit. Un autre élément explicatif pourrait être que la poursuite s'est faite de façon constante depuis 1998 à St-Gall.

Etonnamment, d'après les données de la police, la deuxième drogue faisant l'objet de dénonciation pour consommation à St-Gall est l'héroïne, au contraire de ce qu'on constate dans les autres cantons, où la cocaïne occupe la seconde place. Les dénonciations pour consommation de cette dernière a légèrement augmenté entre 2008 et 2009, tandis que celles concernant la consommation d'héroïne ont augmenté davantage.

Panels éducation et santé/ social

De manière générale la consommation de cannabis semble diminuer. En particulier la consommation régulière de celui-ci.

L'âge à la première consommation ne semble pas avoir changé, par contre davantage de filles consomment et la proportion entre les consommateurs des deux sexes est très similaire. La consommation semble aussi se faire par vagues et par effet d'entraînement dans certaines classes, notamment lors de la présence de dealers à proximité d'un établissement scolaire ce qui reste un phénomène relativement rare. Par contre, il semble que la consommation devienne plus importante en région rurale qu'en région urbaine, ce qui correspond à un nouveau phénomène par rapport aux années précédentes.

Le cannabis n'est plus consommé chez les jeunes pour se démarquer du monde adulte ou comme un élément de construction identitaire, mais bien plus comme un bien de consommation.

Le niveau de consommation varie aussi fortement en fonction de la sous-culture dans laquelle les jeunes se trouvent et en fonction de leur filière de formation. Les panélistes signalent aussi une

^t Certains producteurs sont ainsi sous contrat avec et fournissent des sociétés spécialisées dans les produits à base de chanvre (thé froid, etc.), mais cela ne représente que quelques dizaines de kg par années, alors qu'ils possèdent en général des terrains d'une surface comprise entre 10 et 50 ares. On peut dès lors se demander où disparaît le surplus de la production...

^u Le canton de St-Gall connaît toujours un système d'amende d'ordre (d'un montant de 50 frs) pour sanctionner la consommation.

^v On rappelle toutefois que les statistiques policières ne permettent de saisir qu'une petite partie de la consommation.

tendance à l'augmentation de la consommation de cocaïne chez les jeunes ayant un niveau de formation plus élevé.

Si la visibilité de la consommation semble avoir diminué notamment en raison de l'interdiction de fumer dans les trains et du système d'amendes d'ordre mis en place, on sent encore dans plusieurs endroits la fumée de cannabis, en particulier dans l'espace public. Les consommateurs ne se cachent pas vraiment pour consommer et on assiste à une certaine banalisation de la consommation.

La consommation de cannabis a également tendance à avoir lieu surtout le week-end avec des problèmes d'alcoolisation massive qui se situe au premier plan. De même, la consommation combinée d'alcool et de cannabis est fréquente, avec semble-t-il des jeunes qui désirent réduire la consommation de cannabis en compensant avec une consommation encore plus marquée d'alcool. En lien avec ces consommations massives du weekend, une augmentation de l'absentéisme les lundis est constatée dans le milieu scolaire ou d'apprentissage.

Les panélistes du secteur de l'éducation rapportent aussi une nette augmentation de la dépendance aux jeux sur Internet et à l'ordinateur de manière générale.

Le cannabis est aussi parfois consommé comme une forme d'automédication. Les jeunes n'étant pas en formation ou qui suivent des filières de raccordement scolaire semblent plus enclins à consommer que ceux qui suivent la filière habituelle.

Le niveau de connaissance des jeunes, comme des parents et des enseignants par rapport au cannabis est meilleur. Toutefois, certains parents semblent encore avoir des connaissances limitées sur la dangerosité du cannabis et sont désarmés face à un enfant qui consomme. Une certaine tolérance par rapport à une consommation occasionnelle semble aussi s'instaurer. On ne vise plus forcément l'arrêt de la consommation, mais une consommation mieux contrôlée.

4.5 PROBLEMES LIES A LA CONSOMMATION DE CANNABIS

Panels éducation et santé/social

Les problèmes liés à la consommation de cannabis ont également diminué, bien qu'il subsiste quelques jeunes ayant des consommations problématiques, notamment des cas de forte dépendance physique et psychique signalés par les panélistes du secteur santé/social. Dans le cadre scolaire, les problèmes apparaissent lors de la présence de dealers comme mentionné plus haut. Dans ce contexte, les consommations problématiques semblent plus fréquentes chez les écoliers d'origine suisse.

Les problèmes sont souvent associés à d'autres problématiques. Celle-ci est rarement isolée et se combine avec d'autres problèmes d'ordre psychologique, familiaux, etc. Il est aussi relevé qu'une grande majorité des consommateurs consomme du cannabis de manière occasionnelle sans problèmes associés.

Il est aussi fait mention de cas avec des symptômes de sevrage lors de l'arrêt de la consommation de cannabis. Le lien avec un taux élevé de THC n'a pas encore pu être clairement établi. Certains cas de passage d'une dépendance au cannabis à une dépendance à l'alcool ou vice-versa sont signalés par les panélistes du secteur santé/social.

Le nombre de cas de psychoses est stable et se situe à un niveau relativement bas.

Les demandes d'aide et les interventions en milieu scolaire ont nettement diminué.

Certains jeunes semblent également « résistants » à toute forme de conseils et de suivis proposés dans le cadre scolaire.

Quelques cas de rupture d'apprentissage ou d'échec scolaire sont décrits en lien avec une consommation importante de cannabis.

On semble assister à une augmentation des grossesses non désirées chez les jeunes en lien avec des consommations massives d'alcool en combinaison ou non avec d'autres substances.

Selon les panélistes, les problèmes principaux se concentrent maintenant autour de l'alcool et de la dépendance à internet avec des cas d'isolement sociaux signalés.

4.6 LES EVOLUTIONS DES OBSERVATIONS DE 2004 A 2009

Les évolutions générales du discours et l'exercice de synthèse permettent de saisir l'évolution de la situation et de prendre en compte et synthétiser des préoccupations observées chez les panélistes depuis 2004. Pour le canton de St-Gall on constate de nombreux points communs entre les panélistes du secteur de l'éducation et du secteur santé/social. La problématique du cannabis est globalement en diminution que ce soit le niveau de consommation ou les problèmes associés. L'alcool est passé au premier plan avec en 2009, un renforcement des problèmes liés à l'utilisation d'internet.

Panel éducation

Les préoccupations suivantes se sont confirmées depuis 2004, au long des quatre réunions des panels et les professionnels de ce domaine ont été très sensibles à propos :

- du niveau de consommation (l'augmentation signalée en 2004 a fait place à une stabilisation puis à une baisse rapportée de la consommation),
- de la moindre visibilité de la consommation et de la disparition progressive de la consommation dans le cadre scolaire avec la mise en place de règles plus strictes,
- d'une égalisation de la proportion de filles qui consomment du cannabis par rapport aux garçons,
- d'une tendance à la consommation se déroulant essentiellement en fin de journée et ou lors des week-ends,
- du fait que la consommation problématique de cannabis est associée à des situations psychosociales déjà difficiles (cette tendance s'est confirmée au cours du temps),
- du faible nombre de cas de consommation problématique et d'une prise en charge plus précoce,
- d'une amélioration du niveau de connaissance portant sur la consommation de cannabis et des risques associés autant parmi les jeunes qu'au sein des professionnels,
- de la diminution progressive des demandes de conseils et de suivi de consommateurs de cannabis et de leurs parents,
- de la persistance d'un cadre légal insatisfaisant par rapport au cannabis,
- du développement et de l'amélioration du travail en réseau des divers intervenants et d'une prise en charge plus pragmatique,
- de l'augmentation des problèmes liés à la consommation d'alcool et du niveau de consommation de celui-ci (« binge drinking »).

Parmi les dimensions nouvelles qui sont apparues entre 2004 et 2009, nous relevons les points suivants :

- d'une tendance à l'isolement de certains jeunes en lien avec leur consommation de cannabis ou un usage excessif d'internet (2008, 2009),
- d'un déplacement de la consommation des régions urbaines aux régions rurales (2009),

- d'une tendance à l'augmentation de la consommation dans certaines écoles lors de la présence de dealers dans les alentours du cadre scolaire (2008, 2009).

Panel santé/social

Les préoccupations suivantes se sont confirmées depuis 2004, au long des quatre réunions des panels et les professionnels de ce domaine ont été très sensibles à propos :

- du niveau de consommation (l'augmentation signalée en 2004 a fait place à une stabilisation puis à une baisse rapportée de la consommation),
- de la moindre visibilité de la consommation en lien avec les mesures structurelles (interdiction de fumer dans les trains, etc.),
- d'une égalisation de la proportion de filles qui consomment du cannabis par rapport aux garçons,
- d'une tendance à la consommation se déroulant essentiellement en fin de journée et ou lors des weekends,
- du fait que la consommation problématique de cannabis est associée à des situations psychosociales déjà difficiles (cette tendance s'est confirmée au cours du temps),
- du faible nombre de cas de consommation problématique et de la baisse des demandes de prise en charge avec toutefois de plus en plus de prise en charge émanant d'une demande directe des consommateurs de cannabis et ainsi une prise en charge plus précoce,
- de la persistance de quelques cas de consommateurs de cannabis fortement dépendants présentant également des équivalents de syndrome de sevrage lors de l'arrêt de la consommation (toutefois il n'est toujours pas clair si ce phénomène est en lien avec des taux de THC particulièrement élevé),
- d'une tendance à la normalisation de la problématique du cannabis avec une disparition du phénomène de mode, le cannabis n'étant plus considéré comme un moyen de différenciation ou d'émancipation par rapport au monde des adultes,
- du recul progressif et la disparition presque complète du cannabis dans l'agenda politique,
- du caractère illégal du cannabis, qui ne semble pas être un facteur empêchant son utilisation parmi les jeunes,
- d'une plus grande difficulté d'accès au cannabis et d'un développement de la culture à l'échelle privée.

Parmi les dimensions nouvelles qui sont apparues entre 2004 et 2009, nous relevons les points suivants :

- d'une tendance à l'isolement de certains jeunes en lien avec leur consommation de cannabis ou un usage excessif d'internet (2008, 2009),
- d'un déplacement de la consommation des régions urbaines aux régions rurales et plus particulièrement d'une tendance à l'augmentation de la consommation précoce chez certains jeunes (2009),
- l'image du consommateur de cannabis est maintenant plus fréquemment associée à celle d'un perdant (« loser ») (2008, 2009).

Panel justice et police

Les préoccupations suivantes se sont confirmées au fur et à mesure depuis 2004, au long des quatre réunions des panels :

- une tendance très claire vers une « personnalisation » de la production s'est dessinée au fil des ans : les consommateurs sont toujours plus nombreux à posséder quelques plantes, qu'ils utilisent pour alimenter leur propre consommation et celle de leurs proches,
- l'accessibilité du produit est en baisse pour les non résidents qui ne peuvent pas s'approvisionner dans le cercle d'amis,
- la production locale de cannabis semble être en constante augmentation depuis 2004,
- les magasins de chanvre ont complètement disparu dès février 2006,
- le prix du cannabis est resté stable depuis 2004,
- le problème posé par la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de preuve du but stupéfiant des produits saisis a été évoqué lors de chaque rencontre,
- en matière de circulation routière, les dénonciations pour conduite sous l'influence de cannabis sont restées constantes ; à cet égard, les intervenants se disent plus préoccupés par les drogues dures.

Par contre, les experts se sont alertés temporairement sans que cela soit mentionné dans l'évolution générale de la situation 2004-2009 sur les sujets suivants :

- les relations avec l'Autriche, qui étaient tendues en 2004 à cause de l'exportation de cannabis depuis la Suisse, se sont notablement apaisées au fil des ans,
- l'idée du mélange des marchés des drogues dures et du cannabis est apparue, a disparu et est réapparue régulièrement au fil des années, avant d'être abandonnée en 2009,
- en 2006, des méthodes « innovantes » de vente semblaient être apparues (par exemple, distribuer dans les établissements nocturnes des « flyers » portant un numéro de téléphone pour passer commande). Cela n'a plus été constaté par la suite,
- en 2006, les panélistes s'étaient inquiétés du fait que plusieurs cultivateurs et vendeurs avaient été victimes de cambriolages et même de violences contre les personnes ; ce phénomène n'a par la suite plus été constaté.

Des remarques d'ordre plus général sont apparues lors de la synthèse 2004-2009 ; elles font aussi partie d'une réflexion ou autocritique et des constats sur les pratiques des professionnels :

- les autorités sont conscientes de concentrer une bonne partie de leurs ressources sur la problématique des drogues dures; ainsi, la question du cannabis souffre peut-être d'un défaut de détection, qui explique que tout paraisse plus calme depuis quelques années,
- comme l'ont rapporté les panélistes saint-gallois, la structure du marché a subi de profondes évolutions, et les magasins munis autrefois de comptabilités professionnelles ont aujourd'hui cédé la place à un marché basé sur le cercle d'amis, les rendant quasiment indétectables.

4.7 SYNTHÈSE

Les trois panels du canton de St-Gall relèvent les points communs et évolutions suivantes pour la période 2004-2009 :

- d'une tendance à la baisse de la consommation de cannabis et une moindre visibilité du phénomène (espaces publics, médias, etc.),

- cette baisse de la consommation de cannabis s'accompagne par contre d'une augmentation marquée de la consommation excessive d'alcool et de l'apparition de nouvelles formes de dépendances (internet notamment),
- de manière générale on assiste à une forme de consommation de cannabis plus contrôlée et plus occasionnelle (fin de journée, weekends),
- toutefois, il reste quelques cas de consommations problématiques qui sont pris en charge dans un réseau qui s'est amélioré au cours du temps,
- le discours des professionnels autour du cannabis est devenu plus objectif et les diverses règles mises en place semblent porter leurs fruits (interdiction de fumer dans les écoles, les trains, etc.),
- si le prix du cannabis est resté stable, son accès est devenu plus difficile malgré une augmentation de la production locale qui pourrait en partie expliquer l'augmentation de la consommation de cannabis en milieu rural ces dernières années (passage de la ville à la campagne),
- le cadre légal reste insatisfaisant pour la majorité des panélistes.

5 CANTON DU TESSIN

5.1 COMPOSITION DES PANELS

Les panels tessinois se sont réunis séparément en mars 2009 à Bellinzone (d'abord le panel justice et police, et une semaine après les deux autres groupes d'experts), ils ont réuni vingt-et-un professionnels. Le panel santé/social comptait neuf personnes, celui de l'éducation en comptait sept et celui de la justice et police cinq.

5.2 APPRECIATION DU CONTEXTE 2008-2009

Aucun des panels tessinois ne s'est attardé sur la votation de la LStup en automne 2008, contrairement aux autres cantons.

Justice/police

D'un point de vue juridique, et comme partout ailleurs, la jurisprudence du Tribunal fédéral pose problème aux autorités de poursuite pénale^w. En revanche, la loi cantonale sur le chanvre^x, entrée en vigueur en 2004, n'éveille aujourd'hui plus grand intérêt, contrairement à ce qu'il se passait il y a encore quelques années^y. Les problèmes actuels se règlent par le biais des institutions et des normes en place, et il n'y a plus ce besoin ou cette impulsion de créer de nouveaux instruments pour réguler le problème. Quant à l'article 163 du Code de procédure pénale tessinois, mentionné la première fois lors du panel de 2006 et qui permet la destruction avant jugement des produits saisis, quoique jugé utile lors de son introduction, il est maintenant tombé en désuétude.

Concernant les mouvements transfrontaliers, on avait noté jusqu'en 2003 un très grand tourisme d'approvisionnement entre l'Italie et la Suisse, les ressortissants du premier pays venant s'approvisionner massivement sur le marché du cannabis tessinois. Toutefois, dès 2004, ce phénomène avait cessé et n'a jamais repris (pour le cannabis). En 2009, on relève que les acheteurs italiens se rendent au Tessin, non plus pour acheter du cannabis, mais de la cocaïne. Cela permet de garder un casier judiciaire italien vierge même en cas d'interpellation en Suisse.

Enfin, concernant la circulation routière, il est systématiquement procédé à un test sanguin pour détecter d'éventuels stupéfiants en cas d'accident. Depuis 2006, on relève à cet égard une forte augmentation des accidents de la route impliquant des conducteurs sous influence de cannabis. Toutefois, cette substance est rarement seule en cause ; le plus souvent, la même personne a consommé plusieurs types de substances prohibées.

Education

Ces dernières années, les secteurs de l'éducation et de la formation post-obligatoire tessinoise ont fait un important travail de prise de conscience par rapport au cannabis. Depuis 2004, la médecine scolaire a mis en place des interventions de prévention des dépendances pour faire connaître aux élèves l'effet des substances, et en particulier les effets secondaires. Ce programme a été utilisé pendant trois ans dans des écoles secondaires (scuole medie). Le besoin de faire quelque chose était au début très fort et est allé crescendo. Des procédures de prise en charge des élèves qui présentent des problèmes ont été

^w V. sur ce sujet chapitre 3.2.

^x Qui soumet à autorisation toute culture de chanvre clarifie le statut du cannabis.

^y Des communes se renseignaient sur le sujet, le *Corriere del Ticino* faisait un pointage régulier, des parlementaires soulevaient des questions sur ce thème, etc.

créées : médecin scolaire plus impliqué dans la thématique des consommations, soutien pédagogique, rencontre avec les parents, « conseil de l'inadaptation » (réunion de réseaux au sein de certaines institutions scolaires, sous forme de monitoring constant), personne de référence dans les écoles pour les questions de consommation (pour informer et impliquer les professionnels des écoles), confidentialité au sein de l'institution scolaire, etc. Ainsi les signalisations ont progressivement baissé depuis 2004, le travail en réseau a permis aux professionnels de prendre en charge et de résoudre les problèmes d'élèves pour qui le cannabis n'était que le signe visible d'une situation plus compliquée. Cela a permis d'affronter tous les différents problèmes du plus simple au plus compliqué en anticipant, sans attendre qu'il soit trop tard.

Grâce à cette prise de conscience et responsabilisation des enseignants, ils ont choisi d'éviter que les situations ne deviennent chroniques et donc d'intervenir immédiatement dès que quelque chose semble ne pas aller chez un élève. Le succès de ces actions passe en premier lieu par l'échange d'information entre les professionnels, ce qui pour eux est synonyme de véritable prévention. Des réunions régulières permettent d'anticiper des situations qui sont ingérables pour l'école si elles ne sont pas prises en charge rapidement. Le problème central est le comportement des jeunes ; ceux qui ne parlent pas, qui sont isolés, font trop de bruit, sont absents, etc. Pour les panélistes tessinois, le maître de classe a un rôle particulier en tant qu'il est le responsable de la communication et des relations avec les élèves : il a un rôle d'éducateur. L'idée générale est que tous les professionnels forment ensemble une forme collective de médiateur, plutôt que ce rôle ne soit porté que par une seule personne. Ces modèles de prise en charge sont cohérents et progressifs et les cas de consommateurs problématiques très peu nombreux. Ainsi, anticiper, réfléchir ensemble, être attentif, signaler ce qui peut devenir problématique est devenu courant pour ces professionnels.

En parallèle à cela, la police tessinoise intervient dans les écoles par le biais du groupe « Visione Giovani », une unité spécifique qui existe depuis 2006 et dont la mission consiste à gérer les problèmes liés aux jeunes, avant tout la violence. Cette unité peut toutefois aussi être appelée à gérer des problèmes liés au cannabis, par exemple sur appel d'un établissement scolaire.

Santé/social

Dans un contexte de crise économique (mars 2009), la crainte des professionnels du panel santé/social est que la jeunesse perde ses perspectives d'avenir et, par conséquent, que la consommation problématique de substances augmente. Les contraintes budgétaires ont des répercussions directes sur les jeunes en formation, et la déception de ces derniers face au futur (manque de places de travail et d'apprentissage) pourrait engendrer toute une série de conséquences négatives, y compris en termes de consommation de substances. Un des experts affirme que c'est une véritable « crise de société » en particulier à Lugano, place financière du canton. Il y a une « sorte de déprime, pas encore une dépression mais une déprime diffuse, qui peut engendrer une consommation abusive de drogues » précise-t-il. Les professionnels s'inquiètent pour l'avenir.

Les mass media jouent un rôle particulièrement important au Tessin. Il y a concentration de journaux, télévisions et radios « à scandale »/trash qui ont un attrait pour les faits divers, et dans lesquels tout ce qui sort de la norme est utilisé pour provoquer/alimenter de grands débats de société. Ce type de discours médiatique alarmiste, en amplifiant certaines conduites et en exagérant tout, peut avoir des répercussions sur les comportements, en particulier des jeunes, selon l'opinion des panélistes.

Selon le panel santé/social, la police est moins pro-active sur le cannabis depuis 2004, sauf lorsqu'elle est sous pression médiatique. Un certain équilibre a été trouvé entre tolérance et répression, qui fait que la sensibilité sur le thème du cannabis (alertes) sociale a baissé.

Les professionnels de la santé et du social regrettent le manque de moyens pour mettre en place des projets sanitaires ou sociaux.

Ils relèvent aussi une demande générale de répression ou/et d'encadrement de la jeunesse au cours de ces dernières années, sans lien avec le cannabis, et regrettent que les institutions fassent moins appel

aux professionnels de la prévention qu'à la police. Il y a quelques tensions entre la police et les milieux préventifs par rapport à leurs rôles.

5.3 SITUATION GENERALE DU MARCHÉ EN 2008-2009

Justice/police

Il n'y a plus de magasins de chanvre depuis plusieurs années. En 2002, on avait dénombré jusqu'à 75 magasins vendant du chanvre dans le canton, qui ont tous été fermés lors de l'opération Indoor et n'ont jamais été ré-ouverts. A cette occasion, tous les terrains outdoor et toutes les installations avaient été saisis. La tendance était alors apparue de cultiver quelques plantes chez soi, sur le balcon, etc. Cela n'a pas changé ces dernières années ; en effet, il n'y a presque plus de culture outdoor dans le canton. S'il y en a, elles sont cachées dans les vallées et de petites dimensions. Deux fois par année, les territoires concernés sont survolés par hélicoptère. La culture indoor a également disparu. Il doit encore exister des petites cultures personnelles sur les balcons, les terrasses, etc. Par ailleurs, le cannabis vendu au Tessin est produit dans le Maghreb et aux Pays-Bas. Il y a également une augmentation de la production de cannabis au Kosovo, ce qui a aussi été évoqué par les panélistes des cantons de St-Gall et de Zurich. Les intervenants du panel justice/police redoutent en outre une importation massive de drogues dures en Suisse. En effet, on sait que l'Afghanistan regorge d'opium, le nord de l'Afrique produit également du haschisch en grande quantité, et les réseaux d'importation (la Ndràngheta, organisation mafieuse calabraise) sont plus puissants que jamais.

La vente se fait donc dans la rue (notamment dans les gares) et au sein du cercle d'amis. Le cannabis vendu au Tessin provient surtout de Uri (où il y avait encore en 2008 un magasin de chanvre), Zurich et Bienne. Depuis 2004, le Tessin est donc devenu une zone d'importation. Les vendeurs de cannabis officiant dans la rue sont souvent également en possession d'héroïne, mais c'est plutôt pour leur consommation personnelle que pour la vente. Les marchés du cannabis et des drogues dures ne sont donc pas mêlés. A cet égard, il est intéressant de relever que, comme à St-Gall, l'hypothèse inverse avait été soulevée lors de la rencontre de 2006, avant d'être affinée en 2007 : on assiste en effet à une « ethnisation » du marché de la drogue, à savoir que les Africains de l'Ouest vendent de la cocaïne, les Maghrebins du cannabis, du haschisch et de l'héroïne, les Erythréens et les Somaliens du khat. En revanche, si une personne ne vend en général qu'un type de drogue, plusieurs types de drogues sont vendus au même endroit, par exemple dans les gares. La mixité concerne donc les lieux de vente et non les personnes qui vendent les produits.

Selon le panel justice/police, le prix est stable : environ 10 frs le gramme, mais cela dépend de la qualité du produit. Le prix était monté à 16 frs le gramme lorsque les « canapai »^z avaient été fermées, mais est redescendu ensuite.

Santé/social

De manière générale, l'accès au cannabis reste perçu comme facile, la situation est inchangée depuis les derniers panels.

Du point de vue des participants au panel des domaines de la santé et du social, la situation du marché est redevenue telle qu'elle était avant la période des canapai.

Le panel santé/social rapporte une diminution récente du taux de THC, qu'il évalue à un an au maximum. En effet, lorsque les magasins de chanvre étaient ouverts, on trouvait du cannabis à un taux très élevé de THC.

^z Magasins de chanvre, apparus en 1996 et fermés définitivement en automne 2003 lors de l'opération Indoor.

En 2004, des toxicomanes avaient mis sur pied un marché de cannabis et des jeunes venaient se fournir auprès d'eux. Cela se fait de moins en moins, et les contacts entre toxicomanes et d'autres populations sont par conséquent plus rares.

Toujours selon le même panel, le prix du cannabis a augmenté par rapport à la période des canapais. Il se situerait entre 10 et 15 francs le gramme, suivant la qualité. La consommation régulière devient trop coûteuse pour les gros consommateurs en situation financière précaire.

5.4 CONSOMMATION DE CANNABIS

Les trois panels font des observations différentes sur certains aspects de la consommation, du fait de leurs contacts avec des populations diverses et des rapports différents entretenus par ces populations avec le cannabis. Mais d'après eux, la consommation de cannabis et les problèmes qui y sont liés ont baissé. Les discours des différents panels ont permis de tracer un portrait nuancé de la situation, avec une bonne appréciation de ce qui se passe sur le terrain, grâce aux différentes opinions exprimées.

Niveau général de la consommation de cannabis en 2008-2009

Justice/police

La police cantonale n'a pas constaté de changement de tendance au niveau de la consommation de cannabis : elle est stable, à un niveau plus bas qu'en 2003 et les années précédentes, mais la consommation est également beaucoup moins visible qu'auparavant. L'âge d'initiation semble être inchangé depuis 2006, et se situe entre 13 et 14 ans. Le constat fait par la justice des mineurs, en revanche, est tout autre : en effet, entre 2003 et 2007, la moyenne annuelle des condamnations en raison de la Loi fédérale sur les stupéfiants (cannabis seul ou cannabis et autres substances^{aa}) était de 147. Or, en 2008, ce chiffre était passé à 183. Selon les panélistes, il s'agit donc bien ici de nouveaux cas, qui traduisent donc peut-être une augmentation du phénomène observé.

Les jeunes consommateurs entendus par la justice des mineurs disent fumer du cannabis surtout les vendredis et samedis soirs. Les intervenants ont le sentiment que les parents (qui accompagnent leur enfant à l'audience) ne sont pas moins préoccupés qu'auparavant mais qu'ils sont plus démunis pour faire face à cette problématique ; leur information (par le biais de l'école, du pédiatre, etc.) devrait être améliorée. Depuis environ 5 ans, la justice des mineurs collabore avec l'office juridique de la circulation, et peut imposer à un jeune des contrôles d'urine qui doivent être négatifs avant qu'il puisse obtenir son permis de conduire. Cette collaboration est très satisfaisante et cela est très motivant pour les jeunes, qui ont alors une bonne raison de rester « clean ».

Quant au ministère public, il relève qu'il est difficile d'évaluer la consommation de cannabis, mais qu'il est rare qu'il n'y ait que consommation de cannabis, et ces cas mixtes n'ont pas diminué. En effet, les interpellations et condamnations sont faites pour d'autres délits et notamment pour du trafic : on assiste ici certainement à un effet de sélection, seuls les cas les plus graves atteignant le stade de la détection par les forces de l'ordre, de la poursuite, puis du jugement. Concernant la sanction pour consommation de cannabis, la première interpellation se solde en général par une réprimande, si le jeune a au moins 15 ans. Si le cas est plus grave, on prononce souvent des prestations personnelles (travail pour les communes, EMS, etc.), ou éventuellement une amende si c'est un apprenti qui a un salaire.

Comme les intervenants des autres groupes, les panélistes du groupe justice/police relèvent que l'interdiction de fumer dans les lieux publics est peut-être à l'origine de la perte d'attractivité de l'acte

^{aa} La majeure partie de ces affaires concerne toutefois le cannabis seul.

de fumer en général, et pourrait avoir eu des conséquences sur les comportements en matière de cannabis^{bb}.

Grâce aux votations de novembre 2008, le message politique est à nouveau très clair : il est interdit de fumer du cannabis et la population le sait. Cela est illustré par le fait que, alors que les jeunes cités en audience par la justice des mineurs pour d'autres délits (vols, dommages à la propriété, etc.) avouaient toujours leur consommation de cannabis lorsqu'on leur posait la question il y a quelques années, maintenant ils nient. De plus, les jeunes qui se font arrêter ne contestent plus l'illégalité de la consommation^{cc}. Ce phénomène de reprise de conscience de l'illicéité, si elle est uniformément constatée dans les quatre cantons sentinelles, a peut-être été plus précoce au Tessin grâce à l'opération Indoor en 2003 ; en effet, dès le premier panel en 2004, les intervenants avaient relevé que la consommation de cannabis ne se faisait déjà plus sans gêne, que les fumeurs se cachaient.

La forte augmentation de la consommation de cocaïne (chez les adultes^{dd}) au Tessin a pour conséquence que la population est très préoccupée par les problèmes de drogue, et beaucoup moins par l'alcool, ce qui est paradoxal car l'alcool cause beaucoup plus de dégâts actuellement. Une étude des eaux usées à Lugano et à Milan a d'ailleurs révélé des taux comparables de cocaïne. Il peut y avoir plusieurs explications : soit les habitudes de consommation des Luganais sont proches de celles d'habitants d'une grande ville, soit un certain nombre de consommateurs vient de l'extérieur. Dès 2007, les panélistes ont noté une perte d'attractivité du cannabis auprès des jeunes qui se veulent « branchés » et se tournent vers d'autres substances, notamment la cocaïne.

Concernant l'alcool, il a été relevé dès 2007 qu'il y a de plus en plus de jeunes qui en consomment massivement, avec pour issue parfois le coma éthylique. On le constate également dans le cadre de la circulation routière. Le nombre de cas a augmenté de façon importante, ainsi que les récidives. Il y a quelques années, cela concernait surtout les trentenaires et les quadragénaires ; aujourd'hui, ce sont des étudiants. Il semble aussi que les produits consommés aient évolué : avant, les jeunes buvaient de la bière ou des panachées, alors qu'aujourd'hui, ils se tournent vers des alcools forts, vodka et grappa.

Education

En 2009, les professionnels de l'éducation confirment que la consommation de cannabis a disparu du cadre scolaire, avec un déplacement hors de l'enceinte scolaire lors des heures de cours et une moindre visibilité du phénomène. Ils sont par ailleurs particulièrement sensibles à l'effet et à l'influence positive des mesures structurelles dans leur secteur professionnel sur la consommation de cannabis (interdiction de fumer à l'intérieur dans le milieu scolaire, zone fumeur bien délimitée et mixte enseignants/élèves à l'extérieur dans les écoles supérieures). Ils relèvent aussi l'effet positif du moindre accès au cannabis sur la consommation des élèves en général.

Les experts de la formation professionnelle observent différents niveaux de consommation de cannabis (et autres substances) en fonction du type de formation (les apprentis du bâtiment ne consomment pas les mêmes substances que les apprentis en informatique) et de la provenance géographique (nord de l'Italie ou Tessin) et aussi lors de certains déplacements, notamment sur le trajet école-maison pour les consommateurs réguliers qui gèrent par ailleurs très bien leur formation et leur consommation.

La consommation est perçue comme stable, moins visible mais toujours présente. Il y a peu de cas et de sollicitations pour des prises en charge de problèmes liés à la consommation de cannabis dans le cadre de l'éducation. Le problème du cannabis existe toujours, mais n'a plus de conséquences directes

^{bb} Comme il a déjà été relevé, le fait qu'il soit devenu interdit de fumer dans les trains a peut-être entraîné un ralentissement dans le recrutement de nouveaux fumeurs parmi les jeunes, qui transformaient auparavant certains wagons en véritables *coffee shops*...

^{cc} En effet, auparavant, certains disaient : « Mais je croyais que je pouvais... »

^{dd} Le Tribunal des mineurs relève également que certains consommateurs très jeunes sont condamnés pour consommation d'héroïne ou de cocaïne, parfois déjà à l'âge de 12 ans.

sur le fonctionnement de l'école pensée comme temps scolaire, les problèmes sont déplacés sur le temps libre. La différence des sexes s'est réduite, les filles fument autant que les garçons.

Santé/ social

En 2009, la consommation est considérée comme stable depuis la dernière réunion du panel santé/ social. Les professionnels décrivent une population jeune qui fume dans la rue ou près des écoles sans se cacher, et pour qui la consommation est banalisée, comprise dans le sens d'une normalisation de la consommation : « Tout le monde fume, ça fait partie de la vie quotidienne ». Les jeunes fument du haschisch plutôt que de la marijuana en 2009, et si on le remarque moins, c'est aussi parce qu'on le sent moins, selon les experts.

Niveau général de la consommation de 2004 à 2009

Education

Depuis 2004 le panel éducation observe, de manière globale, une diminution de la consommation de cannabis. Il existe toujours un noyau de consommateurs réguliers mais moins de consommation expérimentale chez les jeunes en lien avec une moindre accessibilité du cannabis par rapport au temps des canapais et le fait qu'il soit moins à la mode. Cela même si l'accès reste relativement facile dans certains lieux comme la place de la gare, l'arrêt de bus, ou par certains réseaux d'amis.

Santé/ social

Le panel santé/ social, quant à lui, perçoit une diminution de la visibilité et de l'accessibilité à la substance sur cette période 2004-2009. La baisse de visibilité serait à mettre en lien probable avec l'interdiction de fumer dans les lieux publics, et la baisse de l'accessibilité due à la fermeture des magasins de chanvre. Pour ces professionnels, la quantité de consommateurs est inchangée depuis 2004, mais les groupes de consommateurs sont plus spécifiques.

Consommateurs 2008-2009

Education

En 2009, la consommation - très peu visible dans et aux alentours des bâtiments scolaires et de l'éducation supérieure on l'a dit mais - y est paradoxalement présente pendant les plages de temps libre (en soirées et les week-ends), car c'est souvent là que se retrouvent les jeunes, qu'ils soient élèves ou non : « Le week-end, dans la cour d'école, il y a 20, 30, 40 jeunes qui se retrouvent après la fermeture des bistrotts », précise un représentant du panel de l'éducation. Il y a une amplification du réseau de relations sans précédent chez les jeunes grâce à des réseaux sociaux tels que Facebook. Ces nouveaux moyens de communication leur permettent de se déplacer et de se rencontrer dans des proportions nouvelles. Ils ont « facilité le déplacement de groupes de gens, même très jeunes, d'une école à l'autre, d'une partie à l'autre du canton ». Lors de ces rencontres, généralement les jeunes boivent, ils ont une vision très permissive de l'alcool, du fait de boire pour partager une fête, et de communiquer ensuite à travers ces réseaux sociaux.

Santé/ social

En 2009, les professionnels de la santé ou du social qui s'occupent de personnes psychotiques, polytoxicomanes ou prises dans des problématiques psychosociales difficiles, soulignent que la consommation de cannabis est toujours très répandue au sein de ces populations.

Consommateurs 2004-2009

Education

En ce qui concerne l'évolution de la consommation depuis 2004, les experts du panel éducation rapportent que le niveau de consommation est désormais identique pour les filles et les garçons.

La manière de consommer du cannabis a également évolué. La consommation en solitaire de la semaine est très bien gérée tandis que la consommation collective du week-end (et certains soirs de

semaine) de cannabis tourne autour de la consommation l'alcool. D'une part, le passage d'une consommation de groupe à une consommation plus solitaire implique que la consommation de cannabis est moins visible, puisqu'elle est privée, et qu'elle a lieu en fin de journée. D'autre part, elle est moins récréative, moins identitaire et plus thérapeutique, et comme elle est bien gérée, elle génère moins de problèmes.

Type de consommation de 2004 à 2009

Education

Les représentants du panel éducation notent que le mode de consommation est passé d'une consommation majoritairement de groupe à une consommation privée, plus solitaire, ils mentionnent une tendance à un certain isolement dans la consommation. « Aujourd'hui, qui persiste dans la consommation est soit passé à d'autres substances, soit à cette consommation solitaire », relève une enseignante d'une école professionnelle secondaire. Le mode de consommation du cannabis prend en définitive deux directions opposées mais pas incompatibles ; privée et individuelle (invisible) & en publique et en groupe (visible). Auparavant, les jeunes consommaient le cannabis de façon massive, alors que ce comportement a disparu aujourd'hui. Par contre, les experts mentionnent beaucoup de consommateurs « de fin de journée » qui fument seuls après une activité ou simplement avant de s'endormir. Il y a une diminution, mais le cannabis est encore présent dans l'école entre autres, mais sous une forme différente, c'est-à-dire surtout moins perceptible au premier abord, aussi parce que les jeunes qui fument gèrent leur consommation et l'assument dans le cadre de leur formation. Ainsi selon certains, on ne fume plus sur un mode récréatif, on emporte le cannabis avec soi et on le fume à la maison. Il n'y a plus l'idée de le partager, en groupe comme il y a 4 ou 5 ans. « Je ne fume pas pour faire partie d'un groupe mais parce que j'ai un problème, ou que je ne suis pas capable de gérer le stress » cite un expert. D'autres disent que cela correspond à un plaisir, pour le jeune adulte par exemple, qui a des rentrées d'argent fixes et qui fume le soir en rentrant ou au coucher.

Banalisation 2008-2009

Education

Les experts de l'éducation consultés précisent que les jeunes parlent relativement facilement de leur consommation de cannabis en 2009.

En outre ils estiment que les adultes banalisent la consommation de cannabis, dans le sens où elle est considérée comme normale et n'est pas source d'inquiétude. Pour les panélistes, il s'agit donc de responsabiliser les enseignants dans leur rôle éducatif, de mieux communiquer avec les élèves et les parents, car il faut pouvoir intervenir au plus vite lorsque cela s'avère nécessaire. Ils rapportent encore les divers programmes mis en place et les volontés de prise en charge, au sein de l'école, des cas d'élèves en situations problématiques - qui ne sont pas forcément en lien avec une consommation de cannabis.

Banalisation de 2004 à 2009

Avant tout c'est l'attention médiatique portée sur la problématique du cannabis et la perception sociale qui ont baissé au cours de ces dernières années. En effet aujourd'hui la priorité est mise sur la violence^{ec}, la cocaïne, les cyberdépendances et l'alcool dans les médias et le monde politique.

Santé/ social

Pour le panel santé/ social, la consommation de cannabis s'est « normalisée » depuis 2004 et quasiment toutes les drogues sont banalisées aujourd'hui, pas seulement le cannabis.

^{ec} Un jeune de 22 ans a été battu à mort pendant le carnaval de Locarno en 2008.

Aspect symbolique 2008-2009*Santé/ social*

En 2009, les experts attribuent différents types de consommation et des substances spécifiques aux différentes appartenances de groupe et sous-cultures (goûts musicaux, vestimentaires, etc.). Le cannabis est redevenu à la mode dans certains milieux aisés (considéré comme drogue d'élite au même titre que la cocaïne) ou dans certains milieux musicaux spécifiques (en *opposition* aux soirées goa ou discothèques avec consommation de pilules thaï, ecstasy ou cocaïne, qui *représentent* entre autres le monde de l'argent facile). Les experts de la santé et du social témoignent du renouveau d'une consommation « idéologique » de cannabis dans des cercles alternatifs, une consommation qu'ils définissent comme « intellectuelle », si ce n'est « philosophique », de gens qui veulent se distinguer « d'un monde de banquiers où tous prennent de la cocaïne ». Ce type de consommation rentre pour eux dans le cadre d'un mouvement altermondialiste et contestataire. « Les gens qui fument veulent se distinguer par rapport aux consommateurs de drogues dures. Ils ne prendront jamais des pastilles ou de la cocaïne. Ils le disent très clairement », témoigne un expert. Ces jeunes et ces adultes-là sont les « nouveaux soixante-huitards », sauf qu'ils ne touchent pas aux « drogues dures ».

Co-consommations ou autres consommations 2008-2009*Education*

En 2009, les séances de consommation collectives du soir ou du week-end rendent les professionnels inquiets, comme lors de la dernière réunion du panel. En effet, ces rassemblements sont en lien avec une importante consommation d'alcool notamment mais aussi d'autres substances, telle la cocaïne. Ils perçoivent un changement de tendance préoccupant mais déjà avancé lors de la dernière réunion, à savoir que les jeunes n'ont aucune crainte des substances autres que le cannabis, ils en parlent comme s'il s'agissait d'un jeu, ignorant les risques (ne veut pas dire qu'ils ne les connaissent pas).

La consommation d'alcool est toujours élevée mais stable. Fortement banalisée par les jeunes, les professionnels l'ont toujours perçue comme plus problématique que celle du cannabis. L'accès à l'alcool est considéré comme facile. Par ailleurs, la normalisation de la consommation d'alcool par les jeunes est un comportement qui préoccupe passablement les professionnels de l'éducation. Ils observent par ailleurs des phénomènes en augmentation chez les jeunes telles les cyberdépendances ou l'appréhension du futur (augmentation des angoisses, du stress, comportement de fuites de la réalité, etc.).

Santé/ social

En 2009, un panéliste santé/social précise aussi que « pas mal de gens recommencent à fumer de l'héroïne ».

Co-consommations ou autres consommations de 2004 à 2009*Education*

Depuis 2004, le panel éducation note une augmentation des dépendances à Internet et aux jeux vidéo (liée à l'isolement, à des problèmes de relations avec les pairs) et de manière plus générale un attrait pour l'alcool, la cocaïne le piercing, les technologies (jeux vidéo, ordinateur, Playstation, Xbox, etc. avec des familles incapables de mettre des limites) et d'autres façons de s'amuser, toutes plus à la mode que le cannabis.

5.5 PROBLEMES LIES A LA CONSOMMATION DE CANNABIS DE 2004 A 2009

Cette partie ne concerne pas l'année 2009 en particulier mais uniquement l'évolution de 2004 à 2009

Diminution des problèmes de 2004 à 2009

Depuis 2004, il y a une baisse générale des problèmes liée simplement au contexte de la consommation de cannabis : une baisse de la consommation et de l'accessibilité du produit avec la fermeture des magasins.

Education

Les « signes visibles » de la consommation de cannabis ont disparu des écoles et des lieux de formations : en 2004, les professionnels percevaient des effets liés à une consommation récente (manques de concentration, des états de somnolence, etc.), quatre ans plus tard, les effets constatés chez de rares individus semblent être liés à une consommation prolongée, régulière (difficultés de concentration durables, de motivation générale, apathie, nivellement des sensations), et sont à observer plutôt dans les écoles supérieures (15-20 ans).

Depuis 2004, l'accent a été mis sur la détection précoce avec divers modèles en fonction du niveau scolaire (projet pilote de monitoring, « meilleure circulation de l'information au sujet de cas problématiques »). Pour les experts du domaine de l'éducation consultés, l'importance de la collaboration entre divers intervenants et la reprise du rôle éducatif de l'enseignant sont nécessaires à une détection la plus rapide possible de cas problématiques, afin d'éviter que l'adolescent n'abandonne tout. « Le problème central c'est toujours les comportements, à tous niveaux. Ceux qui ne parlent pas, qui sont isolés, ou bien ceux qui font trop de bruit, trop de problèmes, les absentéistes qui ne se montrent presque pas (...). Là où il y a des problèmes socio-familiaux surtout. (...) il faut vérifier tôt le matin s'ils arrivent, sinon téléphoner, aller voir pourquoi l'élève n'est pas là, avant qu'il ne soit trop tard et qu'il n'ait trop d'absences. Plus on attend, plus ça devient difficile pour les faire revenir à l'école », relate un expert du panel éducation.

Santé/ social

Lors de la première vague des panels, il y a quatre ou cinq ans, les professionnels de la santé et du social avaient effectivement beaucoup de problèmes de type disciplinaires directement en lien avec la consommation de cannabis à gérer au quotidien (faire respecter l'interdit ou non, travailler avec des jeunes sous l'effet du produit, arrivées tardives à l'école, etc.) auxquels ils ne sont presque plus confrontés aujourd'hui. Les difficultés liées à la consommation de cannabis ont diminué. Les experts de la santé et du social attribuent cette diminution de problèmes à la baisse du taux de THC (le haschisch et l'herbe disponibles aujourd'hui sont plus « légers ») et à la fermeture des canapais, qui fournissaient ce cannabis à taux élevé.

Les représentants du panel santé/social relèvent que ces dernières années, beaucoup de personnes (polytoxicomanes adultes en particulier) se sont plaintes que le THC est trop élevé, le cannabis devenu trop fort, et ont arrêté de fumer, car l'effet anxiolytique du cannabis se transformerait alors en effet anxiogène. Ces gens-là se sont alors tournés vers la consommation de médicaments, benzodiazépines et autres, afin d'obtenir l'effet anxiolytique recherché. Pour terminer, chez les toxicomanes avec double diagnostic, quelques cas d'abandon de consommation après des épisodes d'hallucinations ont été relevés, en rapport à l'effet anxiogène du cannabis.

Les professionnels de la santé et du social font encore les constats suivants sur l'évolution des problèmes en lien avec la consommation de cannabis depuis 2004 :

Il n'y a pas eu d'augmentation des cas de psychoses. Le lien entre psychoses, cannabis et taux de THC est en questionnement depuis le début des panels. Dans quelle mesure le cannabis est un facteur de

risque dans l'apparition précoce d'épisodes psychotiques ?^{ff} La question de la causalité n'est pas encore éclaircie.

Aujourd'hui, ce sont des adultes et plutôt de jeunes adultes que des adolescents qui ont des réelles difficultés liées à leur consommation. Ils n'ont pas changé leurs habitudes de consommation, jouent avec les limites, ont des comportements à risques, etc. et une vie professionnelle plutôt instable. On peut faire l'hypothèse que ces jeunes adultes sont les mêmes adolescents dont les panels parlaient et dont la consommation était problématique il y a 5 ans déjà.

Les jeunes qui consomment de façon problématique aujourd'hui fument le cannabis de façon « dure », c'est-à-dire qu'ils consomment en grandes quantités pour obtenir un effet fort. Cela peut notamment entraîner des risques de troubles somatiques. Un expert de la santé et du social explique : « Ils utilisent une drogue légère comme drogue lourde. Ça peut engendrer des problèmes de santé, même si le THC a baissé un peu. On substitue avec une surcharge des doses. On disait tout à l'heure qu'il y a des gens qui consomment jusqu'à une dizaine de fois par jour pour peut-être arriver à avoir le même effet. Ça peut avoir d'autres conséquences, avec la consommation du tabac, du papier, sur les voies respiratoires. D'autres problèmes de santé qui ne sont pas directement liés au principe actif ».

Le cannabis n'est pas un problème en soi, sauf pour certaines catégories de jeunes vulnérables

Education & santé/social

Tous les professionnels de ces panels s'accordent à dire que la consommation de cannabis en soi n'est pas un problème, sauf pour certaines catégories de jeunes vulnérables. Ainsi, dans des situations où les difficultés sont nombreuses, on peut trouver celles liées à la consommation. « Le cannabis devient un problème quand il y a d'autres problèmes... » explique un professionnel de la santé et du social. Il y a très peu de cas problématiques directement liés au cannabis, que ce soit dans les écoles, les lieux de formation ou dans la société. Il y en a beaucoup moins qu'avant^{gg}, où la consommation de cannabis entraînait des difficultés d'ordre disciplinaire, de parcours scolaire et professionnel, de troubles psychiques chez certains tandis que les problèmes psychosociaux liés à la consommation ont été d'emblée considérés comme en lien avec une problématique de vie par les panélistes.

La perception sociale a changé, la consommation de cannabis ne semble plus être un problème de manière générale pour la société. Les parents ne demandent plus d'informations ; cette année dans les lycées et écoles professionnelles les professeurs n'ont signalé aucun cas disciplinaire dû à la consommation de cannabis, la tendance est la même chez les 11-15 ans avec extrêmement peu de cas et de sollicitations. Qui plus est, les adultes en général ne s'intéressent plus à la question. Les professionnels de la santé et du social eux-mêmes ne désignent plus le cannabis comme problème principal ou ne le mentionnent plus dans les signalements et les prises en charge.

Santé/social

Les professionnels de la santé et du social décrivent un phénomène d'exclusion et de solitude des jeunes qui augmente. Les jeunes sont souvent et de plus en plus seuls. Ils y voient l'émergence d'un véritable « problème de société » - plus que des questions de consommation de substances - qu'ils attribuent à l'isolement social, l'éclatement des structures familiales, des consommations de cannabis et de drogues chez certains des parents, etc. Quelques cas de jeunes complètement désaffiliés ont été

^{ff} Il convient de définir les troubles psychotiques induits qui font partie des effets immédiats de la consommation de cannabis : « psychoses cannabiques ou troubles psychotiques induits par le cannabis qui existent de manière incontestable mais leur fréquence apparaît très faible [...] ; des effets à long terme tel la corrélation entre consommation de cannabis et schizophrénie, dont le lien de causalité n'est pas établi. En l'état actuel, le cannabis doit être pris comme un facteur de risque pour le développement (ou la précipitation) de désordres psychotiques type schizophrénique, spécialement chez les jeunes gens vulnérables », C.Reynaud Maurupt, in référence exacte.

^{gg} « Avant » n'a pas été défini clairement, nous supposons qu'il s'agit pour les panels du Tessin du temps où il y avait les magasins de chanvre, soit avant 2003-2004.

signalés - notamment avec des parents toxicomanes - avec des consommations problématiques qui sont des stratégies d'évitement de la réalité.

Pour les jeunes, le cannabis est moins un moyen de se distinguer du monde des adultes qu'avant, il est moins festif, plus lié au stress et au mal de vivre, observent les panélistes de la santé et du social. Cette consommation serait plus problématique, pour certains : « Le cannabis peut être un symptôme de la solitude, surtout quand il est consommé seul. Le vrai mal est la solitude ». Dans la même optique, l'apparition de la « génération Letten » au cours de ces dernières années, avec les enfants de parents ayant connu les scènes ouvertes de la drogue dans les années 90 est préoccupante.

Selon les panélistes du domaine de la psychiatrie, les adolescents qui ont des problèmes d'ordre psychotique ou qui sont dans des situations difficiles consomment le cannabis en quantité de plus en plus importante. Ils cherchent à atteindre un état « second », une ivresse, comme avec l'alcool et les comas éthyliques. C'est un autre mode de consommation (entre 5-10 joints par jour) beaucoup plus problématique, qui leur permet de fuir une réalité trop difficile.

Consommation problématique (thérapeutique) de 2004 à 2009

Education & santé/ social

Dans les deux panels, des adolescents dont les parents sont ou ont été touchés par le problème de la toxicomanie sont signalés comme un problème émergent en 2009. Ce que les professionnels nomment la « génération Letten », bien que peu nombreuse, est présente dans les deux secteurs interrogés. Ces jeunes utilisent le cannabis consciemment : ils ne consomment pas de « drogues dures » car ils ont vu les ravages causés chez leurs parents, mais ils consomment du cannabis en permanence. Les panélistes de la santé et du social rapportent cependant pouvoir travailler avec eux, et pouvoir les aider à « s'en sortir ».

Santé/ social

Depuis 2004, les experts de la santé et du social constatent que la consommation régulière est différente, l'usage se fait de plus en plus dans l'intimité, sur un mode « thérapeutique »^{hh}, en automédication, dans le sens où elle vise à surmonter différents problèmes. Nos experts reportent qu'auparavantⁱⁱ les consommateurs de cannabis cherchaient les effets, l'expérience, alors que maintenant, le cannabis est de plus en plus consommé de manière privée comme un médicament : pour supporter l'école, la famille, le stress, le mal de vivre, l'angoisse, l'anxiété ou l'ennui. Il y a bien sûr encore les « consommateurs du soir », qui le prennent pour avoir un effet de détente ou pour s'endormir. Certains experts nuancent ces propos en notant que consommer du cannabis sert plutôt à faire passer le temps qu'à avoir un véritable effet anxiolytique.

Ce changement de mode de consommation concernerait d'une part, les adolescents de milieux plutôt aisés ou en tout cas qui ne sont pas dans des situations familiales difficiles, au gymnase par exemple, qui l'utilisent pour calmer leur stress. Un panéliste parle dans ces cas-là de « drogue élitaire » ; d'autre part, les gens qui ont des problèmes psychosociaux et qui en font un usage thérapeutique de façon à

^{hh} C'est une des motivations à consommer du cannabis chez les consommateurs réguliers par exemple. L'auteur parle de « motivation auto thérapeutique » : le but est de susciter l'apaisement et la relaxation dans un moment de calme, pour favoriser un sentiment de détachement et la capacité d'analyse d'une situation. Parmi ces motivations, elle définit plusieurs fonctions : la fonction somnifère (joint du soir) ; la fonction apaisement et relaxation (solitaire) qui permet de supporter une situation psychologique et sociale perçue comme oppressante, dans ces cas-là, le cannabis est perçu comme un médicament à part entière (évite de péter les plombs, antidépresseur en moins nocif, anxiolytique) ; la fonction récompense, liée à la détente ; la fonction de détachement qui permet une mise à distance et un contrôle des émotions dans des situations difficiles ; et enfin une fonction d'analyse, qui permet de prendre du recul et d'aider à la décision. Catherine Reynaud Maurupt, *ibid.*

ⁱⁱ « Auparavant » n'a pas été défini clairement, nous supposons qu'il s'agit pour les panels du Tessin du temps où il y avait les magasins de chanvre, soit avant 2003-2004.

échapper à une certaine réalité. Un autre professionnel donne l'exemple de jeunes qui, à peine sortis d'un établissement psychiatrique, ont décidé de remplacer leurs médicaments par le cannabis.

Justice/police

Les professionnels du secteur justice et police se disent toutefois préoccupés par la forte augmentation du nombre de jeunes consommateurs de cannabis présentant des troubles psychiques (le juge des mineurs en voit une dizaine par année) et/ou de graves troubles sociaux, certains ayant déjà été condamnés à 15 ou 20 reprises. Selon eux, il est nécessaire de créer au Tessin une structure pour prendre en charge ces personnes, la condamnation pénale ne servant à rien dans ces cas-là.

Cette divergence de point de vue des différents panels s'explique probablement par un effet de sélection : en effet, le milieu judiciaire n'entre en contact qu'avec les individus présentant les problématiques les plus graves et les plus complexes. En outre, le fait que ces panélistes relèvent une augmentation de la problématique depuis quelques années, contrairement aux interlocuteurs des autres groupes, peut également traduire une prise de conscience de la société ou un abaissement de sa tolérance face à certaines questions, attitudes qui influent ensuite sur les politiques d'intervention des secteurs policier et judiciaire.

5.6 LES EVOLUTIONS DES OBSERVATIONS DE 2004 A 2009

Les observations du **panel de l'éducation et de la formation professionnelle** ont porté sur des problématiques homogènes au cours du temps. Le panel a été particulièrement attentif à l'évolution des aspects suivants :

- niveau de consommation (stable ou en diminution, quantité et type de consommateurs, expérimentations et manières de consommer, de l'évolution des effets immédiats de la consommation de cannabis),
- disparition de la consommation du cadre scolaire, du glissement de la consommation hors milieu scolaire (effets des mesures structurelles), du temps scolaire (clubs sportifs, week-ends) et de la baisse de sa visibilité,
- augmentation et banalisation de la consommation d'alcool,
- existence d'un marché pareil à celui des années 80-90, avec un petit marché parallèle spécifique au cannabis, qui se passe entre élèves,
- fluctuations de la tolérance sociale vis-à-vis du cannabis (mode),
- banalisation des consommateurs et leur impression de gérer la situation mais aussi des parents qui ne s'inquiètent pas ou plus,
- consommations de fin de semaine et polyconsommations (des constats sur les jeunes en formation qui cependant assument leur consommation),
- le fait que le cannabis n'est pas responsable de problèmes de fonctionnement dans les écoles (très peu de cas problématiques),
- le fait que la consommation de cannabis n'est pas problématique en soi mais toujours liée à un ensemble de problèmes sous-jacents,
- émergence de toute une série de problèmes individuels et sociaux chez les jeunes (stress, familles, solitude, cyberdépendances, etc.), qui sont symptômes d'un malaise plus général. Et augmentation plus particulière de la dépendance à Internet et autres jeux vidéos,

- amélioration de leurs connaissances et capacités de prises en charge (ou en tout cas questionnements par rapport à leurs manières de faire, réelle prise de conscience du problème),
- consommations d'autres substances (cocaïne mais peut-être juste alerte en 2004)/ déplacement de la consommation de cannabis sur la cocaïne (2004) et marché noir offrant d'autres substances lors des consommations du week-end (cannabis et cocaïne) (2004-2009).

Par contre, les experts se sont alertés sans que cela soit mentionné dans l'évolution générale de la situation 2004-2009 à propos :

- de l'augmentation (ou du déplacement) de la consommation de cannabis en milieu sportif (2004, 2006).

Et des choses nouvelles qui sont apparues dans la synthèse 2004-2009 concernant :

- l'apparition de la « génération Letten »,
- une tendance à un certain isolement dans la consommation,
- le type de détection précoce et divers modèles d'intervention en fonction du niveau scolaire, de l'importance des collaborations et reprise du rôle éducatif de l'enseignant.

Le panel santé/social a, au fur et à mesure depuis 2004, au long des quatre réunions des panels, été sensible ou s'est inquiété à propos :

- du niveau de la consommation (stable ou en diminution, *quantité et type de consommateurs*),
- de la banalisation (ou « normalisation ») et de la baisse de visibilité de la consommation - et par conséquent - de la baisse d'attention portée sur la problématique du cannabis,
- de l'évolution générale de la perception sociale du cannabis,
- du fait que la consommation de cannabis n'est pas problématique en soi mais toujours liée à un ensemble de problèmes sous-jacents,
- de la diminution des problèmes associés à la consommation,
- de la consommation de cannabis en automédication,
- du lien entre décompensations psychotiques, cas d'angoisse et d'anxiété avec le taux de THC,
- de la consommation excessive d'alcool (2004-2006-2008).

Par contre, les experts se sont alertés temporairement sans que cela soit mentionné dans l'évolution générale de la situation 2004-2009 à propos :

- du mélange des marchés en lien avec criminalité et autres substances (2004),
- de l'accès facilité à la cocaïne (2006 et 2008),
- de l'âge des premières consommations (2004),
- de l'effet socialisantⁱⁱ du cannabis (2008).

Et des choses nouvelles qui sont apparues dans la synthèse 2004-2009 concernant :

- l'utilisation du cannabis comme moyen d'accès aux structures résidentielles,

ⁱⁱ Qui permet de développer des relations sociales, de former un groupe social, d'être en société (tiré du Grand Robert de la Langue Française, version électronique).

- une demande générale de répression/encadrement de la jeunesse mais pas en lien avec le cannabis. Une certaine confusion des rôles de la prévention entre professionnels et policiers,
- le fait que les consommateurs problématiques sont maintenant des adultes (problèmes d'instabilité professionnelle),
- un problème général de société plus qu'un problème de consommation (isolement social, éclatement de la famille, consommation de substances, etc.),
- l'apparition de jeunes totalement désaffiliés à consommation problématique, avec parents toxicomanes (stratégie d'évitement),
- un phénomène d'exclusion des jeunes,
- le financement des projets,
- les perspectives d'avenir pour la jeunesse en temps de crise,
- le fait que les consommateurs problématiques jeunes consomment le cannabis en grande quantité (de façon dure).

Panel justice et police

Les préoccupations suivantes sont confirmées au fur et à mesure depuis 2004, au long des quatre réunions des panels et en effet, les professionnels de ce domaine ont été très sensibles à propos :

- le problème posé par la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de preuve du but stupéfiant des produits saisis,
- une forte augmentation des cas de conduite automobile sous influence du cannabis a été noté depuis 2006,
- une consommation de cannabis stable depuis 2004,
- un âge d'initiation inchangé et se situant autour de 13-14 ans,
- une confirmation de la tendance à la polyconsommation,
- depuis 2007, une préoccupation croissante pour la consommation massive d'alcool de la part des jeunes,
- depuis 2007, une perte d'attractivité du cannabis chez les jeunes qui se veulent « branchés »,
- une augmentation du nombre de jeunes présentant des troubles psychiques en lien avec la consommation de cannabis (et sans préjuger du sens de la causalité),
- une « ethnisation » du marché de la drogue,
- une fragmentation de la production, vers de petites productions privées,
- la stabilité des prix,
- depuis 2003 et l'opération « Indoor », le Tessin est devenu une zone d'importation de cannabis.

Par contre, les experts se sont alertés temporairement sans que cela soit mentionné dans l'évolution générale de la situation 2004-2009 à propos :

- de la Loi sur le chanvre, qui avait éveillé un certain intérêt en 2004, intérêt qui s'était éteint par la suite,
- d'un important tourisme entre l'Italie et le Tessin qui avait été décrit en 2003 ; il a

complètement cessé en 2004 et n'est plus réapparu (pour le cannabis ; il en va autrement pour la cocaïne).

5.7 SYNTHÈSE

Les trois panels du canton du Tessin relèvent les points communs et évolutions suivantes pour la période 2004-2009 :

- Une tendance à la baisse de la consommation de cannabis et de sa visibilité, une consommation expérimentale des jeunes qui a baissé, à mettre en lien avec la fermeture des magasins de chanvre et l'interdiction de fumer dans les lieux publics,
- Cette baisse de la consommation est relativisée par l'augmentation de la consommation d'autres substances et un attrait pour l'alcool et d'autres modes de s'amuser que le cannabis (cocaïne, autres drogues) et des dépendance aux nouveaux médias (Internet, jeux, etc.),
- Un niveau de consommation identique entre garçons et filles,
- Un nombre de consommateurs réguliers stable (groupes plus spécifiques),
- Une manière de consommer différente pour les consommateurs réguliers : consommation solitaire en semaine et en groupe le week-end. La consommation est moins récréative qu'auparavant (plus de consommation thérapeutique),
- Apparition de la génération Letten (enfants de toxicomanes),
- Une manière de consommer différentes pour les consommateurs problématiques : équivalent du binge drinking mais avec le cannabis, ce qui peut engendrer des problèmes de santé, même avec une baisse du taux de THC, ces jeunes augmentent les doses pour obtenir un effet,
- La perception sociale du problème et l'attention médiatique ont évolué : la priorité est mise sur d'autres problématiques (violence, alcool, etc.),
- La consommation de cannabis n'est pas problématique en soi, elle est quasiment toujours liée à des situations difficiles et compliquées auxquelles elle ne fait que s'ajouter, sauf pour certaines catégories de jeunes vulnérables.
- Un manque de moyens pour mettre en place des projets sanitaires ou sociaux
- Une meilleure appréhension du problème du cannabis et sa consommation en milieu scolaires et éducatifs (mise en place de programmes, etc.)
- Les avis **divergent** quant au prix qui aurait baissé pour les panels santé/social et celui de la justice/police pour qui le prix est resté stable. Idem pour le taux de THC par rapport à la période des magasins de chanvre où le taux était très élevé, ce que ne rapporte pas le panel justice/police. Le marché est-il ou non redevenu comme il était avant les magasins avec une offre beaucoup plus diverse et variée (haschisch et différents taux de THC).
- La police voit une augmentation de jeunes consommateurs présentant des troubles psychiques (pas les autres panels). Le panel santé social rapporte que le nombre de cas de psychoses est resté stable.

6 CANTON DE VAUD

6.1 COMPOSITION DES PANELS

Les panels vaudois se sont réunis en mars 2009 à Lausanne. Ils ont rassemblé vingt-six professionnels. Parmi eux, treize provenaient du domaine socio-sanitaire, huit de celui de l'éducation et cinq du secteur de la justice et police.

6.2 APPRECIATION DU CONTEXTE 2008-2009

Justice/police

Comme dans les autres cantons, les participants au panel justice/police ont évoqué un certain nombre de problématiques juridiques en lien avec la poursuite de la production et de la consommation de cannabis. Ainsi, les autorités pénales relèvent, comme dans tous les cantons Sentinelles, le problème posé par la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de cannabis stupéfiant^{kk}.

Le canton du Vaud, contrairement à d'autres cantons, ne s'est pas doté d'une norme qui permet la destruction avant jugement de denrées périssables (dont les plantes de chanvre font partie) ; en cas de saisie importante, les autorités seraient donc contraintes de stocker la marchandise jusqu'à la fin de la procédure. Le problème avait déjà été soulevé en 2004, mais aucune innovation législative n'a encore vu le jour^{ll}. Il est toujours possible d'obtenir l'accord du prévenu pour la destruction anticipée en exigeant de lui des sûretés pour garantir le paiement du transport, du stockage, etc., mais cette méthode se révèle totalement inefficace si la personne est dénuée de moyens financiers. Une autre solution (quoique assez mauvaise car elle implique une surveillance de la part des autorités) est de séquestrer en mains propres : le prévenu continue à entretenir la marchandise, mais n'a plus le droit d'en disposer.

Concernant les mouvements transfrontaliers, il n'y a quasiment pas d'importation de cannabis, et il ne semble plus y avoir tellement d'exportation de la Suisse vers la France, comme cela avait été observé en 2004. Il y avait à l'époque un nombre important de ressortissants français qui venaient se ravitailler à Vevey et Montreux ; ce phénomène semble avoir désormais disparu. Les intervenants remarquent que la production privée est notablement facilitée depuis quelques années grâce à Internet, qui fournit tout le matériel et les informations nécessaires. Ce même phénomène d'auto-production est constaté partout en Europe. D'autre part, il ne semble pas y avoir d'importations substantielles, ce qui avait déjà été constaté en 2006 et 2007. Cela ne correspond pas nécessairement aux expériences zurichoises (qui ont parlé d'une reprise d'importations) et pourrait peut-être s'expliquer par la présence de quelques grands producteurs locaux sur les marchés romands.

Quant à la circulation routière, il y a eu ces dernières années une prise de conscience des risques liés à la consommation de cannabis au volant. Il semble enfin y avoir une pratique différenciée quant aux contrôles pratiqués sur les conducteurs entre consommation de cannabis et d'alcool : l'alcool est plus systématiquement contrôlé que les stupéfiants, alors que la loi permet de procéder à des contrôles systématiques pour les deux substances.

^{kk} A ce sujet, voir le chapitre 3.2

^{ll} Et elle ne verra pas le jour avant l'abrogation des codes de procédure pénale cantonaux lors de l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale fédéral le 1^{er} janvier 2011 (et dans lequel aucune disposition du même type n'a d'ailleurs été prévue).

6.3 MESURES PRISES DANS LE CANTON DE VAUD

2004-2009

Globalement beaucoup de programmes ont été mis en place dans le canton de Vaud, qui étaient nécessaires, et qui permettent d'aider les jeunes en difficultés. C'est surtout la prise en compte sérieuse de la consommation de cannabis lorsqu'une situation présente aussi d'autres problématiques qui permet de faire avancer une situation.

Santé/social

Pour le panel santé/social les mesures et les programmes mis en place ont augmenté et répondent à un besoin croissant (augmentation des demandes à Départ^{mm}), la coordination des professionnels est meilleure (ils sont mieux formés et travaillent en interdisciplinarité) et des demandes pour des traitements en résidentiel sont apparues au cours des quatre dernières années. L'interdit clair du cannabis leur permet de mieux travailler : ils peuvent sortir de l'ambiguïté et parler directement avec les jeunesⁿⁿ d'autre chose que du cannabis, et en particulier de leurs problèmes. Le rappel de l'interdit par la non-entrée en matière sur une dépénalisation de l'usage du cannabis a facilité le dialogue dans le canton de Vaud. La discussion avec les patients en psychiatrie et avec les thérapeutes est plus facile, du fait que les problématiques sont mieux connues. Par ailleurs, les mesures destinées aux jeunes dans l'aide sociale ont augmenté (mesures d'insertion), le programme FORJAD (programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle) est cité en l'exemple. Somme toute, si le travail de réseau et le repérage des situations problématiques doivent encore être améliorés, les professionnels du panel santé social ont le sentiment que la période de « l'adolescence comme moment charnière et fragile » dans une vie, est mieux reconnue.

Le fait de s'être attelé au problème du cannabis de manière plus sérieuse depuis 2004 a au moins permis de montrer que le cannabis n'est pas le seul et unique problème de l'adolescence. Les professionnels rapportent qu'ils étaient déjà conscients que le bien-être des adolescents ne dépendait pas d'une baisse de la consommation de cannabis, mais est tributaire de bien d'autres choses. Leur constat est que peu importe le produit, c'est la consommation qui est la norme. Que le produit devienne moins accessible, d'autres viendront le remplacer, quels qu'ils soient (pas uniquement ni forcément des substances psychotropes). Pour les professionnels, il s'agit donc de s'intéresser à l'adolescence de manière générale, sans focaliser l'attention sur les substances.

^{mm} Dépistage, évaluation, parrainage d'adolescents consommateurs de substances. DEPART est né de la collaboration entre l'Unité multidisciplinaire de santé des adolescents (UMSA), le Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA), la Division d'abus de substances (Centre St-Martin), l'Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVOP) et le Service de protection de la jeunesse (SPJ). « DEPART cherche à favoriser la mise en réseau des structures existantes en proposant un soutien spécifique pour les problèmes de consommation de substances chez les adolescents. Il s'adresse à la fois aux jeunes de douze à vingt ans, à leur entourage et aux professionnels du réseau, qu'il soit éducatif, social, médical, psy, ou encore judiciaire, scolaire et professionnel. » (site internet consulté le 22 mars 2010 : [www. http://www.infoset.ch/inst/depart](http://www.infoset.ch/inst/depart))

ⁿⁿ L'ISPA n'est pas d'accord avec ce constat : « [...]du point de vue terrain, ça ne me convient pas tellement, parce que l'interdit nous fait l'économie du dialogue »

6.4 SITUATION GENERALE DU MARCHE EN 2008-2009

Justice/police

Selon les panélistes du domaine justice/police, la vente semble se faire principalement (et plus qu'auparavant) entre privés, dans le cercle de connaissances. Mais les intervenants estiment que le produit est facilement accessible, même pour un consommateur peu connecté dans le milieu. Il y a encore une dizaine de magasins qui vendent du chanvre dans le canton. Toutefois, cette vente ne se fait pas ouvertement (ce qui n'a d'ailleurs jamais été le cas dans le canton de Vaud) mais sous le couvert de vendre des plantes « ornementales » dont le taux de THC est tout de même « garanti » entre 15 et 20%.

De surcroît, la baisse des dénonciations pour vente de cannabis constatée depuis quelques années se confirme : pour 2008, il y en a eu 101 (Rappel : 180 cas en 2004, 150 cas en 2005, 168 cas en 2006, 111 cas en 2007). Mais il faut noter que c'était l'année de l'*Eurofoot*, si bien qu'il y avait plus d'agents de police visibles dans les rues.

Le marché régional est probablement alimenté de façon importante par des personnes ayant une petite culture privée, de quelques dizaines de plantes. Lorsque ces personnes sont interpellées, elles prétendent cultiver pour leur consommation personnelle, et les moyens policiers ainsi que la faible gravité du délit ne permettent pas de poursuivre l'enquête plus avant, si bien que ce trafic reste dans le 99% des cas impuni. La production locale semble suffisante pour alimenter le marché local.

A Lausanne, il a été constaté que de nombreux vendeurs qui vendaient auparavant plusieurs types de stupéfiants (dont de la cocaïne) vendent à présent exclusivement du chanvre. Ce changement de comportement (s'il se confirmait) pourrait être attribué au fait que le risque légal est une fois de plus minime comparé aux bénéfices pécuniaires qui eux, sont très importants.

Concernant la production, une forte hausse avait été constatée dès 2000, en prévision d'une possible légalisation. Dans la même optique, les méthodes de vente s'étaient professionnalisées. Depuis 2006, la production a toutefois subi une évolution importante, en devenant privée et de très petite taille (par exemple, quelques plantes sur le balcon). En 2009, il y a dans le canton quelques agriculteurs qui produisent du chanvre légal. Fin 2008, la police est intervenue auprès de deux cultivateurs de chanvre qui produisaient des boutures et fournissaient presque exclusivement des magasins lausannois (4 au total).

L'un avait une capacité de production de 12'000 boutures par mois, l'autre de 6'000 boutures par mois. Un plant de cannabis produit 15 grammes de substance à fumer au minimum ; avec 18'000 boutures, l'on arrive à 270'000 grammes par mois ; à 10 frs le gramme cela représente 2'700'000 francs de chiffre d'affaires, ce qui, sur une année, donne 3.2 tonnes ou 32 millions de francs. Même si les chiffres de la consommation sont en baisse, les consommateurs existent. Différents constats similaires permettent de nuancer les constatations selon lesquelles la consommation de chanvre serait en baisse. Cette année encore, la production de chanvre rapporte de gros bénéfices pour de moindres risques.

Les grosses productions outdoor n'existent plus. A présent, la police découvre parfois des « grappes » de plants dissimulés au milieu de plantations agricoles. A l'automne 2008, 6'000 plants ont ainsi été découverts. Ces cultures sauvages ne sont pas le fait des agriculteurs qui exploitent les champs, mais bien de squatteurs qui installent leurs plants à l'insu des exploitants agricoles. La diminution des grosses productions outdoor a probablement pour corollaire une augmentation de la petite production indoor. Celle-ci est moins risquée et permet quatre récoltes par année, contrairement à la production outdoor qui n'en permet qu'une. Les producteurs outdoor semblent utiliser des insecticides très puissants et cela jusque tard avant la récolte, ce qui ne reste pas sans incidence possible en terme de santé publique.

Les intervenants du panel justice et police rapportent un épisode de violence entre producteurs/revendeurs/gros fumeurs : deux groupes se sont affrontés à Lausanne et ont organisé des expéditions punitives pour se voler respectivement de la marchandise.

Le taux de THC semble stable, à un niveau très élevé (entre 10 et 15% pour la qualité basique et entre 20 et 30% pour la qualité supérieure) ; le nombre de saisies analysées est relativement faible, si bien qu'il est difficile de faire des estimations. Il n'est pour l'heure pas possible de déterminer la provenance géographique d'une saisie ; les approches génétiques aussi bien que chimiques sont pour le moment restées sans résultat.

Concernant le prix, en 2008, le gramme se vendait autour de 16 à 18 francs^{oo}. Le prix semble donc être à la hausse. Lors d'une opération policière en mars 2009 au centre de Lausanne, les autorités pénales ont constaté que le gramme de cannabis se vendait à 25 francs. Cela pourrait signifier que le produit devient plus rare. (Les résultats des études de marché vont dans le même sens.)

Education

Le panel éducation évoque enfin une augmentation du deal et de la culture de cannabis comme source de revenus chez les jeunes. (Cela est confirmé par l'étude menée parmi les écoliers saint-gallois.)

Santé/social

Selon le panel santé/social, l'accès au cannabis est devenu plus difficile que les années précédentes, les produits sont aléatoires, la qualité pas sûre et inégale, et des liens avec les marchés noirs probables. La population jeune arrive cependant toujours à s'en procurer. L'accès serait plus difficile pour du cannabis faiblement dosé en THC (cannabis de type « bio », consommé dans une perspective médicale ou thérapeutique).

6.5 CONSOMMATION DE CANNABIS

Niveau général de la consommation en 2008-2009

Justice/police

Après une consommation décrite comme ascendante en 2004 puis stable en 2006, les statistiques policières confirment la baisse constatée depuis 2007. Il est toutefois rappelé que la police ne planifie quasiment aucune opération dans le domaine du chanvre, et les interpellations représentent ainsi des poursuites d'opportunité^{pp}, alors que la politique d'intervention de la police était en 2004 encore qualifiée de proactive, traduisant une tolérance zéro. Le Tribunal des mineurs constate également une baisse des sanctions concernant la consommation. Quant à l'âge des consommateurs sanctionnés, il ne semble pas avoir évolué ces six dernières années : les plus jeunes vus par le Tribunal des mineurs ont toujours entre 14 et 15 ans, tandis que le plus jeune consommateur recensé par la statistique policière en 2008 avait 9 ans. Les consommateurs de 13 ans ne sont pas rares. Les intervenants suggèrent plusieurs pistes de réflexion pour tenter d'expliquer cette baisse de consommation :

- Il y a d'autres produits plus attractifs, notamment la cocaïne et l'alcool. La cocaïne semble être très banalisée par les jeunes.
- Les modes de production et d'approvisionnement sont en mutation, ce qui pourrait donner une fausse perception de baisse parce que les intervenants sont pour le moment encore « aveugles » à ces nouveaux milieux.

^{oo} Avec des extrêmes allant de 9 à 27 francs.

^{pp} Par exemple, un agent de police trouve par hasard un stock de produit ou une plantation lors d'un constat de cambriolage ou d'une perquisition dans le cadre d'une autre affaire ; un voisin se plaint parce qu'il est importuné par des odeurs suspectes ; les pompiers doivent intervenir car l'installation de production a bouté le feu à la cave ou au grenier ; un écolier qui revient d'une visite chez un camarade raconte à ses parents qu'il a vu des plantes de chanvre et ceux-ci le dénoncent, etc.

- L'*Eurofoot* en 2008 a mobilisé une partie importante des forces de police pour d'autres tâches, ce qui eu pour conséquence une baisse dans le nombre des enquêtes et des interpellations.
- La diminution des opportunités de fumer (i.e. l'interdiction de fumer dans les lieux publics) entraîne peut-être une baisse dans le recrutement des nouveaux fumeurs.
- La consommation de cannabis semble être moins visible qu'auparavant, notamment à cause de l'interdiction de fumer dans bon nombre de lieux publics.

Quant aux parents des jeunes poursuivis, ils sont en général soulagés par l'intervention de la justice des mineurs et satisfaits qu'une autorité extérieure vienne appuyer leurs interdits. Les parents ne banalisent donc en général pas la consommation de cannabis. De façon générale, il semble que la population devienne à nouveau un peu plus répressive par rapport à la consommation de cannabis.

Certaines demandes ont été faites par des associations pour permettre une suspension de la sanction lors de la première condamnation, à la condition que le jeune s'engage à accompagner des éducateurs et des spécialistes de la toxicomanie pendant une journée.

Education & Santé/ social

Les deux panels éducation et santé/social s'accordent à dire qu'il y a toujours de gros consommateurs de cannabis.

Education

Pour le panel éducation, la consommation est stable et peu visible car elle a lieu davantage en dehors de l'école, en fin de journée et les week-ends. Les jeunes élèves ou apprentis en formation semblent avoir appris « où consommer » afin d'échapper à la surveillance : ils fument en dehors du périmètre scolaire. L'interdiction étant devenue plus stricte dans les écoles, ils se déplacent.

Santé/ social

Pour le panel santé social, la consommation est en diminution ou stable, mais les participants s'interrogent sur un éventuel déplacement vers d'autres substances.

Les professionnels se demandent comment interpréter cette évolution ? Cette consommation est-elle plus cachée dans les faits mais plus importante que ce qu'on en perçoit ? On peut en effet penser que le problème est réglé et ne pas voir ce qui se passe en réalité en termes de report sur d'autres consommations. C'est la difficulté d'apprécier cette partie invisible du phénomène, car on évalue toujours ce que l'on voit.

La consommation « récréative » de cannabis aurait baissé au cours de l'année 2008-2009, considèrent les experts des secteurs de la santé et du social. En ce qui concerne les adultes toxicomanes il apparaît plus difficile pour eux de se procurer du cannabis que d'autres produits, avec des conséquences sur le type de substances consommées (cocaïne, médicaments, etc.). Cependant, la consommation de cannabis fait partie intégrante de la vie de ce type de population, mais ne pose pas de problèmes majeurs, en tout cas bien moins que l'alcool, les médicaments et « le mélange de tout et son contraire ».

Niveau général de la consommation de 2004 à 2009

Education

Le panel éducation a le sentiment que la consommation est stable depuis 2004 mais que l'âge de la première consommation n'a cessé de devenir plus précoce. Les intervenants se demandent dans quelle mesure la clarification du cadre légal avec rappel de l'aspect illégal de la consommation du cannabis a eu un effet sur cette consommation, et si ce dernier n'est pas seulement passager.

Santé/ social

Le panel santé/social émet quant à lui l'hypothèse d'une diminution de la consommation de cannabis, et ce également au sein des institutions éducatives et psychiatriques. Cependant, la situation varie et parfois les professionnels assistent à des flambées de consommation, il n'y a pas assez de recul pour

apprécier l'aspect cyclique de ces fluctuations de consommation de cannabis au sein des foyers et des institutions. L'opinion des experts n'est cependant pas unanime, car la baisse de consommation devient toute relative lorsqu'on la compare aux vingt-cinq dernières années pendant lesquelles la consommation a été multipliée par deux ou par trois. Par ailleurs, il semblerait que « ce ne soient pas forcément les adolescents dont on aurait aimé qu'ils diminuent leur consommation qui la diminuent, ce sont plutôt ceux qui ne posaient pas forcément de problème qui ont peut-être un peu moins accès au produit ou alors qui changent » (de produit, de mode, de comportement d'ivresse).

Consommation thérapeutique 2008-2009

Education

Le panel éducation constate que les jeunes utilisent le cannabis comme « médicament » (somnifère, anxiolytique, etc.). Au gymnase, certains disent que « finalement, c'est moins mauvais de prendre un joint plutôt qu'un somnifère ». Une professionnelle remarque par ailleurs qu'« ils [les jeunes] arrivent à parler de ce qu'ils recherchent dans le produit. Avant, on n'en parlait pas tellement, je crois que c'était « oui je fume, point ». Et aujourd'hui, c'est « ah ben moi, je recherche... », une fille m'a dit « je fume ça parce que sinon je serais dépressive », voilà. C'est à la place de prendre des antidépresseurs, je fume des joints ».

Banalisation 2008-2009

Justice/police

Les jeunes consommateurs semblent banaliser leur consommation, la jugeant notamment moins grave que la consommation d'alcool. Ce phénomène de banalisation avait déjà été rapporté en 2006 et en 2004 (où il touchait même les parents). De nombreux jeunes consomment du cannabis et de l'alcool. L'alcool semble avoir une image plus mauvaise que le cannabis (« Avec l'alcool, on peut mourir »).

Education

Si le panel santé/social a fortement relevé que le cannabis n'était plus une priorité politique et que cela pouvait donner l'impression que tout était réglé, le panel éducation a aussi relevé de son côté que le cannabis n'était plus une priorité dans les institutions scolaires et que la consommation y est « banalisée ». Les experts du domaine observent que les jeunes parlent plus facilement de leur consommation mais s'interrogent sur la cause, est-ce l'effet de la meilleure connaissance des enseignants/adultes ou d'une banalisation de la consommation ?

Santé/social

Le panel santé/social relève qu'il y a peu de demandes et de questions en rapport avec le cannabis (parents-enfants), mais une importante diffusion du matériel d'information, sur le site de l'ISPA notamment.

Banalisation de 2004 à 2009

Education

Le panel éducation relève un changement de priorités en termes de prévention, le cannabis passant au second plan par rapport à l'alcool notamment, sans que cela ne signifie moins de consommation effective.

Santé/social

Ce qui a fondamentalement évolué au cours de ces quatre dernières années, c'est le discours sur le produit qu'est le cannabis, du point de vue du panel santé/social : l'interdit est désormais clair et il y a moins de panique autour de la question, moins de discours extrêmes et plus de précision.

Information 2008-2009

Education

En 2009, malgré le fait que l'information soit bonne, certains jeunes sont encore mal informés. Ils ont parfois une connaissance limitée des risques (confusions entre savoirs et croyances).

Information de 2004 à 2009

Education

Dans le secteur de l'éducation, on constate aussi des améliorations d'un point de vue général, à savoir que les enseignants ont moins de craintes à aborder le sujet, l'action est plus rapide (que ce soit la détection et/ou la prise en charge), le réseau interne à l'école meilleur et les associations sportives plus conscientes du problème de la consommation de cannabis. D'un point de vue plus critique maintenant, les panélistes estiment qu'il y a encore bien des efforts à faire : les enseignants ne sont toujours pas très bien armés pour faire face à des situations problématiques, certains d'entre eux sont encore empruntés pour aborder ces situations, en particulier si leur établissement n'a pas de politique claire. Des formations spécifiques sont nécessaires. Il semblerait qu'il y ait une différence entre les établissements de l'éducation professionnelle secondaire et les autres établissements puisque les premiers ont été inclus dans un premier plan de formation, que les autres devraient recevoir sous peu ou sont en train de suivre, tous les professionnels n'ont donc pas encore reçu les mêmes outils.⁹⁹

L'évolution du discours est favorable : il est plus objectif qu'il y a quatre ans.

Santé/ social

Pour le panel santé/ social, le discours des professionnels est moins polarisé (*disparition de la diabolisation, discours plus nuancé, reconnaissance des risques*) et ces derniers ont pris conscience des risques en particulier psychiques à travers un discours plus nuancé. Un participant explique qu'« aujourd'hui on en parle, [...] on met en avant les risques, alors qu'auparavant, certainement qu'on avait beaucoup plus tendance à banaliser ces choses-là, et le fait qu'il y ait un discours qui a évolué permet aussi d'en parler avec les adolescents, permet aussi une prise de conscience. Je pense que ça, c'est un élément qui a permis cette évolution ».

Les professionnels de la santé et du social estiment que le discours des jeunes a changé au cours de ces quatre ans: il est aussi plus nuancé et l'information est bonne, ce qui n'empêche pas les consommateurs de toujours minimiser les risques. Pour ce panel c'est la norme qui a changé : si auparavant, il « fallait » fumer du cannabis, désormais la norme est de ne pas fumer.

⁹⁹ L'Office des Ecoles en Santé (ODES) du canton de Vaud a mis en place un programme prioritaire intitulé : Prévention et dépendances. « Ce programme prioritaire consiste à faire que chaque lieu de formation soit aussi un environnement assurant aux jeunes le développement de comportements sains - sans consommation de psychotropes et à apporter un soutien ciblé aux jeunes qui présentent un risque particulier et assurer le repérage de ceux qui se trouvent potentiellement en danger. » (Site internet consulté le 15 mars 2010 : <http://www.vd.ch/fr/themes/formation/sante-a-lecole/programmes-prioritaires/prevention-et-dependances>)

Dans la réunion de tous les panels ensemble, la question de la formation des enseignants a été abordée. Il a été relevé que la formation des enseignants et des équipes-santé se met en place actuellement, d'une part dans le cadre de la formation continue, et d'autre part dans la formation de base des enseignants.

Il ne s'agit pas de demander aux enseignants d'occuper une fonction qui ne serait pas la leur, mais plutôt de leur donner les outils pour qu'ils trouvent leur rôle dans l'histoire de la consommation à l'école, au moment où elle interfère avec leur mission d'enseignement. Dans une idée d'approche communautaire, où l'école est un lieu d'observation en plus d'être un lieu de formation. Les enseignants sont parfaitement positionnés pour repérer des élèves en situation difficile ou à risque. *Tiré d'une précision d'une intervenante du panel santé/ social.*

Aspect symbolique et social

Les experts du panel éducation se demandent si le phénomène du cannabis – ou du moins sa consommation en groupe - serait simplement passé de mode. Dans l'éducation professionnelle supérieure, on témoigne du fait que « dans le cadre de la classe, aussi, la majorité préfère s'amuser en buvant de l'alcool le week-end ». D'un côté, les jeunes ont une mauvaise image des fumeurs de cannabis qui sont considérés comme des « loques ambulantes ». Le profil du toxicomane est bien ancré chez les jeunes, il a une image de forte désinsertion et de problèmes de santé. La situation est bien différente de celle des années 1960-1970, il n'y a « rien de contestataire à fumer un joint, chez certains, c'est peut-être même l'expression d'un certain conformisme », ce n'est pas de la contre-culture. D'un autre côté, la consommation est banalisée, les jeunes fument encore beaucoup, entre eux, mais on n'en parle plus.

Co-consommations

Alcool 2008-2009 et de 2004 à 2009

Education

En 2009, le panel éducation considère que la consommation excessive d'alcool est en hausse, et que les consommations de cannabis et d'alcool sont souvent associées. Ces constats sont aussi valables pour toute la période 2004-2009. Les modes de consommation d'alcool (binge drinking, botellónes, etc.) se sont modifiées chez les jeunes.

Autres consommations

Cocaïne et autres 2008-2009

En 2009, les deux panels observent une augmentation de la consommation de cocaïne. Mais aussi de la consommation d'autres « drogues dures » selon les experts de l'éducation. Ils se basent non seulement sur leurs observations mais aussi sur les discours des jeunes, qui parlent sans équivoque : « quand je les entends parler, j'ai l'impression que c'est tout aussi simple et tout aussi bon marché d'acheter un bout de cannabis que de la cocaïne ». Selon le panel santé/social, les polyconsommations, les mélanges, sont en hausse chez les jeunes.

Cocaïne et autres de 2004 à 2009

Education

La consommation d'autres drogues semble également avoir augmenté au cours de toute la période 2004-2009, constate le secteur vaudois de l'éducation.

Le panel éducation se dit très concerné par l'émergence de l'utilisation excessive par les jeunes d'Internet et des téléphones portables, rapportent faire de la prévention quant aux possibles déviances sexuelles liées aux nouvelles technologies. Il s'interroge sur la visibilité des réseaux sociaux comme Facebook, qui seraient en lien avec une forme de stress pour les jeunes.

Le panel éducation a remarqué que la différence entre genres s'amenuise : de plus en plus de filles sont dans des situations problématiques et semblent avoir des consommations similaires à celles des garçons. Les experts s'inquiètent des comportements à risque des jeunes lors d'épisodes de polyconsommation, ils mentionnent en particulier les risques et conséquences en termes de pratiques sexuelles (non-utilisation de préservatif, grossesse non-désirée). Ils relèvent aussi des mises en danger (tentative de suicide, dépression, etc.) d'ordre général et des cas sévères liés à la consommation d'alcool (notamment des comas éthyliques), ils confirment ainsi différentes craintes déjà exprimées en 2008.

Santé/social

Le panel santé/social fait aussi le constat d'une fragilité croissante de la population par rapport à un phénomène de consommation générale. Certains parlent d'un « comportement toxicomaniaque à

l'échelle de la société » qui serait de plus en plus important. La question est donc de toute façon bien plus large que celle du cannabis, et certains experts trouvent l'exercice des panels sur le cannabis difficile, car toute question dans ce champ-là nécessite une vision plus holistique.

Le changement positif depuis 2004, c'est qu'il est possible aujourd'hui de parler du cannabis avec les jeunes, le pendant négatif étant que le tabou social se déplace sur la cocaïne, s'accordent à dire les experts des milieux de la santé et du social. Pour eux, il faut être attentif à ne pas rater les évolutions vers les consommations d'autres substances.

6.6 PROBLEMES LIES A LA CONSOMMATION DE CANNABIS

Education & santé/social

Depuis 2004, les deux panels s'accordent à dire que le cannabis n'est souvent qu'un symptôme de situations beaucoup plus complexes et problématiques. Pour le secteur de l'éducation, elle n'est souvent qu'un des éléments d'une situation problématique et pose peu de problèmes pour l'institution scolaire et éducative.

Education

Dans le cadre scolaire en 2009, les manques de concentration et somnolences d'élèves – signes perçus d'emblée visibles de la consommation de cannabis – posent peu de problèmes tant qu'ils ne concernent qu'un élève par classe. Les soucis engendrés pour les enseignants sont d'ordre pédagogiques (ou alors d'ordre psychologique) mais pas disciplinaires.

Depuis 2004, il n'y a pas eu de grands changements par rapport aux problèmes rencontrés. En général, les gros consommateurs s'endorment, mais ne perturbent pas la classe. Il n'y a pas spécifiquement de problèmes par rapport aux consommateurs de cannabis. Le sentiment des professionnels est qu'il y en a moins dans les classes. Ils semblent plus inquiets par rapport à des difficultés d'ordre psychologiques, psychiatriques, de gens déprimés, etc., que de consommation de cannabis.

Les professionnels de l'éducation ont acquis de meilleures connaissances pour prendre en charge la consommation de cannabis. Les lieux de formation se sont dotés d'outils et procédures clairs. Les professionnels se sentent mieux soutenus par leurs institutions et par le réseau, ils peuvent orienter un jeune en situation problématique alors qu'auparavant, ils étaient désemparés. Le projet Départ, par exemple, répond à cela. Le consommateur vient demander de l'aide pour des problèmes qui sont prioritaires pour lui, non pour sa consommation, bien que cette dernière soit prise en charge également.

Santé/social

Pour le secteur santé/social, la nature des problèmes associés ou à l'origine de la consommation problématique de cannabis est toujours du même type : insertion professionnelle, problèmes familiaux, décrochage scolaire, absentéisme scolaire, etc. Le cannabis s'ajoute à ces problèmes, parfois en les aggravant. Avec des difficultés à se concentrer, se motiver, à s'intéresser, le jeune commence à se centrer uniquement sur la consommation (« monocentré ») et « on sent vraiment que leur avenir est un peu bloqué autour de cette question de consommation, quand elle est excessive ». Mais les demandes d'aide arrivent très tard chez les professionnels, parce que « les personnes consultent à partir du moment où justement, la consommation devient problématique. Et ce n'est pas tant la consommation en soi qui pousse les gens à consulter, c'est les conséquences de cette consommation en termes professionnels, en termes sociaux ». C'est alors que soudain, la consommation de cannabis commence à poser problème, pour les jeunes c'est généralement en lien avec leur parcours scolaire et professionnel et des tensions à la maison. Ces divers problèmes sont souvent la porte d'entrée d'une prise en charge, mais ils restent l'apanage de cas dits sévères.

Le processus de l'adolescence en soi est susceptible d'être mis à mal par la consommation. Il est parfois carrément « mis entre parenthèses, notamment en ce qui concerne l'école, la prise d'autonomie, des choses comme ça. Et c'est là que quand la consommation se prolonge, ça devient problématique ». C'est dans ce passage de la fin de la scolarité à autre chose, que les jeunes se posent beaucoup de questions et que la consommation peut prendre une autre ampleur. Les professionnels observent que tant qu'il y a la scolarité, le jeune va tant bien que mal jusqu'au bout, même si il y a consommation à l'école. C'est au moment du changement que la situation devient problématique : soit la consommation augmente, soit elle apparaît, dans les situations difficiles.

Les professionnels insistent sur la nécessité de dépister la fragilité à l'adolescence et les facteurs de risques de consommation des individus. Il s'agit d'être attentif à la personne, à ses difficultés, ses souffrances et ses fragilités (facteurs de risque) et qu'il faut identifier de manière précoce. En effet ce sont ces fragilités qui surgissent au moment de l'adolescence, avec toutes les questions inhérentes à l'identité et l'avenir professionnel. Ce sont des difficultés personnelles en lien avec sa propre vie, qui créent des problèmes.

Pour le panel santé/social, le changement le plus marquant depuis 2004 est dans le regard que l'on porte sur ces problèmes et la nature des réponses, plus pragmatiques et multidisciplinaires qu'auparavant. La quantité et la nature des problèmes n'ont peut-être pas changé du tout, en tout cas l'important n'est pas là (quantification et qualification). Mais quelles sont les conséquences de ce changement de point de vue ? : « il y a eu une évolution dans la position qu'on a par rapport au produit, et ça vaudrait la peine d'une part de se poser la question générale de ce qui pousse les jeunes à la consommation de stupéfiants en général, pas seulement de cannabis, mais aussi de s'interroger sur les effets de ce changement de position par rapport à ça. Les professionnels aussi devraient s'interroger sérieusement sur la façon dont ils perçoivent la consommation de cannabis et ce qu'ils renvoient comme message aux jeunes ».

D'un point de vue pratique, au sein des institutions socio-sanitaires vaudoises, les intervenants du secteur insistent : il ne faut pas que la consommation de cannabis signifie exclusion d'un programme d'aide quel qu'il soit, mais il faut y intégrer au mieux la consommation. Certaines institutions exigent l'abstinence totale : cela ferme la porte à des jeunes qui en auraient besoin, aux yeux des panélistes. Dans les institutions psychiatriques, si la situation reste difficile quand les gens consomment, elle est mieux prise en compte ; l'interdit est clair, mais en même temps il y a tout un espace de négociation autour de la consommation. Il est par ailleurs important de pouvoir parler de cette consommation, parce que si l'interdiction est absolue, la discussion avec les personnes concernées n'est plus possible, et cela implique alors une forme d'exclusion des personnes qui auraient peut-être le plus besoin de l'aide de professionnels. En revanche, dans des foyers ou structures plus petites, pour éviter une « contamination », certains jeunes consommateurs ont dû être orientés vers d'autres structures car ils mettaient en péril le fonctionnement et l'équilibre de toute l'institution.

Solitude de 2004 à 2009

Education

Le panel éducation s'inquiète d'une forme de solitude et d'isolement social lors d'une consommation problématique dont il est de plus en plus témoin depuis 2004. Les professionnels observent que les jeunes fument de plus en plus seuls, chez eux, ils s'enferment dans leur chambre, leur isolement est à la fois social et familial. Le panel santé/social relève aussi de son côté qu'il y a un moindre effet de groupe désormais et que les jeunes font parfois état d'un sentiment de solitude.

Plus spécifiquement, une école professionnelle parle de ces jeunes élèves solitaires qui sont loin de leurs proches car l'école est géographiquement éloignée de leur lieu de vie. Ces jeunes ne posent pas de problèmes, ne sont pas revendicateurs, mais le cannabis et l'alcool leur permet de noyer leur solitude. Ils n'ont pas forcément le réflexe d'aller vers l'autre, de faire une activité et ils restent dans leur coin.

Santé/ social

Certains experts du panel santé/social prennent connaissance des conséquences qu'une forte consommation peut avoir sur la vie des jeunes à long terme. Certains des jeunes qu'ils rencontrent (jusqu'à 21 ans) ont été des gros consommateurs, ils sont aujourd'hui désocialisés. Sans faire de généralités, ces cas leur permettent de « parler de risques et d'être plus dans un discours de prévention avec ceux qui banalisent peut-être un peu trop ».

Gros consommateurs 2008-2009*Santé/ social*

En 2009, malgré une baisse présumée de la consommation, il y a toujours un noyau dur de consommateurs, qui fument beaucoup, et pour qui la consommation coûte cher. Les panélistes de la santé et du social observent que des gros consommateurs commettent non seulement des délits pour obtenir du cannabis, mais que de nouveaux moyens, y compris la prostitution, ont également été mis en place pour se procurer le produit

6.7 LES EVOLUTIONS DES OBSERVATIONS DE 2004 A 2009

Les évolutions générales du discours et l'exercice de synthèse permettent de saisir l'évolution de la situation de prendre en compte et synthétiser des préoccupations observées chez les panélistes depuis 2004. Globalement tout va mieux depuis 2006-2008 ; les problèmes sont en baisse et les solutions plus nombreuses. Et puis la norme a changé chez les jeunes dès 2008.

La hausse possible des psychoses a inquiété les deux panels vaudois jusqu'en 2008, mais de meilleures connaissances font que ces problèmes sont mieux connus ce qui facilite la discussion avec les patients psychiatriques et les thérapeutes. Un questionnement persiste sur le lien entre les psychoses et le cannabis et le taux de THC.

Panel éducation

Les préoccupations suivantes sont confirmées au fur et à mesure depuis 2004, au long des quatre réunions des panels et en effet, les professionnels de ce domaine ont été attentifs :

- au niveau de consommation (augmentation, stabilité)
- au fait que la consommation problématique de cannabis est associée à des situations psychosociales déjà difficiles
- au fait que la consommation n'est qu'un élément d'une situation problématique
- au fait qu'une consommation régulière peut aggraver des situations déjà problématiques dans des cas peu fréquents.
- à l'évolution des lieux de consommation des élèves (déplacement hors de l'école lié à la baisse de visibilité)
- au peu de visibilité de la consommation en milieu scolaire
- au fait que la consommation en général pose peu de problèmes en milieu scolaire, seuls quelques cas graves ont un parcours scolaire très perturbé

- aux liens entre contrat d'apprentissage/parcours scolaire et consommation régulière de cannabis^{rr}
- au fait que la consommation problématique de cannabis peut être un problème pour le cursus professionnel (plaçabilité en apprentissage) en lien avec les effets des consommations régulières
- au dépistage parfois trop tardif des jeunes, au moment de l'échec scolaire/rupture du contrat
- aux types de problèmes en lien direct avec la consommation : problèmes de motivation, ponctualité, absentéisme, somnolence et concentration, consommations intensives du week-end qui ont des conséquences sur le lundi, sans avoir de perturbation importante de la scolarité.
- à l'âge des premières consommations qui est bas, et encore en baisse
- au fait que tous les jeunes ne sont pas informés de manière égale (parfois les jeunes sont très au courant, parfois très peu) et à la banalisation de la part des jeunes consommateurs
- à la hausse de la consommation d'alcool, des multiconsomptions, des consommations conjointes d'alcool et de cannabis chez les jeunes
- à l'apparition de nouveaux problèmes en lien avec une consommation excessive d'alcool (mises en danger, comas éthyliques)
- au changement de norme : l'alcool est plus à la mode que la cigarette et le cannabis

Les problèmes résolus et les constats : ils ont suivi et mentionné les résolutions des problèmes de leur secteur, qu'ils soulevaient au fur et à mesure des panels, notamment :

- sur les difficultés d'intervention du secteur de l'éducation en termes de dépistage et d'orientation : les professionnels ont une meilleure connaissance des problèmes liés à la consommation de cannabis et la réalité (les profs sont mieux armés, les élèves plus à l'aise) ; les écoles et lieux professionnels se sont dotés d'outils et de procédures claires de prise en charge des cas problématiques. En définitive, les enseignants ont moins de craintes à aborder le sujet, l'action est plus rapide et/ou la prise en charge meilleure au sein du réseau interne à l'école (il reste que certains établissements n'ont pas de politique claire par rapport aux situations problématiques)
- les clubs sportifs semblent avoir aussi des consommateurs avec des consommations élevées de cannabis, de tabac et d'alcool (2006) tandis que lors de la synthèse 2004-2009, les associations sportives ont pris conscience du problème de la consommation de cannabis
- le changement de priorité observé en termes de prévention dans le cadre scolaire (signe d'un problème quasi résolu !) : le cannabis passe au second plan.

Par contre, les experts se sont alertés sans que cela soit mentionné dans l'évolution générale de la situation 2004-2009 à propos :

- de la banalisation de la consommation chez les fumeurs (2004, 2006, 2008). L'impression que les jeunes sont experts et maîtrisent leur consommation
- de l'automédication (2004, 2009)
- du fait que les parents d'élèves sont très inquiets (2004)

^{rr} Le contrat d'apprentissage apparaît comme régulateur, mais dans des cas sévères : la consommation est associée à des décrochages scolaires, baisses de performances, absentéisme, échecs scolaires et ruptures d'apprentissages (absentéisme, etc.). Il n'y a cependant pas de lien causal établi.

- de l'accès facile à la substance (2004), et du fait qu'il y a plus de deal et culture de cannabis comme source de revenus (2009)
- du type de consommation en général occasionnelle, concentrée sur les fins de semaine, mais d'une part non négligeable de jeunes dans des consommations problématiques (2004)

Remarques nouvelles apparues lors de la synthèse 2004-2009 :

- l'émergence de l'utilisation excessive d'Internet et des téléphones portables, d'une « déviance » sexuelle liée aux nouvelles technologies ; visibilité sur Facebook et sur Internet en lien avec une forme de stress
- solitude et isolement social lors de consommation problématique
- la réduction des différences de genre dans la consommation.

Panel santé/social

Les préoccupations suivantes sont confirmées, au long des quatre réunions des panels et en effet, les professionnels de ce domaine ont été attentifs :

- au niveau de la consommation (stable ou en diminution, puis fluctuations et flambées dans les institutions)
- aux groupes à forte consommation ou consommation omniprésente stables au cours du temps (patients psychiatriques, consommateurs de drogues par injection, personnes dépendantes du cannabis)
- à la consommation problématique de cannabis associée à des situations psychosociales déjà difficiles (souvent les consommateurs réguliers sont en échec, décrochage scolaire, rupture d'apprentissage ou baisse de performances scolaires)
- au fait que le cannabis est un problème pour le cursus scolaire des consommateurs réguliers
- à l'augmentation de la consommation d'alcool (consommations excessives, prises de risques, etc.)
- à l'évolution du discours des professionnels, devenu plus uniforme et cohérent
- à la meilleure connaissance des professionnels qui sont maintenant mieux formés, travaillent dans une grande interdisciplinarité, et connaissent mieux les problèmes, facilitant en particulier le travail avec les patients psychiatriques
- à l'apparition en 2008 d'une plus grande tolérance sociale vis-à-vis du cannabis et d'un discours qui a bien changé dans lequel l'interdit est clair
- à l'évolution des demandes de prise en charge (projet Départ) : en augmentation, types de demandes, etc.
- à l'évolution des mesures structurelles (interdictions de fumer) qui ont aidé les professionnels à faire respecter l'interdiction de fumer.
- à l'effet des mesures structurelles : les fumeurs sont plus cachés, la désirabilité sociale change (dès 2006).
- au changement de norme, amorcé en 2008 : le cannabis est moins à la mode chez les jeunes
- au niveau d'information des jeunes et de leur connaissance des risques
- aux consommations conjointes de cannabis et d'alcool chez les jeunes

- au fait que les demandes d'aides et d'informations sur le cannabis sont rares.

Par contre, les experts se sont alertés temporairement sans que cela soit mentionné dans l'évolution générale de la situation 2004-2009 à propos :

- de l'augmentation de la consommation de cocaïne, (2008)
- de l'âge de l'entrée dans la consommation (2006, 2008)
- du lien avec le marché noir et un changement de qualité du produit (2009)
- du fameux joint du soir, fumé par beaucoup de jeunes dans les institutions (2004)
- d'une forte banalisation de la part des jeunes et des fumeurs (2006, 2008)
- de l'apparition de nouveaux moyens/délits, y compris la prostitution liés à l'acquisition du cannabis chez les gros consommateurs (2009)
- du fait que pour les parents, le cannabis représente une source d'inquiétude, ils sont souvent demandeurs d'aide et d'information, tant sur des questions sanitaires que pénales (2004)

Panel justice et police

Les préoccupations suivantes sont confirmées au fur et à mesure depuis 2004, au long des quatre réunions des panels :

- le problème posé par la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de preuve du but stupéfiant des produits saisis ;
- le développement d'internet et le fait qu'il facilite notablement la production en permettant la commande de tout le matériel nécessaire en ligne ainsi que la diffusion des connaissances ;
- une fragmentation de la production, qui est aujourd'hui surtout le fait de privés qui cultivent quelques plantes et approvisionnent leurs proches ;
- une prise de conscience au fil des années des risques liés à la consommation de cannabis au volant ;
- l'âge des consommateurs sanctionnés est resté stable depuis 2004 ;
- une banalisation et une perte d'attractivité du cannabis chez les jeunes au profit de l'alcool et de la cocaïne ;
- une modification des habitudes de consommation et de sa visibilité due à l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les trains ;
- une baisse progressive des dénonciations pour vente de cannabis depuis 2004 ;
- le problème posé par la ville de Bienne en matière de commerce de chanvre.

Par contre, les experts se sont alertés temporairement sans que cela soit mentionné dans l'évolution générale de la situation 2004-2009 sur ces sujets :

- En 2004, les panélistes avaient évoqué une exportation de cannabis vers la France ; cela ne s'est plus avéré par la suite ;
- Il y a eu quelques épisodes de violence entre des groupes de producteurs/revendeurs de chanvre, mais cela est resté anecdotique ;
- Des prix très élevés ont été constatés à une occasion à Lausanne en 2009, mais nos interlocuteurs ne sont pas sûrs pour l'heure s'il s'agit d'une nouvelle tendance ou non.

Des remarques d'ordre plus général sont apparues lors de la synthèse 2004-2009 ; elles font aussi partie d'une réflexion ou autocritique et des constats sur les pratiques des professionnels :

- Alors que la politique d'intervention de la police en matière de chanvre était encore qualifiée de proactive en 2004, elle est devenue beaucoup plus ponctuelle par la suite, ce qui pourrait expliquer la baisse de la consommation de cannabis telle qu'elle est décrite dans la statistique policière depuis 2007. Nos interlocuteurs se disent sceptiques face aux sondages qui semblent montrer une baisse de la consommation.
- L'Eurofoot en 2008 a certainement eu comme conséquence une baisse des détections policières en matière de cannabis, puisqu'il y avait beaucoup de policiers en uniforme dans la rue.

6.8 SYNTHÈSE

Les trois panels du canton Vaud relèvent les points communs et évolutions suivantes pour la période 2004-2009 :

- Une tendance à la baisse de la consommation de cannabis et une moindre visibilité du phénomène. Tous s'interrogent sur un éventuel effet passager de l'interdiction de fumer, et de nouveaux moyens de produire et de s'approvisionner qui feraient que cette baisse de consommation ne serait en fait qu'une baisse de la visibilité ou un effet de mode
- Cette baisse de la consommation est relativisée par l'augmentation de la consommation d'autres substances (cocaïne, autres drogues) et de l'utilisation excessive de médias (Internet, jeux, etc.). On parle d'un comportement toxicomane à l'échelle de la société et par conséquent d'une vulnérabilité croissante de la population
- Cette baisse de la consommation est aussi relativisée par une forte production et vente de boutures de chanvre (mais plus de vente tirées des grosses productions outdoor) et la présence stable au cours du temps d'un noyau dur de gros consommateurs de cannabis
- Les consommateurs problématiques sont de plus en plus désocialisés, isolés à la fois socialement et familialement. L'effet de groupe est moindre et le sentiment de solitude en augmentation chez les jeunes
- Les modes de consommation d'alcool ont changé chez les jeunes ces dernières années (consommations excessives et co-consommations d'alcool et de cannabis)
- Le discours (des professionnels et de la société) sur le cannabis est moins tabou et par conséquent moins polarisé. L'interdit est plus clair, ce qui rend service à tous. Les réponses et les prises en charges des réseaux au problème du cannabis se sont améliorées : elles sont devenues pragmatiques et multidisciplinaires. En revanche, le tabou se serait peut-être déplacé sur la cocaïne...
- La consommation de cannabis n'est pas problématique en soi, elle est quasiment toujours liée à des situations difficiles et compliquées auxquelles elle ne fait que s'ajouter. En plus, elle apparaît à un moment charnière de la vie, l'adolescence, où il convient de faire des choix parfois difficiles (formation, entrée dans la vie professionnelle) et où des comportements inappropriés peuvent avoir des conséquences à long terme. D'où la nécessité d'une alerte systématique des professionnels du terrain sur les adolescents « à risque » de consommation problématique, avant l'apparition des problèmes (et des décrochages). Aujourd'hui, les professionnels sont mieux formés donc mieux à même de repérer ces jeunes
- L'évolution d'une culture quasi professionnalisée de chanvre à une culture privée et de petite taille (police)

Des remarques d'ordre plus général ont été faites par les panélistes des domaines santé/social et éducation. Ils saluent en premier lieu l'augmentation des mesures destinées aux jeunes dans l'aide sociale et une meilleure reconnaissance de l'adolescence comme période charnière.

Les considérations suivantes reflètent leurs réflexions et autocritiques sur leurs pratiques en tant que professionnels et les points encore à améliorer. Nous pensons qu'elles méritent d'être résumées ici, sous forme de recommandations :

- faire attention à ne pas rater les évolutions vers d'autres substances
- faire attention à la fragilité de la population par rapport à un phénomène de consommation générale
- remettre l'adolescence au centre (*des prises en charge*) et pas les substances
- faire attention au fait que le tabou se déplace sur la cocaïne (*ne pas refaire tout le chemin parcouru pour la problématique du cannabis, mais prendre le problème à la racine*)
- mettre en place une détection encore plus précoce de la consommation chez les jeunes (repérage vs dépistage) : *anticiper encore plus la consommation*
- la meilleure des formations est le travail en interdisciplinarité des professionnels

7 CANTON DE ZURICH

7.1 COMPOSITION DES PANELS

Les panels du canton de Zurich se sont réunis en mars 2009. Ils ont rassemblé 22 professionnels. Parmi eux, neuf provenaient du domaine socio-sanitaire, neuf de celui de l'éducation et quatre du secteur de la justice et police.

7.2 APPRECIATION DU CONTEXTE 2008-2009

Justice/police

La jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de cannabis stupéfiant pose problème dans le canton de Zurich comme dans tous les cantons Sentinelles.

Le par. 85 al. 2 CPP/ZH^{ss} permettant la destruction anticipée des saisies périssables est toujours en vigueur. Il n'y a rien à signaler à cet égard.

Concernant les mouvements transfrontaliers, il y a plus d'importation de marijuana, notamment du Kosovo^{tt} où existent d'importantes installations de productions ; on en a saisi plusieurs tonnes. Ce phénomène est nouveau depuis quelques années, contrairement au haschisch, qui a toujours été importé. Cela tendrait à montrer que la production locale ne suffit pas à approvisionner le marché.

En matière de circulation routière, les contrôles ne sont pas systématiques, ils se font s'il y a suspicion de consommation. Les cas de conduite sous influence de cannabis sont moins nombreux que ceux sous l'influence de l'alcool, mais tout de même très préoccupants car très nombreux (grosso modo, ils représentent 20% des conduites sous influence). Par ailleurs, il y a un nombre important de conducteurs contrôlés positifs à l'alcool et/ou à d'autres substances. On n'a pas de base de comparaison par rapport aux années précédentes car la politique de contrôle a changé (importante augmentation de la fréquence des contrôles), mais les cas sont très nombreux. Pour les drogues illégales, la première place est occupée par le cannabis, qui est souvent mélangé à d'autres produits.

La consommation de cannabis semble être passée de mode, avec l'apparition d'une image de « loser » donnée par les consommateurs de cannabis.

Comme dans les autres cantons sentinelles, on assiste à une nette augmentation de la problématique de l'alcool consommé de manière excessive.

Dans le milieu scolaire, la mise en œuvre de règles plus claires et strictes combinées à un renforcement du travail en réseau a permis le développement d'une approche plus pragmatique et précoce.

De manière générale les gens sont mieux informés par rapport au cannabis, notamment en ce qui concerne les risques liés à la consommation, que ce soient les jeunes ou les intervenants. Le développement d'une approche plus objective et rationnelle de la problématique du cannabis est rapporté par les panélistes.

^{ss} Code de procédure pénale zurichois.

^{tt} Ce constat concernant la provenance géographique du produit est commun à tous les cantons Sentinelles.

7.3 SITUATION GENERALE DU MARCHE EN 2008-2009

Dans le canton de Zurich, à la suite de l'action de la police, les magasins ont disparu quasiment du jour au lendemain. En 2008, il en restait deux en ville de Zurich. Il n'y en a plus non plus dans le reste du canton.

Depuis environ mi-2008, il y a de nouveau de la vente de drogue au Platzspitz, surtout de la part de Gambiens, qui ne vendent que du chanvre. On ne sait pas d'où provient le chanvre qu'ils vendent. Avant ils avaient de grandes quantités d'argent et de chanvre sur eux, alors que maintenant, ils vendent des doses d'un gramme. Même lors des perquisitions, on ne trouve plus de grosses quantités d'argent chez eux. L'agitation observée précédemment autour de la Konradstrasse s'est donc calmée. La répression s'est donc concentrée sur le Platzspitz.

Contrairement à ce qui nous a été rapporté à Lausanne, les Africains actifs à Zurich n'ont pas abandonné la vente de cocaïne au profit du cannabis, mais désormais cumulent les deux substances.

Les marchés du cannabis et des drogues dures ne sont cependant pas mêlés de façon substantielle.

Le prix est stable depuis longtemps. Pour 100 frs, on obtient entre 8 et 8.5 grammes. Un kilo de marijuana de bonne qualité coûte 7'000 frs. Chez les Africains du Platzspitz, on obtient 1 gramme pour 20 frs., ce qui correspond quand-même à une hausse. Les prix sont certainement conditionnés par la demande.

Comme cela a également été rapporté dans le canton de St-Gall, le marché du cannabis à Bienne semble toujours poser problème. En effet, des investigations neuchâtelaises ont permis de mettre en évidence des importations provenant des Pays-Bas et livrées directement à Bienne, puis de Bienne à Zurich, Neuchâtel et Bâle (c'est vrai pour la cocaïne mais apparemment aussi pour le cannabis, dont on sait que deux acheteurs s'approvisionnent régulièrement par livraisons de 10-15 kg). Bienne serait donc une sorte de plaque tournante pour la cocaïne, tandis que pour le cannabis, ce serait plutôt toute la région de Bienne et Berne.

Quant à la production, les installations sont devenues toujours plus petites et plus mobiles depuis 2006. Elles sont également mieux isolées, donc indétectables depuis l'extérieur. Les grandes installations, qu'elles soient indoor ou outdoor, ont également disparu depuis 2006.

La production locale a diminué, probablement parce que fabriquer du chanvre indoor en Suisse est cher, et produire du chanvre outdoor, trop risqué. Il semble donc que le marché ce soit délocaliser avec des sites de production au Kosovo, où les prix sont bien moins élevés et les risques minimales. Le taux de THC du chanvre produit là-bas se situerait entre 10 et 15%.

7.4 CONSOMMATION DE CANNABIS

Selon le panel justice et police, le cannabis étant devenu moins accessible (disparition des magasins de chanvre), fait que la consommation a diminué. Certains tempèrent pourtant ces propos en rappelant que, par exemple à Winterthur, la consommation de cannabis est visible aux alentours des écoles et sur les places publiques. Pour eux, l'accessibilité du produit semble donc être restée stable, mais, la production privée ayant augmenté, les consommateurs sont moins visibles parce qu'on ne les voit plus dans les magasins de chanvre. Cela pourrait avoir pour conséquence qu'on sous-estime leur nombre.

Les panels santé/social et éducation s'accordent à dire que le nombre de nouveaux consommateurs est en diminution. Ils constatent que la visibilité de la consommation a fortement diminué, d'une part en raison de mesures structurelles et disciplinaires (interdiction de fumer dans les trains, dans les cours d'école, etc.) et d'autre part en raison probablement d'une moindre consommation.

Les demandes d'aide de la part des parents diminuent fortement. Ceux-ci, comme le corps enseignant sont mieux informés et véhiculent un discours plus cohérent face aux jeunes. Par contre, on assiste de

plus en plus à des demandes d'aide spontanées par des jeunes qui viennent souvent pour une prise en charge, envoyés sur conseil d'un ami lui-même consommateur.

On assiste à un mode de consommation plus contrôlé avec des consommations qui ont lieu essentiellement le soir ou durant les week-ends. Parmi les personnes plus âgées, une forme de dépendance fonctionnelle au cannabis est rapportée par les panélistes. En effet, certaines personnes consomment le soir après la journée de travail, pour marquer la fin de celle-ci et se détendre. Le recours au cannabis comme somnifère est également signalé.

De manière générale, il est relevé que les jeunes sont plus concernés par les enjeux de leur formation, qu'elle soit scolaire ou sous la forme d'un apprentissage et seraient moins enclins à consommer. Les conditions défavorables du marché de l'emploi sont évoquées comme facteur pouvant éventuellement conduire, dans un 2^{ème} temps à une nouvelle augmentation de la consommation. Alors qu'en 2008, la situation favorable du marché du travail avait été considérée comme un facteur pouvant aussi jouer un rôle sur la diminution de la consommation.

Toutefois, l'association alcool et cannabis semble en augmentation et l'on voit émerger à nouveau une consommation d'héroïne chez certains jeunes. Certains panélistes mentionnent aussi l'utilisation faite de l'héroïne le dimanche soir, pour « redescendre » après une consommation d'ecstasy et/ou de cocaïne durant les fins de semaine. La consommation de cocaïne semble aussi en augmentation, même si celle-ci semble plutôt le fait d'une consommation festive notamment lors des week-ends. Le prix élevé de celle-ci semble être un frein à une consommation régulière.

L'alcool est perçu comme le problème prioritaire par l'ensemble des panélistes. Certains évoquent le fait que cette grande visibilité de la problématique alcool pourrait en quelque sorte cacher en partie celle du cannabis.

7.5 PROBLEMES LIES A LA CONSOMMATION DE CANNABIS

Selon les panélistes du groupe santé/social, les problèmes liés à la consommation de cannabis sont stables voire en diminution. Par ailleurs, on assiste à une augmentation des traitements pour psychose, sans qu'un lien de cause à effet avec la consommation de cannabis puisse être étayé.

Lorsque des problèmes émergent, ils sont à mettre en lien avec des situations familiales ou scolaires difficiles et la consommation de cannabis vient s'ajouter à ces autres problématiques. Il y a tout de même quelques cas d'échecs scolaires ou de ruptures d'apprentissage liés à des consommations excessives de cannabis.

Plusieurs panélistes ont mentionné l'émergence de problèmes liés à Internet (jeux online, paris, etc.). On assisterait également à un isolement social des jeunes concernés.

Dans le domaine de l'éducation, on constate un très net recul des problèmes liés à la consommation de cannabis. Comme mentionné plus haut, la consommation semble mieux contrôlée et a lieu essentiellement le soir. Il devient très rare d'être confronté à des élèves sous l'emprise du cannabis durant la journée.

Le nombre de cours pour fumeurs de cannabis « Kifferkurse » offerts à des jeunes ayant été dénoncés par la police a également fortement diminué, ainsi que le nombre d'interventions en milieu scolaire.

Il semble manquer d'offres à bas seuil pour les consommateurs problématiques de cannabis âgés de plus de 30 ans. Une amélioration de la prise en charge de ces cas par des médecins de famille devrait être envisagée.

Le fait que la thématique du cannabis soit passée au second plan est positif car elle s'accompagne d'un discours plus rationnel et objectif, par contre cette baisse de visibilité pourrait aussi diminuer la prise en charge précoce de certains jeunes consommateurs.

Il est également mentionné que parmi les jeunes consommateurs de cannabis issus de familles de migrants, d'importants conflits familiaux peuvent survenir, car le cannabis est considéré comme « la drogue » pour ces personnes ayant souvent un niveau d'information moindre par rapport à des parents d'origine suisse.

7.6 LES EVOLUTIONS DES OBSERVATIONS DE 2004 A 2009

Les évolutions générales du discours et l'exercice de synthèse permettent de saisir l'évolution de la situation, de prendre en compte et synthétiser des préoccupations observées chez les panélistes depuis 2004. Pour le canton de Zurich on constate de nombreux points communs entre les panélistes du secteur de l'éducation et du secteur santé/social. La problématique du cannabis est globalement en diminution que soit le niveau de consommation ou les problèmes associés. L'alcool est passé au premier plan avec en 2009, un renforcement des problèmes liés à l'utilisation d'internet.

Panel éducation

Les préoccupations suivantes sont confirmées depuis 2004, au long des quatre réunions des panels et les professionnels de ce domaine ont été très sensibles à propos :

- du niveau de consommation (l'augmentation signalée en 2004 a fait place à une stabilisation puis à une baisse rapportée de la consommation à risque),
- de la moindre visibilité de la consommation et de la disparition progressive de la consommation dans le cadre scolaire avec la mise en place de règles plus strictes,
- d'une égalisation de la proportion de filles qui consomment du cannabis par rapport aux garçons,
- d'une tendance à la consommation se déroulant essentiellement en fin de journée et ou lors des weekends,
- du fait que la consommation problématique de cannabis est associée à des situations psychosociales déjà difficiles (cette tendance s'est confirmée au cours du temps),
- de la diminution du nombre de cas problématiques dans le cadre scolaire ou de l'apprentissage (diminution des interruptions d'apprentissage, moins voire disparition des cas de deal),
- d'une amélioration du niveau de connaissance des jeunes portant sur la consommation de cannabis et des risques associés avec une meilleure gestion de la consommation,
- d'une meilleure connaissance du corps enseignant relative au cannabis et d'un discours plus cohérent face à la consommation,
- de la diminution progressive des demandes de conseils de la part des parents d'élèves
- de la persistance d'un cadre légal insatisfaisant par rapport au cannabis (pas de vrai cadre légal de protection de la jeunesse),
- d'une tendance à l'automédication des jeunes en lien avec une « pharmacolisation » de la société,
- de l'augmentation des problèmes liés à la consommation d'alcool et du niveau de consommation de celui-ci (« binge drinking »).

Parmi les dimensions nouvelles qui sont apparues entre 2004 et 2009, nous relevons les points suivants :

- une tendance à l'augmentation de l'usage excessif d'internet (2008, 2009),

- la transformation de l'image du fumeur de cannabis : en 2009 ce n'est plus à la mode de fumer du cannabis (image du « loser »).

Panel santé/social

Les préoccupations suivantes sont confirmées depuis 2004, au long des quatre réunions des panels et les professionnels de ce domaine ont été très sensibles à propos :

- du niveau de consommation (l'augmentation signalée en 2004 a fait place à une stabilisation puis à une baisse de la consommation),
- de la moindre visibilité de la consommation de cannabis avec en contre partie une forte visibilité de la consommation d'alcool dans l'espace public,
- d'une égalisation de la proportion de filles qui consomment du cannabis par rapport aux garçons,
- d'une tendance à la consommation se déroulant essentiellement en fin de journée et/ou lors des weekends,
- du fait que la consommation problématique de cannabis est associée à des situations psychosociales déjà difficiles (cette tendance s'est confirmée au cours du temps),
- de la persistance d'un petit noyau « dur » de gros consommateurs relativement âgés ne demandant pas d'aide ou de prise en charge,
- d'une amélioration du niveau de connaissance portant sur la consommation de cannabis et des risques associés autant parmi les jeunes qu'au sein des professionnels,
- du fait que le discours sur le cannabis a évolué d'un certain alarmisme à un discours plus réaliste centré sur les risques liés à la consommation,
- de la diminution progressive des cours pour fumeurs de cannabis « Kifferkurse » offerts aux jeunes ayant été dénoncés par la police,
- de la persistance d'un cadre légal insatisfaisant par rapport au cannabis,
- de l'augmentation des problèmes liés à la consommation d'alcool et du niveau de consommation de celui-ci (« binge drinking »).

Parmi les dimensions nouvelles qui sont apparues entre 2004 et 2009, nous relevons les points suivants :

- une évolution incertaine de la consommation future de cannabis en raison de la péjoration de la situation économique, avec l'hypothèse que la consommation de cannabis pourrait à nouveau augmenter à l'avenir (2009),
- l'absence d'offre à bas seuil pour les consommateurs problématiques âgés de 30 ans et plus (2009),
- la baisse de la visibilité du cannabis et une certaine « normalisation » du discours permet une approche plus pragmatique mais risque de réduire l'accès à des prises en charge précoces (2008, 2009),
- la difficulté d'approvisionnement pour les plus jeunes ou pour les nouveaux consommateurs (2009),
- des cas de conflits familiaux importants en lien avec la consommation de cannabis parmi les jeunes migrants (2009).

Panel justice et police

Les préoccupations suivantes sont confirmées au fur et à mesure depuis 2004, au long des quatre réunions des panels:

- le cannabis semble être passé au second plan au profit de l'alcool, qui représente une problématique toujours plus importante,
- la polyconsommation, apparue comme une inquiétude grandissante au fil des années,
- la conduite automobile sous influence du cannabis qui prend des proportions toujours plus inquiétantes,
- la fragmentation toujours plus importante du marché,
- une augmentation, dans les médias, de la communication autour de la dangerosité supposée du cannabis, ce qui traduit probablement un changement dans les mentalités et une baisse de tolérance de la société à l'égard de cette substance,
- la stabilité des prix,
- le problème posé par la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de preuve du but stupéfiant des produits saisis.

Par contre, les experts se sont alertés temporairement sans que cela soit mentionné dans l'évolution générale de la situation 2004-2009 au sujet de:

- de 2004 à 2006 existaient des magasins de chanvre en ville de Zurich, qui ont désormais totalement disparu, de même que les grandes installations de production indoor,
- en 2006 la tendance d'une professionnalisation toujours plus importante du marché du cannabis s'était dessinée: aux idéalistes convaincus de la justesse de leur cause avaient succédé des organisations qui investissaient une importante énergie criminelle pour garantir leurs profits. Le milieu était alors perçu comme brutal, s'apparentant à celui des drogues dures, et les méthodes de vente comme quasi-professionnelles (mots de passe, livraison à domicile, etc.). Ce phénomène a probablement disparu en même temps que disparaissaient les magasins de chanvre, et actuellement, la vente se fait surtout au sein du cercle d'amis,
- la question de savoir si les marchés du cannabis et des drogues dures sont mêlés ou non a fait l'objet de suppositions divergentes au fil des années : en 2009, les intervenants ont estimé qu'ils n'étaient en tout cas pas mêlés de façon substantielle.

Des remarques d'ordre plus général sont apparues lors de la synthèse 2004-2009 ; elles font aussi partie d'une réflexion ou autocritique et des constats sur les pratiques des professionnels :

- avec la fragmentation du marché (devenu quasi indétectable puisque se faisant entre amis) et la votation de novembre 2008 qui a pu véhiculer l'idée d'une baisse de la tolérance envers la consommation de cannabis (encourageant ainsi les consommateurs à se cacher), les autorités s'interrogent sur leur capacité à détecter la production et la consommation de cannabis.

7.7 SYNTHÈSE

Les trois panels du canton de Zurich relèvent les points communs et évolutions suivantes pour la période 2004-2009 :

- une tendance à la baisse de la consommation de cannabis et une moindre visibilité du phénomène (espaces publics, médias, etc.),
- une tendance à l'égalisation de la consommation de cannabis entre les filles et les garçons,
- une nette augmentation de la visibilité et de la consommation excessive d'alcool,
- la persistance d'un petit groupe de multi-consommateurs et de gros consommateurs plus âgés ne demandant pas d'aide ou de prise en charge,
- le fait que la consommation problématique de cannabis est souvent associée à des situations psychosociales déjà difficiles,
- l'apparition progressive de nouvelles formes de dépendances notamment à internet et l'émergence d'un isolement social,
- une certaine hausse des prix du cannabis vendu dans les rues et la moindre accessibilité de celui-ci.

8 COMPARAISONS ENTRE CANTONS SENTINELLES : CONVERGENCES ET PARTICULARITES

8.1 CONTEXTE

L'appréciation du contexte montre une grande convergence entre les 4 cantons sentinelles en 2009.

- tous, sous une forme ou une autre, et dans tous les panels, mentionnent que la problématique du cannabis est passée au second plan des préoccupations de la société et des médias. A Zurich, on avance que la « mode » du cannabis serait en train de passer, au Tessin, que le cannabis ne serait plus très « en vogue » et que la cocaïne serait perçue comme plus « branchée ». A St Gall il est précisé que cette baisse d'intensité de la problématique peut varier selon les endroits, avec une tendance à la consommation plus élevée en région rurale qu'en région urbaine,
- tous indiquent que c'est l'alcool qui représente le problème de consommation le plus important chez les jeunes.
- tous remarquent que les mesures structurelles prises dans le domaine du tabac (interdiction de fumer dans les lieux publics tels que trains, restaurants et cafés dans certains cantons, périmètres réservés dans les écoles) ont facilité une certaine « disparition » de la fumée de cannabis dans l'espace public et donc une moindre visibilité.

A Zurich, on se demande si les conditions favorables sur le marché de l'emploi et les perspectives de travail pour les jeunes qui ont prévalu ces dernières années ont contribué à rendre le cannabis moins intéressant. A l'inverse la péjoration du marché de l'emploi depuis 2009 pourrait engendrer une nouvelle augmentation de la consommation dans les années à venir qu'il faudra par conséquent suivre de près si cette hypothèse s'avère correcte.

Le contexte législatif et de procédure pénale montre toujours des différences entre cantons. A St Gall, au Tessin et à Zurich, des modifications du code de procédure pénale ont permis de résoudre les problèmes qui existaient auparavant dans le stockage des plants de cannabis saisis en attendant le jugement: la destruction anticipée d'une partie des saisies est maintenant possible. Le canton de Vaud s'oriente vers la proposition d'une solution concordataire (cantons romands) à ce sujet. Le canton du Tessin est toujours le seul à s'être doté d'une loi sur le chanvre qui soumet toute culture à autorisation.

St Gall reste le seul à avoir un système d'amendes d'ordre en cas de consommation, sanctionnée par une amende de 50 francs payable immédiatement, sans dénonciation. Dans les autres cantons, il y a dénonciation et les amendes infligées sont plus élevées.

8.2 MARCHE DU CANNABIS

On trouve beaucoup d'éléments communs aux quatre cantons en ce qui concerne la situation du marché du cannabis :

- partout les grandes cultures *outdoor* et *indoor* ont pratiquement disparu (Zurich ne peut exclure qu'il reste une production indoor, Vaud est moins actif dans ses recherches, avec notamment la persistance de magasins vendant du cannabis, au Tessin la police trouve occasionnellement des cultures de taille moyenne dans les régions reculées du canton), remplacées par une petite production locale dans des entités plus petites, ainsi que par une production privée (quelques plants),

- tous les magasins qui vendaient illégalement du cannabis ont été fermés (sauf dans le canton de Vaud) et la surveillance se poursuit,
- les cantons qui avaient un important trafic d'approvisionnement transfrontalier (St Gall, Tessin), signalent que ce phénomène a pratiquement disparu,
- le marché s'est donc restructuré avec une grande partie de vente entre particuliers. On trouve cependant des différences de nature du marché selon les cantons :
à Zurich le milieu de vente serait devenu plus violent et clandestin, il y a une importation de produits cannabiques mais pas un mélange des marchés du cannabis et d'autres drogues (dont surtout la cocaïne), il semble aussi que le marché aie repris au Platzspitz depuis mi-2008,
à St Gall il n'y a pas de marché de rue, le milieu serait aussi plus brutal ; il semble ne pas y avoir d'importation pour le moment mais on suspecte une production dans les pays des Balkans destinée à la Suisse ; le marché cannabis /drogues dures semble séparé,
au Tessin il existe un marché de rue et actuellement le marché des drogues illégales est séparé,
dans le canton de Vaud, on ne mentionne pas de trafic important, le marché est approvisionné par la production locale, sans violence (en dehors d'un épisode signalé en 2009) et on ne mentionne pas de superposition des marchés,
- une analyse spéciale faite sur la base d'un échantillon représentatif de 5'200 écoliers saint-gallois (interviewés en 2008) a relevé que le trafic de cannabis est devenu une source de revenu criminel important parmi certains écoliers. Cela confirme quelques observations faites par nos panélistes (police et éducateurs) concernant le rôle de réseaux locaux dans le commerce et l'implication de jeunes dans ces activités ;
- Zurich et St Gall estiment que l'accessibilité du cannabis a diminué, au Tessin et dans le canton de Vaud on estime que l'accessibilité du produit est stable. Pour le Tessin, ce constat se réfère toutefois à la période depuis la fermeture des cultures et commerces de cannabis. Dans deux cantons (Zurich et Vaud), certains estiment que la cocaïne est d'accès plus aisé que le cannabis ;
- le prix du cannabis est à la hausse dans au moins deux des 4 cantons et se situe autour de 20-25 francs, selon l'accessibilité. Certains interlocuteurs nous ont cependant admis n'avoir pas véritablement d'informations sur les prix pratiqués. Nos propres études ont montré que les prix ont fortement augmenté, que la vente dans la rue est largement contrôlée par des vendeurs d'origine étrangère et que le marché est devenu plus chaotique et opaque pour les acquéreurs. Les achats fictifs ont cependant aussi montré que les marchés de cannabis et d'autres substances sont largement restés séparés ;
- une étude menée avec le concours des instituts forensiques pour les besoins de cette enquête a établi une augmentation de la teneur en THC du cannabis au fil des années.

Les panélistes du secteur justice et police de tous les cantons constatent que la ville de Bienne pose toujours problème, et ce de façon constante depuis 2006, à savoir que celle-ci serait une espèce de carrefour des drogues illégales.

8.3 CONSOMMATION

De manière générale tous les panélistes des quatre cantons sentinelles s'accordent sur les points suivants :

- après une période d'augmentation de la consommation en 2004, une stabilisation s'est amorcée en 2006, suivie d'une baisse de la consommation et globalement d'une moindre visibilité de celle-ci (en particulier aux abords des écoles). Ce constat est corroboré par les enquêtes de

population ; on relève toutefois que plusieurs panélistes se disent sceptiques face aux sondages et préfèrent plutôt croire à une stabilité de la consommation ;

- l'âge à la première consommation reste bas et la proportion de jeunes filles qui consomment est devenue proche de celle des garçons,
- la consommation de cannabis aurait plus tendance à se faire en fin de journée et durant les weekends. Certains panélistes mentionnent aussi une consommation « fonctionnelle » le soir, pour se détendre, surtout chez les consommateurs réguliers plus âgés,
- la consommation excessive d'alcool est devenue la problématique principale avec en parallèle l'apparition de la problématique liée à l'usage intensif d'internet et l'apparition de certains cas d'isolement sociaux,
- les mesures structurelles mises en place ont contribué à la réduction de la consommation de cannabis et celle-ci semble être passée de mode,
- dans plusieurs cantons on mentionne un changement des normes sociales concernant la consommation de cannabis :
 - elle serait moins vécue comme une transgression/provocation ou une manière de se distinguer (donc moins attractive). Dans le canton de Vaud, on a même mentionné un certain « dénigrement des fumeurs de cannabis » allant de pair avec une valorisation de la consommation d'alcool,
 - elle serait toujours plus banale au sens d'une certaine tolérance sociale,
- partout il existe une grande inquiétude sur la consommation d'alcool et la multi-consommation de fin de semaine (alcool et autres substances, en particulier des psychostimulants mais aussi le cannabis), avec prises de risque associées: violences, conduite automobile sous l'effet de substance ou comportements sexuels à risque. La consommation de cocaïne serait en augmentation et on note l'apparition de nouveaux consommateurs d'héroïne,
- la surconsommation voire la dépendance à Internet est mentionnée comme un problème émergent.

8.4 PROBLEMES LIES A LA CONSOMMATION DE CANNABIS

De manière générale tous les panélistes des quatre cantons sentinelles s'accordent sur les points suivants :

- les problèmes liés à la consommation de cannabis ont reculé progressivement entre 2004 et 2009,
- la consommation de cannabis n'est pas nécessairement problématique en soi et que les problèmes, quand il y en a, sont en général associés à d'autres difficultés sous-jacentes de nature psychosociale ou familiale,
- la détection précoce et une prise en charge variée associées à une amélioration du travail en réseau c'est développée durant la période d'observation,
- il reste toujours quelques cas problématiques en lien avec des consommations importantes de cannabis ;
- l'étude parmi les écoliers saint-gallois met en évidence une forte corrélation entre la consommation (surtout régulière) de cannabis et la commission de délits violents (surtout graves).

On réaffirme aussi que le cannabis ne perturbe pas le fonctionnement de l'école mais tous les cantons connaissent des cas d'échecs scolaires, de ruptures d'apprentissage dans lesquels la consommation de cannabis joue un rôle. Des cas de dépendance au cannabis sont signalés. Dans le canton de Vaud on signale que de plus en plus souvent ce sont les jeunes eux-mêmes qui viennent chercher de l'aide :

- toutefois, on estime dans les panels « éducation » que la question du cannabis en milieu scolaire s'est particulièrement apaisée. Le nombre de demandes d'aide ou d'interventions (de la part de parents et d'institutions) a diminué et à Zurich les « Kifferkurse » sont en diminution.

En conclusion, les panels menés entre 2004 et 2009 ont mis en évidence deux constats :

- Une grande convergence de vues et d'expérience entre les différents panels et entre les différents cantons.
- Une convergence entre l'observation de la situation par les panélistes et les données de consommation recueillies auprès de la population jeune des cantons sentinelles.

Ces deux constats soulignent l'intérêt des systèmes de panels d'experts cantonaux pour suivre l'évolution du marché du cannabis, de la consommation et des problèmes qui y sont liés.

9 BIBLIOGRAPHIE

Reynaud-Maurupt, C., Les habitués du cannabis - Une enquête qualitative auprès des usagers réguliers, Saint-Denis, OFDT, 2008, 312 p.

Site Internet : <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxcrp1.pdf>

Etude ESPAD 2007, Conférence de l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, Lisbonne, bulletin de mars 2009.

Walser S. & Killias M. (2010). *Cannabis: Konsum und Handel sowie Zusammenhang mit Gewalt bei Jugendlichen. Teilergebnisse der Studien „Jugenddelinquenz im Kanton St. Gallen“* (Bericht zuhanden des Bundesamts für Gesundheit). Kriminologisches Institut der Universität Zürich.

Vuille J., Hardegger S. & Steiger R. (2009). *Le taux de THC contenu dans le cannabis saisi par la police. Etude des données de la Société suisse de médecine légale, 1980-2008*. Rapport à l'intention de l'Office fédéral de la santé publique. Université de Lausanne : Institut de criminologie et de droit pénal.

Killias M., Isenring G., Gilliéron G. & Walser S. (forthcoming). How changing cannabis policies affect distribution and market structures. Report to the Federal Office of Public Health.

10 ANNEXES

10.1 LISTE DES PARTICIPANTS

10.1.1 St-Gall

Panel "Gesundheits- und Sozialdienste"

		2005	2006	2007	2009
Herbert Bamert	Gesundheitsdepartement	■	■	■	■
Heidi Gstöhl	Verwaltung der Sozialen Dienste	■			■
Stefan Christen	Zentrum für Prävention und Gesundheitsförderung ZEPRA	■	■		
Frau Reber				■	
Regula Sonderegger	JUGA St. Gallen	■	■	■	■
Monika Hegi	JUGA St. Gallen			■	
Dr. med. Andrea Graf	KJPD St. Gallen/Zweigstelle für Jugendliche	■	■	■	
Michaela Hänggi	Jugendsekretariat der Stadt St. Gallen	■			
Stefan Ritz			■		
Herr Perdozzi					■
Dr. med. Hans Gammeter	Allgemeine Medizin	■	■		
Dr. med. Urs Germann	Allgemeine Medizin	■	■		
Clemens Allenspach	Suchtfachstelle St. Gallen	■			
Herr Werder			■		
Herr Nikol					■
Markus Büchel	Competenzzentrum Jugend Werdenberg	■	■		
Monika Schwendener					■
Moncef Ben Soltane	Varnbüehl (Wohnheim für Jugendliche in Ausbildung)	■	■		
Markus Aschwanden					■
Walter Formhals	Jugendheim Platanenhof	■	■	■	

Panel "Bildung/Schule"

		2005	2006	2007	2009
Regina Hiller	Amt für Volksschule/Fachstelle Sicherheit und Gesundheit	■	■		■
Norbert Würth	Zentrum für Prävention und Gesundheitsförderung ZEPRA	■		■	■
Hannes Kunz			■		
Dr. med. Ursula Kälin	Schulärztlicher Dienst der Stadt St. Gallen	■		■	
Sandra Schmid	Schulpsychologischer Dienst des Kantons St. Gallen	■			
Hermann Blöchlinger					■
Dr. med. Barbara Frei	Kantonsschule am Burggraben	■	■	■	■
Peter Witschi	Oberstufe Kleewies / Schule Diepoldsau Schmitter	■			
Peter Lutz				■	■

Fredy Huber Lukas Weibel	Berufs- und Weiterbildungszentrum	■	■	■	■
Erika Dähler	Schulhaus Burghalde	■	■		
Georg Bucher	Oberstufe Feld	■	■	■	■
Marianne Burger Studer	Schulleitung Volksschule / OS Uznach	■	■	■	
Daniel Häne	Oberstufezentrum Thurzelg	■	■	■	■

Panel "Justiz/Polizei"

		2005	2006	2007	2009
Peter Bartholet	Kriminalpolizei St- Gallen	■	■	■	■
Thomas Hansjakob	Staatanwalt	■	■	■	■
Max Imfeld	Untersuchungsrichter	■		■	■
Walter Nater	Kantonale Polizei St. Gallen	■			
Eugen Rentsch	Chef Betäubungsmitteldelikte	■	■	■	■
Günther Romer	Drogenkoordinator für die Stadt St. Gallen		■	■	■

10.1.2 Tessin

Panel "santé/social"

		2004	2006	2008	2009
Giampiero Comi Sabrina Antorini Massa	Dicastero Integrazione sociale	■	■	■	■
Andrea Gianinazzi	Sezione sanitaria / Ufficio di promozione e di valutazione sanitaria	■	■	■	■
Dott. Roldano Antonietti Roldano Antonietti	Servizio medico-psicologico	■	■	■	■
Dott. Mauro Bernasconi	Servizio psico-sociale	■			
Dott. Markus Weimann	Servizio di psichiatria e psicologica medica Ingrado, Antenna Icaro	■	■	■	■
Pelin Kandemir	Radix Ticino	■	■	■	
Gianni Armi Maurizio Battiston	Ufficio giovani, maternita e infanzia	■	■	■	■
Barbara Stämpfli- Broggi	Antenna Icaro	■	■		
Alessandro Motta				■	■
Vita Malia Restivo	Antenna Alice	■	■	■	■
Luca Moretti Eduardo Carrasco	Fondazione Il Gabbiano	■	■	■	■
Rafaele Mattei	Fondazione Amilcare		■	■	■

Panel "école/formation professionnelle"

		2004	2006	2008	2009
Esther Lienhard	Servizio di sostegno pedagogico	■	■	■	■
Francesco Vanetta	Ufficio dell'insegnamento medio	■	■	■	■
Alessandra Galfetti	Ufficio del medico cantonale / Servizio di medicina scolastica		■		■
Dott. Romano Gian Antonio	Specialista FMH medicina generale / Medico scolastico	■			
Mauro Arrigoni	Liceo cantonale di Mendrisio	■	■		
Renato Canova		■			
Ricardo Camponovo	Scuola media di Chiasso		■		
Cosimo Pieracci					■
Lorenzo Gusberti				■	
Pier Franco De Maria	Istituto cantonale di economia e commercio	■	■	■	■
Dante Maggetti	Scuola professionale artigianale e industriale di Bellinzona	■			
Laura Mudry			■	■	■
Mauro Broggin	Scuola professionale artigianale e industriale di Locarno	■	■	■	■
Malu Cortesi		■	■		
Elisabeta Pompeo	Centro scolastico per le industrie artistiche			■	
Enrico Primo		■			
Pietro Fontana	Semestre di motivazione			■	

Panel "justice/police"

		2004	2006	2007	2009
Francesco Catenazzi	Chef juriste de la Division de la justice	■	■		■
Orlando Gnosca	Police cantonale du Tessin	■		■	■
Paola Locarnini	Division de la Justice			■	
Reto Medici	Juge des mineurs			■	■
Antonio Perugini	Procureur général adjoint	■	■	■	■
Silvia Toricelli	Juge des mineurs	■	■		
Marco Zambetti	Police cantonale du Tessin	■	■		■
Giovan Maria Zanini	Pharmacien cantonal	■			

10.1.3 Vaud

Panel "santé/social"

		2004	2006	2008	2009
Geneviève Ziegler	Département de la Sécurité Sociale et de l'Environnement (DSSE) - ville de Lausanne	■	■	■	■
Léonie Chinet	Service de la Santé Publique (SSP)		■	■	■
Dr. Isabelle Chossis	Unité Multidisciplinaire de Santé des Adolescents (UMSA)	■			
Caroline Graap			■	■	
Renaud Stachel	Départ				■
Dr. Philippe Stephan	Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SUPEA)	■	■	■	■

Dr. Charles Bonsack	Service de psychiatrie communautaire. Policlinique du Département de Psychiatrie du CHUV	■	■	■	■
Dr. Isabelle Gothuey	Unité Ambulatoire Spécialisée (UAS)		■		
Geneviève Praplan	Institut Suisse pour la Prévention de l'Alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA)	■	■	■	■
Philippe Beytrison			■		
Enis Hekimoglu Michèle Guillaume	Centre d'Aide et de Prévention (CAP)			■	■
Claude Joyet Baptiste Samb	Délégation à la jeunesse Travailleur social de proximité	■	■	■	■
Stéphane Cusin Caroline Graap	Fondation Cherpillod	■		■	■
Pierre-Yves Bassin	Zone bleue	■	■		■
Thierry Dietrich Guillaume Favre	Maison des jeunes	■		■	■
Thierry Dietrich	Foyer La Cigale		■	■	■
Rachel Féret	Rel'ier				■

Panel "école/formation professionnelle"

		2004	2006	2008	2009
Anne-Marie Keller	Office des écoles en santé (ODES)		■	■	
Marielle Andrey	Etablissement primaire et secondaire Les Ormonts - Leysin	■	■		
François Langer	Collège de la Planta	■	■		■
Allison François Hélène Bottarelli	Gymnase du Burier	■		■	■
Christiane Reverchon Stéphanie Meier	Ecole professionnelle de Lausanne	■	■	■	■
Anne-Claude Berney Cyril Bovay	Ecole technique de la Vallée de Joux		■	■	■
Claude-Anne Jaquier Alexandra Lagnaz	SEMOY / Semestre de motivation du Nord vaudois	■	■	■	
Lise Duverney	Unité de transition au travail (UTT)	■	■	■	■
Gavriel Pinson	Place Publique	■	■		■

Panel "justice/police"

		2004	2006	2008	2009
Frédéric Anglada	Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne, responsable expertises stupéfiants				■
Marie-Pierre Bernel	Tribunal d'arrondissement de Lausanne	■	■		
Etienne Caboussat	Police cantonale, brigade des stupéfiants	■	■	■	■
Luc Chanson	Police cantonale, brigade des stupéfiants	■			
Nicolas Cruchet	Office du Juge d'instruction	■			
Jean-Claude Gavillet	Juge d'instruction Nord vaudois	■			
Jean-Luc Reymond	Juge d'instruction Est vaudois		■	■	■

		2004	2006	2008	2009
Géraldine Séchaud	Tribunal des mineurs				■
Didier Vautherin	Police cantonale, brigade des stupéfiants		■	■	■

10.1.4 Zurich

Panel "Gesundheits- und Sozialdienste"

		2005	2006	2007	2009
Attilio Stoppa	Kantonaler Suchtbeauftragter Gesundheitsdirektion	■	■		■
Roland Staehli	Beauftragter für Prävention und Gesundheitsförderung Institut für Sozial- u. Präventivmedizin ISPMZ	■	■	■	■
Alexander Buecheli	Streetwork Stadt Zürich	■	■	■	■
Dr. Christoph Hug	Jugendanwaltschaft	■	■		
Dr. J. Leeners Barbara Skiffler	KJPD / Therapiestation Brüschtal	■	■		■
Andy Baur	Jugendsekretariat Bezirk Affoltern	■	■		
Dr. Toni Berthel Gianni Tiloca	Integrierte Psychiatrie Winterthur/suchthilfe	■	■	■	■
Dr. Ruedi Stohler	Leitender Arzt / Sozial-psychiatrische Dienste/ Suchtbereich	■	■	■	■
Dr. André Seidenberg	Allgemeine Medizin	■			
Peter Trauffer	Suchtpräventionsstelle	■	■	■	■
Ralph Wettach Beat Kaufmann	Jugendberatung Zürich Nord	■	■	■	
Ursula Hellmüller Martin Mennen Agron Ibraj	Offene Jugendarbeit Zürich (OJA)	■	■		■
Chris Clausen	Landheim Brütisellen	■	■	■	■

Panel "Bildung/Schule"

		2005	2006	2007	2009
Vigeli Venzin	Bildungsdirektion Kanton Zürich, Fachstelle Suchtprävention in Mittel- und Berufsschulen	■	■	■	■
Eveline Winnewisser Urs Rohr	Suchtpräventionsstelle der Stadt Zürich	■	■		■
Herr Von Arx				■	
Evelyne Frey	Samowar Tallwill	■	■		
Prof. Walter Kern	Pädagogische Hochschule / Fachgruppe GF & Prävention	■	■		■
Dr. Felix Dinkelmann	Bildungsdirektion Volksschulamt	■		■	■
Beat Wüthrich Frau Caspars	Kantonsschule Enge	■	■	■	■
Remo Saladin Richard Schneider	Berufsschule und Internat Wädenswil	■	■	■	
Gabrielle Widmer	Berufsschule für Gestaltung Zürich, Medien Form	■	■		

		2005	2006	2007	2009
	Farbe				
Vera Inderbitzin	Kontaktlehrperson Bildungszentrum Uster / Gewerbliche Berufsschule	■			
Martin Zimmermann	Prorektor / Kantonsschule Zürcher Oberland	■	■		■
Dr. Ursula Haug Dr. Ursula Spring	Kantonsschule Zürcher Unterland	■	■		
Fritz Schellenbaum	Oberstufe Regensdorf – Buchs – Dällikon	■	■	■	■
Werner Kolb	Berufsschule Bülach	■	■		■
Frau Casadai				■	
Markus Kuster	Sekundarschule Berghalden/Rainweg		■	■	■

Panel "Justiz/Polizei"

		2005	2006	2007	2009
Albert Emmenegger	Polizei Kapo Zürich	■	■	■	■
Rolf Jäger	Bezirksanwaltschaft Winterthur	■	■	■	■
Thomas Lang	Kantonspolizei Zürich	■			
Gaston Kleiner	Stadtpolizei Zürich	■	■	■	
Norbert Klossner	Kantonspolizei Zürich	■		■	
Arthur Kunz	Spezialdienst Winterthur	■	■	■	■
Stefan Nebl	Stadtpolizei Zürich	■		■	■
Heinz Weber	Chef Betäubungsmittel-Sachbearbeitung		■		

10.2 PROGRAMME DES PANELS 2009

Panels éducation & santé social

09h00-09h15	Présentation des participants
09h15-11h00	Consommation de cannabis : situation en 2008 et évolution 2004-2008
11h00-11h20	Pause-café
11h20-13h00	<i>Synthèse consommation</i> Problèmes liés au cannabis : situation en 2008 et évolution 2004-2008 <i>Synthèse problèmes</i>
13h00-14h15	Repas en commun
14h15-15h00	Restitution des travaux de groupe (15 min par groupe)
15h00-16h00	Discussion, points communs et divergents entre les 3 groupes
16h00-16h30	Pause-café
16h30-17h00	Synthèse

Lausanne, octobre 2010